

## L'offre aux fonctionnaires reste à 3.5 %

# Québec ne veut pas bouger

### ■ Décrets s'il le faut et entente avant Noël si possible



Photo CP  
Robert Bourassa entouré des chefs syndicaux Louis Laberge, Gérald Larose et Yvon Charbonneau à l'issue de leur rencontre, hier, à Québec.

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Non seulement le gouvernement ne modifiera pas la hausse salariale de 3.5 % offerte aux 300,000 employés du secteur public et parapublic pour 1986, mais il est fermement déterminé à conclure les négociations collectives avant la fin de l'année en cours.

La rétroactivité de 3.5 % au 1er janvier dernier ferait d'ailleurs partie du prochain chèque de paie des fonctionnaires et assimilés, celui qu'ils toucheront le jeudi 18 décembre.

Au besoin, à l'instar de ce qui s'est fait à l'issue de la dernière ronde, en 1983, Québec imposera des décrets, possibilité que le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, a déjà évoquée à la fin du mois d'août. Pour dorer la pilule fort amère, le gouvernement n'y incluerait pas les \$100 millions qu'il voulait récupérer, en février dernier, au chapitre des avantages sociaux, mais il garde en réserve pour la dernière heure des dispositions prévoyant une hausse salariale de 5 % pour 1987, et une autre de 6 % pour 1988, troisième et

dernière année des décrets.

Les projets de décrets seraient d'ailleurs en voie de préparation, en même temps que se poursuit un blitz de négociations intensives à la plupart de la centaine de tables de négociations.

Telles sont du moins des informations, non confirmées, qui circulent sur la colline parlementaire, et que LE DEVOIR a colligées hier, dans le contexte de la rencontre des chefs syndicaux avec le premier ministre.

Rendant compte de cet échange, le président de la FTQ a dit que M. Bourassa espère toujours que les négociations seront conclues au cours de ce mois. « Mais s'il veut que ça se règle, ajoute M. Louis Laberge, il devrait le faire savoir aux tables, parce que là, ça ne bouge pas vite ».

Mais le premier ministre n'a pas fait d'ouvertures autres que celles qui sont déjà connues. Au contraire, il rappelle que la situation financière du gouvernement est loin d'être rose et qu'il a brossé une vue réaliste du dossier avec ses quatre interlocuteurs. Ainsi, les négociations durent depuis février, les paiements de transfert fédéraux ont diminué, le

Voir page 10 : Québec

## AU SOMMAIRE

### LE JURÉ CORROMPU COMPARAIT

Le juré qui avait révélé avoir été soudoyé au procès des motards accusés de meurtre a à son tour comparu en Cour des sessions, accusé d'entrave à la justice. Le juge Boilard a d'autre part fait savoir hier que ce n'était pas la grève des fonctionnaires membres d'un syndicat professionnel qui l'empêcherait d'être à son poste aujourd'hui. Page 3

### ALERTE DANS LE RHIN

Une nouvelle fuite chimique polluant le Rhin a déclenché, hier, une alerte internationale. Page 5

### L'AVOCATE ACCUSÉE

Suite à l'inculpation de Me Carle Doyon, le Barreau du Québec trouve désuète la procédure d'outrage au tribunal. Page 3

### VIDÉOTRON DEVANT LE CRTC

Sans présumer du résultat, tout semblait baigner dans l'huile hier pour André Chagnon, président de Vidéotron, à la fin de l'audience du CRTC. Page 11

### QUÉBEC DOIT \$ 170 MILLIONS

Le gouvernement du Québec doit verser quelque \$ 170 millions à General Dynamics, la semaine prochaine, des suites de la nationalisation de l'industrie de l'amiante, au début de la décennie. Page 11

### LE CHER CRÉDIT DES BANQUES

Les banques considèrent qu'une action législative pour abaisser le niveau des taux d'intérêt sur les soldes des cartes de crédit bancaires ne serait pas approprié. Page 11

### CONVERGENCE

Un forum international sur le cinéma, la télévision et la vidéo, s'ouvre à Montréal le 8 décembre. Au nombre des invités présents : Robert Altman, Laurie Anderson, Jean-Jacques Beineix. Convergence ou le mélange des genres dans le monde de l'image, aujourd'hui et demain. Page 7

### BOWMAN CONGÉDIÉ

Scotty Bowman, l'instructeur qui a remporté le plus de victoires dans l'histoire de la LNH, a été congédié hier par la direction des Sabres de Buffalo. Page 19

### Le silencieux

LE BONHEUR, c'est presque toujours ce que l'on n'a pas.

Indépendant. — Se dit d'un politicien sans parti pris, mais pris à partie par le gouvernement et l'opposition. C'est un politicien coincé.

Depuis que M. Bourassa a repris le pouvoir, il a vieilli de dix ans, ses politiques aussi.

On entend dire : « Noël approche à grands pas », comme si le temps qui nous en sépare fuyait dans notre direction.

— ALBERT BRIE

## Pacific Western achète CP Air

JEAN-PIERRE LEGAULT

Dans la foulée du grand reménagement en cours dans le ciel canadien, le transporteur aérien régional Pacific Western, dont le siège est à Calgary, vient de se porter acquéreur de la totalité des actions des Lignes Aériennes Canadiennes Pacific (CP Air).

Cette vente de \$ 300 millions, sujette à l'approbation de la Commission canadienne des transports, fera de Western Pacific une société de

capitaux se classant parmi les 25 plus importantes au monde dans le secteur aérien.

Par cette transaction qui a surpris les milieux financiers et les autres transporteurs aériens, hier, deux grands groupes prennent désormais le contrôle de la quasi totalité du transport aérien au Canada : Air Canada et Western Pacific. Avant d'être ainsi vendue par le groupe Canadian Pacific à Western, CP Air s'était en effet récemment porté acquéreur de Nordair pour s'implanter solidement dans l'est du pays. Air Ca-

nada est à mettre au point un réseau d'alimentation en passagers et passe des ententes avec des compagnies de moindre importance qui devront agir sous sa coupole.

Pacific Western et les Lignes aériennes Canadiennes Pacific continueront à opérer sous leur bannière respective, mais les deux compagnies ont fait savoir que les services offerts seraient coordonnés afin de favoriser « une compétition plus efficace dans l'environnement de plus en plus déréglementé de l'industrie

Voir page 10 : Pacifique



## Reagan s'en remet à un enquêteur spécial

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Dans une allocution télévisée annoncée seulement une heure à l'avance, le président Ronald Reagan, soucieux de reprendre l'offensive de l'information, a déclaré hier qu'il avait décidé de demander la nomination d'un procureur indépendant pour faire toute la lumière sur l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran.

Il a expliqué que cette décision avait été prise après consultation avec le ministre de la Justice, M. Edwin Meese. M. Meese estime en effet qu'il existe suffisamment de raisons pour recourir à une enquête indépendante sur l'affaire de transfert de fonds iraniens, en paiement d'armes américaines, aux *contras* nicaraguayens.

Voir page 10 : Reagan



Photo AP  
Le vice-amiral John Poindexter, démissionnaire du Conseil national de sécurité, a témoigné, hier, devant la Commission de renseignement du Sénat sur l'affaire iranienne. En médaillon, le successeur de Poindexter, Frank Carlucci.

## Voyageur menace de fermer

CLÉMENT TRUDEL

Invoquant une « situation financière qui continue de se détériorer », la compagnie Voyageur menace de licencier tout son personnel en avril 1987, ce qui signifierait la disparition du transporteur partout au Québec sauf en Abitibi où le groupe des chauffeurs s'est déjà plié à un régime d'austérité.

Des pré-avis de licenciement ont été envoyés aux ministères du Travail, à Québec et à Ottawa, confirmant hier le directeur aux affaires publiques de la compagnie, M. Sylvain Langis. La menace de vendre tous les circuits desservant le Québec (sauf l'Abitibi) pèse sur 400 à 500 employés. M. Langis explique que, partout en Amérique du Nord, le transport interurbain par autocar subit un « effondrement », mais il ne fournit pas de statistiques précises à l'appui de ce constat. Pour Voya-

geur, il ne serait donc plus possible de faire assumer par les usagers d'autocars, ni par les clients de « Parbus » (colis expédiés par autocar) les hausses continues de



coûts. La flotte d'autocars de Voyageur est actuellement de 175 au Québec. Ce stock devrait normalement être renouvelé au rythme de 10% par année, mais l'administration de Voyageur voit un obstacle au rajout de sa flotte en raison de la diminution des clients « sur les petits comme sur les grands circuits ».

Le 1er décembre, l'employeur déposait une « offre finale » à ses chauffeurs représentés par le local 106 des Teamsters, qui doivent normalement rendre une réponse aujourd'hui. Il faut savoir que la convention liant Voyageur et le local 106 des Teamsters n'expire qu'en mars 1987. « Nous avons besoin de rouvrir le contrat à cause des contraintes financières qui se multiplient », a dit M. Langis. Si les chauffeurs n'acceptent pas « d'accroître de façon substantielle la productivité et de réduire les coûts d'opération », la menace de

Voir page 10 : Voyageur

L'Office recommande l'abolition des tarifs

## Retour à la libre concurrence

### ■ Dans quatre corporations professionnelles

Par ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — L'ère de la réglementation des tarifs chez les professionnels pourrait bien prendre fin prochainement avec l'avis que vient de faire parvenir au gouvernement l'Office des professions du Québec.

Cet organisme recommande en effet au ministre responsable Claude Ryan d'abolir toute forme de tarifs chez quatre corporations professionnelles : les architectes, les ingénieurs, les évaluateurs agréés et les médecins vétérinaires.

De plus, dans le cas de deux autres groupes, soit les notaires et les arpenteurs-géomètres, l'Office suggère au ministre l'instauration d'un tarif indicatif, donc non obligatoire, de fa-

çon à permettre aussi bien aux professionnels qu'au public de s'adapter à un régime de non tarification ou de libre concurrence.

Cet avis de l'Office qui a été publié hier par son président M. André Desgagné au cours d'une conférence de presse à Québec, fait suite aux audiences publiques tenues l'été dernier.

Trois autres corporations professionnelles qui sont régies par le Code des professions, les agronomes, les ingénieurs forestiers et les avocats, verront leur tarif déréglementé à compter du 1er janvier prochain, puisqu'elles n'ont pas demandé la reconduction de leur tarification.

Les six groupes qui se sont présentés aux audiences de l'été dernier n'ont pas réussi à convaincre l'Office

que l'existence d'une réglementation sur les prix des honoraires était nécessaire, du moins en regard de l'objectif de la protection du public.

« Au contraire, fait valoir l'Office dans son avis au ministre Ryan, c'est la déréglementation dans le domaine des prix, et de façon corollaire, en matière de publicité, qui favorise l'atteinte de l'objectif principal de protection du public. »

Selon le président de l'Office, l'introduction de la libre concurrence sur les prix des services professionnels procurerait tous les avantages que l'on reconnaît généralement à la concurrence dans les autres secteurs de l'économie.

Il rétue les arguments voulant qu'en l'absence de tarif, les profes-

Voir page 10 : Retour

La revanche des PME en France et au Québec



## LA BELLE ENTREPRISE

Une analyse équilibrée et lucide qui permet de déceler les grandes tendances économiques des années à venir.

Vol. de 240 pages, 18,95\$

Boreál



# Le juge Boilard décrète que la grève ne doit pas arrêter le procès des motards

## Le juré no 8 est accusé d'entrave à la justice

**BERNARD MORRIER**

Mario Hamel, décrit comme le « juré numéro 8 » au procès pour meurtre de quatre membres des Hell's Angels, a comparu hier, devant la Cour des sessions de la paix, sous une accusation d'entrave à la justice.

Lundi, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, l'avait exclu d'un jury de 12 personnes après que l'accusé, âgé de 29 ans, lui eut fait parvenir une note dans laquelle il affirmait avoir été « acheté » par les Hell's Angels pour une somme de \$ 25,000.

Après son interrogatoire, la Sûreté du Québec a effectivement retrouvé lundi soir une somme de \$ 24,000, cachée dans « un certain endroit », a mentionné Me Philipp Schneider, avocat qui représentera Hamel aujourd'hui à son enquête pour l'obten-

tion d'un cautionnement. L'accusé est passible de 10 ans d'emprisonnement.

Hamel était au nombre des six hommes et six femmes qui délibèrent depuis maintenant 16 jours, afin de déterminer s'il y a eu meurtre au premier degré dans la mort de Guy-Louis Adam, Guy Geoffron, Laurent Viau, Jean-Pierre Mathieu et Michel Mayrand, cinq ex-membres des Hell's Angels, dont les cadavres ont été repêchés dans les eaux du Saint-Laurent, à la hauteur de Berthierville, au printemps 1985.

Les quatre accusés dans cette affaire, Robert Richard, Jacques Pelletier, Luc Michaud et Réjean Lessard, pourraient écoper d'une sentence de prison à vie s'ils sont reconnus coupables.

Après l'incident de lundi, le juge Boilard avait déclaré qu'il n'était pas prêt à décréter un avortement de procès (mistrrial), malgré les objections des deux avocats des accusés, Mes Jacques Bouchard et Léo-René Maranda. Tout en qualifiant l'affaire « d'incident malheureux que tout le

monde déplore », le juge n'en avait pas moins invité les onze jurés restant à continuer leurs délibérations, tout en se disant assuré qu'ils pouvaient rendre un verdict basé vraiment sur les faits soumis devant eux.

Entre-temps, la SQ recherche un certain Denis Laroque qui, selon l'aveu de Hamel, lui aurait remis les \$ 25,000 pour tenter de convaincre ses 11 autres pairs d'en arriver à un verdict d'acquiescement envers les accusés.

Par ailleurs, la bonne marche des tribunaux risque d'être perturbée aujourd'hui, alors que des fonctionnaires, membres d'un syndicat professionnel, doivent débrayer pour la journée et établir probablement des lignes de piquetage devant le Palais de justice.

Le juge Boilard a déclaré de son côté hier après-midi que c'était son intention d'être à son poste ce matin et il a insisté pour qu'avocats, tant de la défense que de la Couronne, et les autres employés de « sa » Cour (greffier, huissier, gardiens) en fassent autant. Il a donc dit qu'il voulait fran-

chir les lignes de piquetage, rappelant que s'il ne pouvait le faire, il pourrait perdre juridiction dans la cause qu'il préside.

« Ce n'est pas par fatuité que je poserais ce geste mais plutôt par respect pour la fonction que je remplis », a-t-il noté. Expliquant qu'il n'était nullement question de modifier la procédure suivie jusqu'à maintenant, ni question de se faulter en cachette, le juge a donc demandé que « sa » salle d'audience et le Palais de justice soient ouverts à tous, signifiant du même coup aux responsables de la sécurité d'y voir. Il a ajouté que les jurés ne franchiraient pas les lignes de piquetage si le moindre danger se présentait.

Une note de service émise plus tôt hier par la Direction des services judiciaires de Montréal invitait tous les employés du Palais de justice qui ne pourraient avoir accès à l'édifice à se regrouper sur le terrain de stationnement situé au nord de la rue Saint-Antoine, où des directives précises leur seraient données pour la journée.

# Protection des berges: dispute de ministères

**LOUIS-GILLES FRANCOEUR**

La politique québécoise de protection des rives a du « plomb dans l'aile » en raison des nombreux assauts dont elle est l'objet depuis quelques mois.

C'est ce que LE DEVOIR a appris de diverses sources gouvernementales qui suivent de près « l'arbitrage en cours » entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement au niveau du puissant Comité ministériel de planification et d'aménagement du développement régional (COMPADR).

L'Agriculture veut qu'on lui confie l'aménagement des berges des cours d'eau dans toute la « zone verte » de la province, une zone qui couvre les basses terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais, l'Estrie et la Beauce.

Le ministère de l'Environnement, de son côté, veut limiter les interventions de l'Agriculture aux seuls terrains qui possèdent les « exploitations » agricoles. Les « terres non-exploitées de la zone verte devraient, à son avis, relever de son règlement-cadre sur la protection des berges.

Une chose est d'ores et déjà certaine: le ministère de l'Environnement semble avoir abandonné définitivement l'idée d'asso-

oir une politique de protection des berges sur un règlement qu'il appliquerait indistinctement aux villes ou aux « clientèles » des autres ministères, comme les agriculteurs ou l'industrie forestière.

L'agriculture entend négocier l'application de ses propres normes au moment d'accorder des subventions aux municipalités rurales. Le ministère de l'Énergie et des Ressources inclura ses exigences environnementales dans ses contrats avec les compagnies.

Les deux ministères veulent gérer seuls l'application de la politique des berges avec leurs « clientèles », à l'abri de toute intervention du ministère de l'Environnement, des citoyens ou des groupes environnementaux qui voudraient à la limite poursuivre les contrevenants.

Annulée au début de l'été, la politique de protection des berges vise à restaurer une végétation naturelle sur les rives de tous les cours d'eau. Cette « bande de protection riveraine », dont la largeur varierait selon les milieux, a pour but de freiner l'érosion des sols, un phénomène à l'origine du vieillissement prématuré des cours d'eau. Le colmatage des cours d'eau provoqué par l'érosion s'ajoute aux apports d'engrais et de pesticides.

Le ministère de l'Environnement continue de défendre l'idée d'un règlement-cadre sur la protection des rives même s'il risque de ne s'appliquer qu'aux villes et aux milieux de villégiature.

Les MRC s'opposent à cette uniformisation « par en haut » des normes qu'elles ont établies dans leurs règlements intérimaires d'aménagement. Les MRC veulent évoluer à leur rythme et adapter les solutions à leurs problèmes particuliers, explique le président de leur association, M. Roger Nicolet.

Cette évolution n'est pas rapide, comme le démontre un relevé des règlements intérimaires, effectué au cours des derniers mois par la Direction des lacs et cours d'eau du ministère de l'Environnement.

Selon ce document, une ville sur deux applique à ses rives des exigences qui se rapprochent du règlement-cadre envisagé par le ministère de l'Environnement. Et ces « normes », inscrites dans les règlements intérimaires, ont plutôt tendance à s'assouplir qu'à se raffermir lorsque les MRC en arrivent à leur plan d'aménagement permanent.

« Le problème vient du fait que ce sont les MRC à vocation agricole qui ne font rien. Et qui ne font rien ou presque si on les laisse libres d'agir. Nous n'obtiendrons qu'un effet marginal sur la pollution massive du milieu agricole si on s'en tient aux bons règlements adoptés par les MRC déjà sensibilisées à la protection de l'environnement en raison de l'impact de la villégiature sur leur économie », explique un fonctionnaire de l'Environnement.

# LE MONDE DU TRAVAIL

## Ultimatum au Journal de Montréal

Par un vote secret, 158 employés syndiqués du Journal de Montréal (STIJM-CSN) ont rejeté hier midi les dernières offres patronales; 3 seulement des membres présents ont voté pour l'acceptation de ces mêmes offres. L'assemblée d'hier a aussi mandaté le comité syndical pour qu'il retourne négocier avec la partie patronale. Si une entente n'est pas conclue dans les 24 heures, « les membres déclencheront une journée d'étude », a fait savoir le syndicat.

## Grève à Loto-Québec

Un débrayage de 36 heures frappe jusqu'à demain matin « l'usine de millionnaires » qu'est la Loto-Québec. C'est le deuxième arrêt de travail en deux semaines pour les 460 employés de Loto-Québec, affiliés à la CSN, qui disent protester contre la lenteur des négociations. Un débrayage de 24 heures avait déjà affecté Loto-Québec il y a deux semaines; le syndicat avait alors promis une escalade des moyens de pression si rien ne bougeait à la table de négociations.

## Grève dans les cégeps

Le vendredi, 5 décembre, ce sera au tour des professionnels des cégeps du Québec de se mettre en grève (légale) de 24 heures. Le syndicat signale que malgré un rapport de médiation qui était favorable aux professionnels (sur les tâches, sur le plan de classification et sur le perfectionnement) 26 % de l'effectif ont été coupés et « les négociations piétinent ».

## Grève contre la loi 119

Contre le projet de loi 119 et « pour garder la carte de classification », les salariés de la construction cotisant à la CSN et à la FTQ sont invités à débrayer le vendredi, 5 décembre - jour où le ministre Pierre Paradis soumet à l'étude d'une commission parlementaire son projet de loi controversé. Les porte-paroles des deux centrales syndicales disent que l'abolition de la carte de classification est une menace brandie contre les « vrais » travailleurs de la construction. Le 24 novembre, quelque 200 travailleurs de la construction avaient occupé, à Montréal, le hall de l'immeuble où loge le ministère du Travail, empêchant les fonctionnaires de se rendre au travail.

## Pressions des infirmières

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) projette des « pressions importantes », du 7 au 20 décembre, dans sept établissements de santé. Dans un communiqué émis hier, la FIQ, qui regroupe 12,000 membres, déplore qu'aucune offre sérieuse n'ait été déposée par les négociateurs gouvernementaux, même si des rapports (et des déclarations de ministères) reconnaissent la « rémunération inadéquate des infirmières ». Des 87 établissements où ouvrent ces syndicats, sept servent de cibles pour ces pressions annoncées: Institut de cardiologie de Montréal et Centres Hospitaliers St-Luc, Legardeur, Youville, Valleyfield, Mauricie et Ste-Thérèse.

## L'affaire Carole Doyon

# Le Barreau trouve désuète la procédure en matière d'outrage

**PIERRE CAYOUCETTE**

Le Barreau du Québec juge que « l'affaire Carole Doyon » confirme le caractère désuet de la procédure sommaire utilisée en matière d'outrage au tribunal.

Le bâtonnier du Québec, Me Serge Ménard, a déclaré hier qu'il était temps que la procédure sommaire en vertu de laquelle la même personne est à la fois accusateur, témoin et juge soit remplacée. Il suggère plutôt une procédure accusatoire, selon laquelle le juge outragé pourrait accuser, mais où le bien-fondé de cette accusation serait décidé par un autre juge.

Tout en évitant de se prononcer sur le fond du litige, Me Ménard a déploré hier avec quelle rapidité l'avocate Carole Doyon était passée du rôle de procureur à celui d'accusée, de condamnée et finalement de prisonnière.

L'avocate Carole Doyon a été emprisonnée pendant quelques heures, jeudi dernier au Palais de justice de Montréal. Elle avait auparavant été citée deux fois pour outrage au tribunal par le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure du Québec. Me Doyon refusait de procéder sur-le-champ dans une cause de divorce.

Condamnée à deux jours de prison, Me Doyon n'a toutefois séjourné que cinq heures derrière les bar-

reaux. Son avocate, Me Pierrette Moisan, a obtenu le jour même sa libération auprès du juge Marcel Crête de la Cour d'appel du Québec.

Dans son allocution d'hier, le bâtonnier du Québec a rappelé que « quelque ait été l'attitude de Me Doyon, il est inadmissible qu'un avocat ait moins de droits qu'un citoyen ordinaire ». À cause de la célérité

## Un prix à D. Bonneau

La Fondation Mireille-Lancôt vient d'accorder son prix de journalisme à Mme Danielle Bonneau pour son reportage sur l'inceste paru dans La Presse en juillet dernier.

Le prix sera remis à la jeune journaliste de 25 ans vendredi au congrès annuel de la Fédération des journalistes professionnelles du Québec.

Le prix Mireille-Lancôt porte le nom de cette jeune journaliste et artiste décédée accidentellement l'année dernière. Elle était surtout connue des téléspectateurs de l'émission religieuse Second Regard diffusée par Radio-Canada.

Le prix s'adresse aux journalistes de moins de trente ans et honore un travail journalistique dans les domaines culturels et humanitaires.

# 10,000 professionnels du gouvernement débrayent

**CLÉMENT TRUDEL**

Les 10,000 professionnels à l'emploi du gouvernement québécois sont aujourd'hui en grève; de ce nombre, 300 assurent les « services essentiels », au complexe scientifique de Ste-Foy, par exemple.

Selon le porte-parole du SPGQ (Syndicat des professionnels (les) du gouvernement du Québec), M. Jacques Geoffroy, le débrayage a deux motifs principaux: l'obtention du niveau de rémunération que touchaient les professionnels... en juillet 1982, et le retour à la semaine de 32 heures et demie.

Il y a 4 ans, ces professionnels travaillaient en effet 32 heures et demie par semaine; le gouvernement de l'époque avait décrété la semaine de 35 heures.

Le rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) rendu public la semaine dernière - l'organisme a été créé par la loi 37 - confirme, note le syndicat, les écarts de traitement dont nous nous plaignons face à ce que gagnent nos collègues qui n'appartiennent pas au secteur public (écart moyen de 11 % pour l'an dernier).

Depuis quelques jours, « nous avons changé de niveau d'interlocuteur », fait savoir le syndicat. C'est maintenant M. Michel Crête, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, qui fait face, côté gouvernemental, aux négociateurs du SPGQ dont le président est Louis-André Cadieux.

Ce dernier sera présent au rassemblement convoqué de midi à 14 h, aujourd'hui, au pavillon de l'agriculture du Parc de l'Exposition, à Québec. Les syndicats de huit autres centres seront branchés par superécran sur le rapport que livrera leur président, à Québec, sur les plus récents développements de la négociation. L'assemblée de Montréal se tient à l'aréna Paul-Sauvé.

Outre une hausse de salaire et une semaine de travail écourtée, le syndicat insiste pour obtenir de l'employeur un rattrapage dans les six corps d'emploi occupés surtout par des femmes, et contre lesquels une « discrimination » s'exerce; chez les agents d'information et chez les agents culturels, entre autres.

Le SPGQ cherche de plus à aborder la question du plan de carrière, et se montre sceptique face à la proposition patronale d'introduire une classe « senior » de super-spécialistes qui constituerait une quatrième classification. La réticence syndicale tiendrait au fait que la description de la classe dite senior implique un retour à l'individualisme et à la concurrence, à l'arbitraire, en somme, la personne affublée du titre de professionnel senior devant surtout son avancement au fait qu'elle « plairait aux gestionnaires ».

Pour M. Cadieux, le débrayage de 24 heures doit faire comprendre à MM. Bourassa et Gobeil « que l'ensemble des membres du SPGQ adhèrent aux grands enjeux et sont déterminés à obtenir des conditions de travail satisfaisantes ».

# ARCHAMBAULT

## SUPER-VENTE 90e ANNIVERSAIRE

# GAGNEZ UN PIANO YAMAHA

### • Modèle LU-101, fini ébène poli, banc compris.

- Table d'harmonie en épinette massif
- Mécanismes de haute précision
- Hauteur 42"
- Valeur 3 695\$.
- Transport aux frais du client
- Le tirage aura lieu, samedi 6 décembre à 16hrs au 500 est Ste-Catherine
- Coupons de participation et règlements du concours disponibles aux deux magasins.
- Aucun achat nécessaire.
- En collaboration avec Polygram.



## Cassettes D.G.G. «Walkman» Philips «On Tour» et Classics 5.99 et 6.99



TOCHAIKOVSKY, Casse-Noisette - Ouverture 1812. Orch. Symph. Mtl/Dutoit. (LON-DON) 9<sup>99</sup>



STRAVINSKY, L'Oiseau de feu. Orch. Symph. Mtl/Dutoit. (LONDON) 9<sup>99</sup>



PUCCINI, Tosca. Kiri Te Kanawa - Nucci. National Phil. (Album de 2 disques LON-DON) 19<sup>99</sup>



MOZART, La flûte enchantée. Mathis - Ott - Orch. Phil. Berlin/Karajan. (Album de 3 disques D.G.G.) 33<sup>99</sup>

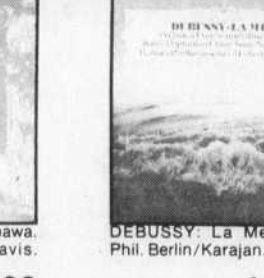
## PRIX RÉDUITS sur tous nos disques et cassettes jusqu'au 6 décembre



HANDEL, Le messie. Nelson - Kirby - Academy of Ancient Music/Hogwood. (Album de 3 disques. Oiseau-Lyre) 33<sup>99</sup>



Noël avec Kiri Te Kanawa. Philharmonia Orch./Davis. (LONDON) 8<sup>99</sup>



DEBUSSY, La Mer. Orch. Phil. Berlin/Karajan. (D.G.G.) 10<sup>99</sup>



PUCCINI, Manon Lescaut. Freni - Domingo - Phil. Orch. Sino-poli. (Album de 3 disques D.G.G.) 29<sup>99</sup>



BACH, Suites anglaises. Ivo Pogorelich, piano. 10<sup>99</sup>

### Apprenez

l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le portugais, le grec, le russe, l'arabe, l'hébreu, le chinois, le japonais.

**PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS COURS DE LANGUES ASSIMIL** (Livres et cassettes)

# ARCHAMBAULT

## M U S I Q U E

500 est, rue Ste-Catherine, Montréal 849-6201  
 COMPLEXE DESJARDINS 288-2444  
 METRO BERRI TICKETRON PLACE DES ARTS METRO

## À Magog, une bonne adresse

**l'Auberge de l'étoile**

Ski alpin ou de randonnée.  
 Pêche blanche (abri, équipement fournis gratuitement) et patinoire sur le lac.  
 Demi-pension p.p., occ., dble: fin de semaine \$128, 3 jrs \$190, 5 jrs \$314.  
 Brunch des gastronomes et dimanche.  
 (819) 843-6521  
 1133 Principale O, Magog, Qc J1X 2B8

## Twix

### Les élégantes montres suisses

- De fabrication Suisse
- Boîtier synthétique
- Mouvement au Quartz
- À l'épreuve de l'eau jusqu'à 30m
- À l'épreuve des chocs
- Garantie d'un an

Étiquettes privées également disponibles

Les détaillants et distributeurs sont bienvenus

**Twix AG**  
 Bürenstrasse 16  
 CH-2543 Lengnau/Suisse  
 Téléphone 065/5311 11  
 Téléx 934421

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

Les ambitions présidentielles de Bush sont compromises

## La crise iranienne effraie les républicains

WASHINGTON (AFP) — Les dirigeants du Parti républicain commencent à sérieusement s'inquiéter des conséquences sur les élections présidentielles de 1988 du scandale de la « filière iranienne » dont l'une des principales victimes semble être le vice-président George Bush, jusqu'à présent favori du Grand Old Party à la succession de Ronald Reagan.

« Cette crise rejait sur le Parti républicain (...), pas uniquement sur l'état-major de la Maison-Blanche », a souligné M. Robert Dole, leader de la majorité républicaine sortante au Sénat et lui-même probable candidat à la présidence en 1988.

« Nous voulons certainement aider le président, mais nous avons aussi des intérêts partisans », a ajouté lundi M. Dole, qui a lui-même pris ses distances en suggérant la création d'une commission spéciale d'enquête du Congrès sur le modèle de celle mise sur pied au moment du scandale du Watergate.

Jusqu'à présent, le consensus est que le scandale, survenant quelques mois seulement avant les premières annonces officielles de candidature à la Maison-Blanche, heurte avant tout M. Bush. Le

vice-président tirait sa force politique de sa proximité et de sa loyauté envers M. Reagan et ces deux atouts peuvent devenir des handicaps, maintenant que la popularité du président est sévèrement atteinte.

M. Bush, qui a gardé ces dernières semaines un silence remarqué sur la crise née du transfert aux *contras* anti-sandinistes du Nicaragua de fonds provenant des ventes d'armes américaines à l'Iran, est dans une situation délicate : en collant à M. Reagan, il risque d'être de plus en plus atteint par l'imbroglio. En prenant ses distances, il perd le soutien de l'aile conservatrice républicaine et donne l'impression de trahir le président.

En outre, l'un des principaux conseillers du vice-président, M. Donald Gregg, aurait contribué, selon la presse américaine, à organiser un réseau privé d'assistance aux *contras*.

Dans une interview à l'hebdomadaire *Time*, M. Bush a qualifié « d'injustes et inexactes » les informations selon lesquelles il serait lui-même impliqué et a minimisé les conséquences de la crise sur ses chances en 1988. « Il est absolument grotesque de tenter de prévoir, au moment où un ouragan fait rage, ce que sera le climat dans deux ans », dit-il.

Néanmoins, selon tous les observateurs, l'ampleur du scandale iranien décuple les difficultés traditionnelles qu'a tout vice-président des États-Unis à être candidat à la Maison-Blanche : il lui faut à la fois défendre une politique dont il est théoriquement l'un des artisans tout en se distançant de ses aspects impopulaires et en affirmant sa propre personnalité.

Comme M. Dole, M. Jack Kemp, autre aspirant républicain à la Maison-Blanche et l'un des plus fervents partisans de M. Reagan, a commencé à prendre ses distances. Tout en réaffirmant son appui à l'aide aux *contras*, le représentant de l'État de New York a souligné qu'il souhaitait que cette politique soit décidée « par les moyens appropriés au Congrès ».

Un des principaux experts politiques républicains, M. John Deardourff, a estimé que « le Parti républicain doit maintenant reconsidérer toute son approche de l'élection de 1988 ». Selon lui, si le scandale continuait de s'étendre, les chances d'un outsider, étranger au monde politique de Washington comme l'ancien gouverneur Pete du Pont, le seul candidat officiellement déclaré, pourraient s'en trouver renforcées.



### CARTES D'AFFAIRES

#### ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle  
Agents de brevets d'invention  
et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield,  
Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514) 934-0272  
Télex: 05-268656  
Cable: MARION  
Télécopieur

#### SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevets et de  
Marques de Commerce  
1001, Boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355  
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

### LE MONDE EN BREF

#### ■ Pour une Europe protégée

PARIS (AFP) — Le premier ministre français Jacques Chirac a proposé hier la création d'une « charte des principes de la sécurité de l'Europe occidentale » pour réaffirmer l'identité européenne, face à Washington au sein de l'OTAN, mais aussi à l'Union Soviétique. Dans un discours prononcé à Paris devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le premier d'un chef de gouvernement français depuis 24 ans, M. Chirac a estimé qu'une telle charte, concrétisée par une coopération plus intense entre les pays européens, donnerait « une portée nouvelle » à la « conscience commune des Européens sur les affaires touchant à leur défense ».

#### ■ État d'urgence à Surinam

PARAMARIBO (AFP) — Le régime surinamien du commandant Desi Bouterse a décrété l'état d'urgence dans l'est et le sud du pays pour faire face à la guérilla dirigée par Ronny Brunswijk, qui menace de paralyser totalement l'économie du pays, a-t-on annoncé à Paramaribo. Cette mesure a été prise au lendemain de la première offensive lancée par l'armée — le week-end dernier — contre les rebelles qui n'ont pas cessé de gagner du terrain depuis leur apparition en juillet dernier. Selon des sources militaires, cette opération, menée par 300 soldats, avait permis de reprendre le contrôle de la route qui relie la capitale à la mine de bauxite de Mungo, 100 km à l'est, vitale pour l'économie du pays, et de « nettoyer » la région. En à peine plus de quatre mois, le groupe de Brunswijk, fort de quelques 200 hommes, a réussi par ses coups de main particulièrement audacieux à isoler la capitale du reste du pays et à condamner l'armée à la défensive.

#### ■ L'imprimé dérange Varsovie

VARSOVIE (AFP) — La télévision polonaise a diffusé hier soir une séquence de plusieurs minutes sur la saisie record par les douanes polonaises de huit tonnes de matériel d'imprimerie destiné à l'opposition en Pologne dans un poids lourd en provenance de Suède. Dans cette séquence apparue dans le bulletin d'information du soir, à l'heure de la plus grande écoute, les téléspectateurs ont pu voir un poids lourd débarquant, le 29 novembre dernier, d'un ferry-boat polonais dans le port de Swinoujscie sur la mer Baltique à l'extrême nord-ouest du pays. Le poids lourd devait transiter par la Pologne pour se rendre en Autriche.

#### ■ Thatcher perd son sang-froid

LONDRES (AFP) — Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a critiqué l'attitude du leader travailliste, M. Neil Kinnock, dans l'affaire Peter Wright, hier au cours d'un vif échange avec l'opposition devant la Chambre des communes. Le gouvernement britannique a intenté une action devant un tribunal de Sidney pour interdire la publication en Australie des mémoires de M. Peter Wright, un ancien agent secret. À la veille d'un débat parlementaire consacré à cette affaire particulièrement embarrassante pour le gouvernement, Mme Thatcher a jugé « surprenant » que M. Kinnock ait été en contact à plusieurs reprises avec l'avocat de M. Wright. Elle a accusé le leader de l'opposition d'avoir « renoncé à la politique de sécurité fondamentale » du pays. Mme Thatcher « commence à traiter la loi comme si elle était sa propriété », a rétorqué l'un des responsables du Labour, M. Roy Hattersley. En Australie, le juge chargé du dossier a ordonné hier au gouvernement britannique de produire les documents secrets sur lesquels il appuie sa demande d'interdiction des mémoires de l'ex-agent du MI5. Les autorités britanniques ont 24 heures pour faire appel de cette décision.

### C O N G R È S

# 1986

## 18<sup>È</sup> CONGRÈS ANNUEL

5, 6, 7 DÉCEMBRE. CHÂTEAU FRONTENAC, QUÉBEC

POUR LA LIBERTÉ, UNE CHARTE DU JOURNALISME

#### PROGRAMME:

Vendredi: 19h: remise du prix Mireille-Lancôt  
20h: dîner d'ouverture et conférence de Me PIERRE TRUDEL du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal: «LES ENJEUX D'UN ENCADREMENT ÉTHIQUE»; remise de la Couille d'or par le magazine CROC.

Samedi: 8h30: inscription; exposés et discussion en plénière: divers panelistes feront connaître leurs vues sur L'ÉTHIQUE ET la couverture judiciaire, l'économie, le sport, la politique, les arts et spectacles. Parmi les invités: Me SERGE MENARD, Bâtonnier du Québec; JEAN-PAUL BRODEUR, criminologue; RODOLPHE MORRISSETTE; PAUL GUY, président de la Commission des valeurs mobilières; MIVILLE TREMBLAY; DANIELLE RAINVILLE; PIERRE TRUDEL (CJMS); ÉDOUARD CLOUTIER, politologue; FRANCINE CHAULOULT, attachée de presse; NATHALIE PETROWSKI; JEAN-LOUIS ROUX, comédien; CLAUDE MORIN, ENAP; PIERRE GRAVEL, modérateur; LOUIS LESAGE («LE 30»);

12h30: pause pour le déjeuner (libre);

14h à 16h15: assemblée délibérante portant sur l'adoption d'un projet de charte soumis par le conseil d'administration de la FPJQ;

17h: remise du prix Jules-Fournier du Conseil de la langue française;

Dimanche: 8h30: assemblée générale de la FPJQ (présentation des divers rapports; résolutions; élections);  
COÛT: — pour le dîner d'ouverture: \$20 (sur réservation uniquement et payable avant le 3 décembre, à la FPJQ); \$35  
— pour l'inscription au congrès: observateur \$10 (carte obligatoire) étudiant inscription préalable ou sur place

RENSEIGNEMENTS: FPJQ, 1212, rue Panet, Montréal H2L 2Y7 (514) 522-6142

une Charte du Journalisme



FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
DES JOURNALISTES  
DU QUÉBEC



### PARTICIPEZ AU CONCOURS AMARETTO DI SARONNO

Courez la chance de gagner un voyage de rêve dans un endroit légendaire, soit : billet pour 2 personnes Montréal-Milan sur les ailes d'Alitalia. 6 nuits dans un somptueux Hôtel de Milan. 6 soupers mémorables dans de prestigieux restaurants de Milan et Saronno. De plus une limousine avec chauffeur privé vous accompagnera de votre Hôtel au restaurant à chacun des soupers. Visite guidée de la ville de Saronno. Soyez original, participez au Concours Amaretto di Saronno.

#### LE DEVOIR Alitalia CKAC 973

Veillez remplir le billet de participation suivant et nous le faire parvenir à :

Concours  
«Soyez original envolez-vous vers Saronno»  
1396 est. rue Jean-Talon  
Montréal, Québec  
H2E 1S2

Participez au Concours Amaretto di Saronno en répondant correctement à cette question :

« Quelle est la liqueur d'amande la plus populaire au Québec ? »

(Inscrire le nom au complet en lettres moulées SVP)

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tirage : 16 janvier 1987.  
Vous trouverez tous les règlements du concours aux succursales de la S.A.Q. à l'endos des billets de participation.  
La valeur du prix est de : 5.000,00\$

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'armée en état d'alerte à New Delhi

## De violentes manifestations éclatent contre les sikhs

NEW DELHI (AFP) — Terreur anti-sikh hier à New Delhi, où des bandes d'hindous ont incendié maisons et voitures et pillé des magasins appartenant à des sikhs, alors que la capitale indienne était paralysée par une grève de protestation contre le massacre, dimanche, de 24 personnes par des sikhs au Pendjab.

Plus de 1,500 personnes ont été arrêtées et l'armée a été placée en état d'alerte pour aider les autorités civiles à maîtriser les manifestations hindoues. La totalité des 35,000 policiers de New Delhi avaient été mobilisés mais semblaient dépassés par la situation.

Des centaines de militants du parti d'opposition de droite Hindu Bharatiya Janata se sont fait arrêter en signe de protestation contre la tuerie de dimanche. Lundi, dix autres personnes avaient été tuées lors de nouvelles attaques de sikhs soupçonnés d'être des militants indépendantistes.

Dans l'est et l'ouest de Delhi, des milliers d'hindous armés de bâtons, barres de fer et poignards ont incendié maisons et véhicules. Ils ont également attaqué un temple où des dizaines de sikhs s'étaient réfugiés.

Les sikhs ne sont que 400,000 à New Delhi, qui compte sept millions

d'habitants, mais ils sont souvent riches ou détiennent des postes de responsabilité, de sorte que certains milieux religieux hindous craignent la disparition de leurs valeurs et de leurs traditions. Des milices extrémistes hindoues, les « senas », prolièrent, dont les membres brandissent le symbole religieux hindou, le trident, qui peut devenir une arme.

Au Pendjab, deux des plus importantes personnalités politiques sikhs ont été arrêtées. Il s'agit de Gurcharan Singh Tohra, élu dimanche président d'une puissante assemblée gérant les finances des temples sikhs, et de Parkash Singh Badal, qui fut à deux reprises premier ministre du Pendjab.

La police du Pendjab continuait de ratisser l'État à la recherche des cinq sikhs qui ont tué dimanche 24 hindous. La responsabilité du massacre a été revendiquée par six organisations extrémistes sikhs, qui ont proclamé hier qu'elles se regroupaient au sein d'une organisation unique, la Force de libération du Khalistan (KLF). Les dirigeants de ces six factions ont affirmé leur intention de combattre pour la création du Khalistan (État sikh indépendant) au Pendjab et contre l'État « terroriste » indien.



Un des 35,000 policiers de New Delhi sort son revolver durant les protestations hindoues, hier. Photo AP

## Grève générale au Liban

BEYROUTH (AFP) — Les artilleurs chiites et palestiniens n'ont pas cessé le feu hier, alors que le Liban observait une grève générale à l'appel de l'unique centrale syndicale du pays pour protester contre le coût de la vie.

Le mouvement chiite Amal a maintenu sa pression sur le « dernier carré » du camp de Chatila (au sud de Beyrouth), qu'il a bombardé pour le septième jour consécutif. Trois mille Palestiniens vivent encore dans ce camp dont la plus grande partie avait été détruite pendant la première « guerre des camps » en mai-juin 1985. Il est réduit à un carré de 200 mètres de côté.

Pendant ce temps, l'ordre de grève a été respecté dans les deux secteurs de Beyrouth. La CGTL avait appelé à la grève pour exiger du gouvernement qu'il s'attaque sérieusement à la crise économique. La livre libanaise a perdu 300 % de sa valeur en un an, et le salaire minimum — dont la CGTL exige une réévaluation — ne permet plus l'achat des produits de première nécessité.

À Beyrouth, tous les commerces ont baissé leurs rideaux aussi bien à l'est, en secteur chrétien, qu'à l'ouest, en secteur à majorité musulmane. Le port et l'aéroport international de Beyrouth, ainsi que le secteur bancaire ont suivi le mot d'ordre de grève.

Alerte internationale en RFA

## Nouvelle fuite chimique dans le Rhin

WALDSHUT, (RFA) (AFP) — Le ministère de l'Environnement régional du Bade-Wuerttemberg (sud-ouest de la RFA) a déclenché hier un plan d'alerte internationale, après une nouvelle affaire de pollution du Rhin, la neuvième signalée en RFA et en Suisse en un mois.

L'alerte a été déclenchée à la suite d'une fuite accidentelle provenant d'une usine chimique du groupe Lanza située à Waldshut, à 60 km en amont de Bâle en Suisse. Hier matin, 5,000 litres d'une émulsion laiteuse contenant essentiellement du polychlorure de vinyle (PVC) et du latex se sont échappées des installations de l'usine, qui appartient au groupe bâlois Lanza.

Contrairement aux explications de Lanza-RFA, qui affirme que

cette émulsion « ne présente aucun danger », le service municipal des eaux de Waldshut redoute que de 2,5 à 7,5 kilos d'un produit cancérigène, le chlorure de vinyle (VC), se soient également répandus dans le fleuve. Pour avoir respiré des vapeurs de ce produit, trois employés de l'usine Lanza de Waldshut avaient contracté le cancer dans les années 70.

D'après la municipalité de Waldshut, l'émulsion s'est échappée par une conduite qui rejette normalement dans le fleuve de l'eau provenant d'un circuit de refroidissement. Le parquet de Waldshut-Tiengen a ouvert une enquête. Des échantillons d'eau ont été prélevés et transportés par hélicoptère dans un laboratoire d'Offen-

burg pour y être analysés.

Par ailleurs, la municipalité de Waldshut a saisi le gouvernement régional du Bade-Wuerttemberg pour lui demander d'étudier si la production ne devrait pas être stoppée à Lanza jusqu'à ce que les faits soient éclaircis.

L'usine Lanza a affirmé que les 5,000 litres d'émulsion qui ont coulé dans le Rhin représentent l'équivalent de ce que l'usine rejette légalement dans le cours d'eau en quatre jours.

La municipalité de Waldshut a protesté contre le retard mis par la firme Lanza à avertir les autorités compétentes de l'incident. La fuite a été constatée parce que le produit est fortement colorant et laiteux.

## Moscou songe à reprendre les essais nucléaires

MOSCOU (AFP) — L'URSS envisage de reprendre ses essais nucléaires, c'est-à-dire de ne pas proroger une nouvelle fois son moratoire unilatéral, a clairement laissé entendre, hier, un haut responsable soviétique qui a souligné les impératifs de la sécurité de l'URSS.

Le refus des États-Unis d'interrompre leurs expériences atomiques est « une tentative de doubler l'URSS, d'obtenir une supériorité militaire. Dans ces conditions proroger sans cesse le moratoire (soviétique) équivaudrait à mettre en danger l'Union soviétique », a souligné le premier vice-ministre des Affaires étrangères, M. Youli Vorontsov, au cours d'une conférence de presse.

L'URSS observe depuis août 1985 un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires qu'elle a prorogé à quatre reprises. Il est actuellement en vi-

gueur jusqu'au 1er janvier prochain.

Interrogé sur l'attitude qu'adopterait l'URSS à l'expiration de ce moratoire, M. Vorontsov a noté que cela dépendait de « la conduite de la partie américaine d'ici le 1er janvier », n'excluant donc pas totalement l'hypothèse d'une nouvelle prorogation.

Des dirigeants de six pays — Suède, Mexique, Inde, Tanzanie, Grèce et Argentine — soutiennent les propositions soviétiques dans ce domaine.

Après une séance plénière, tenue hier matin à l'ambassade d'URSS à Genève, les deux délégations ont eu dans l'après-midi trois réunions distinctes portant sur les trois grands chapitres de la négociation : les armements stratégiques, les armes défensives et spatiales et les missiles de portée intermédiaire.

**CRÈCHES**

**10% de remise**  
sur présentation de cette annonce

*Desmarais & Robitaille*

60, Notre-Dame o., Montréal  
845-3194

# Hébergement ski

### MONT STE-ANNE

**CHALET HOBEC:** offrent de spacieux chalets privés sur 2 étages, situés au pied de la montagne, avec foyer, cuisine et salle de bain complète, 2 ch. à coucher au 2e étage (lits doubles). 2 personnes additionnelles peuvent coucher dans le salon. T.V. couleurs avec câble. Stationnement privé. Service de buanderie. Quelques-uns avec lave-vaisselle. Location semaine et fin de semaine. 25\$ à 55\$ p.p.m. 418-827-3767.

**LE PETIT SÉJOUR:** Skieurs! Nouveau! À quelques minutes du Mont Ste-Anne. Hébergement (Bed & Breakfast), 5 chambres, maison ancestrale. Intime et chaleureux. Vue exceptionnelle sur le fleuve. 30\$ par jour, occ. simple. 40\$ par jour, occ. double. 418-824-3654

**CONDOMINIUMS CASA DE LA MONTAGNE:** au Mont Sainte-Anne, appartements et chalets 1, 2 ou 3 chambres, luxueusement meublés et entièrement équipés, saunas, piscine intérieure, 30\$ par jour, par personne, occupation quadruple, 418-827-5201.

**MAISON LABERGE:** Skieurs et skieuses du mont Ste-Anne, la Maison Laberge vous offre l'hébergement que vous recherchez. 5 jours P.A.M. 375\$ par couple. Fin de semaine (2 soirs) P.A.M. 175\$ par couple. (418) 822-0152.

**LE RÉGENT HOTEL MOTEL:** Réservations ski au Mont Ste-Anne. Une hospitalité chaleureuse, une atmosphère de détente et un service courtois. Salle à manger et salon avec foyer. Forfaits de ski à partir de 139,30\$ - 2 jours et 283,25\$ - 5 jours p.p., occ. double comprenant coucher, déjeuner, billet de remontée au Mont Ste-Anne, transport, taxes et service pour chacune des journées. Prix spéciaux pour enfants. Stationnement. 1-800-463-5291 ou 1-418-667-1633

### CHARLEVOIX

Venez skier au Mont Grand Fonds et au Massif Petite Rivière St-François

**AUBERGE LES SOURCES**  
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0  
Un confort et une table dignes des charmes de Charlevoix.  
Venez skier au Mont Grand Fonds et au Massif Petite Rivière St-François.  
(418) 665-6952

**AUBERGE DES FALAISES:** Une auberge empreinte de romantisme avec une vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé. Forfaits « Gastronomie et ski » (alpin ou fond). Forfaits: « La tournée des Grandes Montagnes » (Ste-Anne, Massif et Grands Fonds). 418-665-3731 ou 1-800-463-1568.

**AUBERGE DES PEUPLIERS:** Une ambiance des plus chaleureuses où il fait bon vivre. Salle de jeux, bain turquois et sauna. Une excellente cuisine raffinée. Forfait ski 5 jours de 565\$ à 675\$ occ. double. 21 chambres tout confort, fine cuisine, décor enchanteur où l'accueil est notre renommée. Votre hôte: Ferdinand Tremblay. Cap à l'Algle (418) 665-4423.

**AUBERGE AU PETIT BERGER**  
R.R. 132 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix  
418-665-4428  
Skiez au Mont Grand Fonds!  
Site de villégiature par excellence, piscine chauffée, patinoire et piste de luge sur les terrains.

**AUBERGE LA ROSE AU BOIS** «Charmante, Gourmande, et Sportive»  
OUVERT À L'ANNÉE  
Plan européen modifié 40\$ à 65\$ pour 2 personnes incluant le petit déjeuner. Table d'hôte le soir à 15,75\$ par personne (taxes et frais de service en sus). Tarif forfaitaire à la semaine. 169 des Falaises Pointe-au-Pic. 418-665-6796.

**MANOIR LA PIGNORONDE:** À 10 min. du Massif, 35 min. du Mont Ste-Anne, vue sur Baie St-Paul et l'île aux Coudres. 25 chambres tout confort, fine cuisine, piano bar, piscine int. panoramique, salle de conférence et de jeux. Forfaits Jour de l'An, de groupes et de ski. (418) 435-5505.

### QUÉBEC

**LE MANOIR DU LAC DELAGE:** Situé à 20 kms au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spa cieuses et suites. FORFAIT SKI (2, 3 ou 5 jours): incluant chambre, petit déjeuner, repas du soir, transport et laissez-passer au Centre de ski de Stoneham, taxes et services inclus. 1-800-463-2841 ou (418) 848-9551.

**LE SAISONNIER:** Situé à 15 minutes au nord de Québec, dans le cadre enchanteur du Lac-Beauport. Forfait économique (chalets). Idéal pour familles et petits groupes. Ski de fond (120 km); 2 centres de ski alpin à moins d'un kilomètre; 10 minutes de Stoneham; 30 minutes de Mont Ste-Anne. (418) 849-2821 C.P. 1249 Lac-Beauport G0A 2C0

### LAURENTIDES

**AUBERGE CHEZ FANTACCI:** A St-Hippolite, seulement à 40 milles de Montréal, petite auberge accueillante. A notre porte, ski de randonnée et à proximité ski alpin et patinage. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44\$/jour (occ.d.) avec 2 repas. (514) 563-2790.

**Auberge Motel Chalet des Chutes, Mont-Tremblant**  
A moins de 900 mètres des pentes, une auberge accueillante et des accommodations confortables. Fins de semaine de ski à compter de 136,00 par personne incluant (2) nuits, (2) déjeuners, (2) soupers et le billet de remontée pente pour (2) jours. Semaines complètes aussi disponible à partir de \$327.00 et plus. (Tarifs saison régulière).  
Réservez maintenant 1-819-425-2738

**AUBERGE VILLA BELLEVUE:** une tradition familiale depuis 3 générations. Centre de villégiature par excellence: Situé à 5 km. du majestueux Mont-Tremblant. Transport navette gratuit entre l'auberge et le Centre de Ski. Hébergement confortable: chambres, suites, chalets, condos. Excellente cuisine. Orchestre et animation en soirée. Bains sauna, boutique location de ski. Ecole de ski dirigée par Luc Dubois, entraîneur-chef de l'équipe nationale de Ski du Canada. Tarifs forfaitaires ski alpin, 5 nuits - 5 jours à partir de 264\$. 2 nuits - 2 jours à partir de 109\$ par personne en occupation double. Ski de fond, l'auberge est située au centre d'un réseau de 90 km. de pistes tracées et bien identifiées. Tarifs forfaitaires de 5 nuits - 5 jours à partir de 198\$. 2 nuits - 2 jours à partir de 78\$ par personne en occupation double. Pour réserver, appelez Lise ou Heien sans frais 1-800-567-6763. Disponibilités pour la période des Fêtes.

**CONDOLETS MONT-TREMBLANT:** Skiez et demeurez au pied de la montagne, très luxueux appart-hôtels, privé, cuisine, foyer, stationnement, 300 pi des remonte-pente, 2 à 5 personnes par condo, excellent taux. Cartes de crédit acceptées.  
Réservations: 1-819-425-8622.

**AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE** (Otter Lake Haus): Auberge familiale de 22 chambres, depuis 1928. De la porte, 70 kms de pistes de ski de fond balisées. Proche des pistes de ski (Gray Rocks, Mont Tremblant). Cuisine allemande, continentale. Faites vos réservations pour Noël, janvier et février maintenant. Tarif de 40\$ à 55\$ p.p. PAM ou PA. Enfants et groupes bienvenus. 819-687-2767.

**AUBERGE LA SOUPIÈRE:** A St-Adolphe d'Howard. Spécial week-end 125\$ p. Spécial semaine (dim. au ven.) 290\$ p.p. occ. d., PAM. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95\$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique. 819-327-2525.

**MOTEL CHANTOLAC:** A Ste-Adèle-en-Haut, au coeur de la gastronomie Motels de distinction, à prix abordables, bain turquois. Sur semaine: ski de soirée gratuit pour nos clients. (Sauf durant la période des fêtes). Escorte substantielle sur les billets de remonte-pente tous les jours. 156 rue Morin, Ste-Adèle. (514) 229-3593

**AUBERGE LE RUCHER**  
Beau temps ou mauvais temps. Le Rucher vous attend!  
Venez prendre le temps et avoir du bon temps à des prix concurrents!  
M.A.P., 2 pers. 120\$ par jour VAL DAVID  
819-322-2507

**Vous désirez annoncer dans cette section?**  
Contactez sans tarder Louise Hébert au:  
514-842-9645

### ESTRIE

**O'BERGE DU VILLAGE:** luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. Sur les rives du lac Memphrémagog. A deux pas du centre-ville et à quelques min. du mont Orford et des principaux centres de ski de l'Estrie. Saunas, bain turquois, courts de squash. Location à la journée, à la semaine et pour la saison. Prix de groupes. 1-800-567-6089 ou 1-819-843-6566.

**AUBERGE HATLEY:** Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmants, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne RELAIS ET CHÂTEAUX. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165\$ p.p. occ. double.  
C.P. 330 North Hatley JOB 2C0 819-842-2451.

**VILLAGE ARCHIMÈDE:** 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna logeant de 4 à 8 personnes. Location à la journée à partir de 150\$, fin de semaine à partir de 300\$, forfait-ski 5 jours à partir de 700\$. 514-538-3440.

**LE LOFT:** Offrez-vous un hébergement de luxe dans notre hôtel-condominium comprenant 6 appartements équipés. Parfait pour passer quelques jours à la campagne en famille ou pour les réunions d'affaires. Excellente cuisine. Spécial de fin de semaine 92\$ p.p. Rés. 514-263-3294, West Brome, QC JOE 2P0.

**La ferme des Hauts-Coteaux**  
A proximité des pentes du mont Sutton! Séjour sur une ferme. Ambiance chaleureuse! Chambres confortables, cuisine régionale et spécialité maison. Ski alpin, ski de fond, raquette. Participez aux travaux de la ferme si le coeur vous en dit! Membre des Agriculteurs. Réservez dès maintenant. Marie-Pierre (514) 538-2265.

**LE VERSANT OUEST MONT-ORFORD:** Maisonnette suisse, foyer, cuisinette, ski et sports d'hiver. Centre de villégiature paisible et panoramique. Salle communautaire, de jeux, avec foyer, pour animation, réception, ateliers. Atmosphère amicale. Visitez l'Abbaye St-Benoit du Lac. Prix avantageux. Vos hôtes Normand et Jean-René. (514) 297-3786

**MANOIR HOVEY:** Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck (CLASSIFIÉ 4 FOURCHETTES). Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain turquois et balcon privé. De notre porte, 35 kms de pistes de ski de randonnée balisées, 20 kms du Mont-Orford. Salle de jeux. Chaleureuse atmosphère d'après-ski. Plusieurs forfaits-ski disponibles à partir de 60\$ p.p., par jour, P.A.M.  
1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec JOB 2C0.

**HÔTEL-MOTEL LE MENHIR** Site enchanteur face au mont Bromont, 30 unités luxueuses (cuisinettes), piscine intérieure et salle de séjour avec foyer. Salle de conférence ou banquet. Forfaits à partir de 45\$ p.p./jour, occ. d. comprenant hébergement, billet de remonte-pentes (café et croissant inclus). (514) 534-3790.

### OUTAOUAIS

**Auberge**  
Aux portes des Laurentides et de l'Outaouais, L'AUBERGE DU LAC BOWMAN vous offre une ambiance et un décor chaleureux, de coquettes chambres et une cuisine délectable spécialisée dans les fruits de mer à des prix très abordables. Un réseau de plus de 8km de piste de ski de randonnée balisées, de la raquette, du patinage sur notre canal, de la pêche sur la glace etc. vous est offert sans frais supplémentaires. Nos invités bénéficient en plus de tarifs deux pour le prix d'un pour le ski alpin situé à moins de 25 min. de l'auberge. Le prix de nos chambres est de 30\$/jour pour 2 personnes et nous offrons au choix un forfait de 30\$/jour p.p. (PAM) ou 40\$/jour p.p. avec repas (occ. double). Réservations (819) 454-2417.

# Les assistés sociaux se méfient du projet Paradis

QUÉBEC (PC) — La réforme de l'aide sociale « aura des répercussions importantes sur le revenu disponible des bénéficiaires », reconnaît le ministre de la Main-d'œuvre, M. Pierre Paradis.

Dans un mémoire confidentiel présenté au conseil des ministres, M. Paradis avise ses collègues qu'il faudra une « stratégie d'implantation » de cette réforme afin de permettre aux bénéficiaires de « s'adapter aux caractéristiques des nouveaux programmes ».

Le Front commun des assistés sociaux du Québec a rendu public hier le texte intégral du mémoire présenté au conseil des ministres en août dernier par M. Paradis. Ce mémoire démontre que « M. Paradis craint les retombées politiques négatives de la réforme au point de devoir planifier une stratégie d'implantation du programme », ont affirmé devant la presse les porte-parole du Front en rendant public le document.

Invité par la Presse canadienne à commenter la publication du document, M. Paradis en a reconnu l'authenticité mais a prétendu que la situation avait évolué depuis, sans toutefois préciser dans quel sens.

À ses collègues du conseil des ministres, M. Paradis a proposé en août une réforme de l'aide sociale comportant deux programmes: le premier, applicable aux 98.000 personnes « non employables », vise à leur garantir un revenu « suffisant » pour vivre convenablement; le second, qui s'appliquera à la majorité des assistés sociaux chefs de ménage, soit les 275.000 jugés « employables », forcera les bénéficiaires à accepter les emplois qui leur seront offerts ou à améliorer leur « employabilité » par des cours ou des stages.

Dans le document gouvernemental, signé par M. Paradis, ce dernier reconnaît que l'implantation du régime « aura des répercussions très importantes sur le revenu des bénéficiaires » et insiste sur la nécessité d'une « stratégie d'implantation ».

Cette stratégie fait en sorte que pendant la période de transition entre le régime actuel et le nouveau régime, « aucune des personnes qui utilise le régime actuel, si elle demeure prestataire, ne verra sa prestation réduite ».

En rendant le document public, les porte-parole du Front commun des assistés sociaux ont soutenu que le mémoire « laisse entrevoir un appauvrissement plus grand pour la majorité des assistés sociaux ».

# AVIS PUBLICS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE RÉASSURANCE DU CANADA AVIS DE CONVOCATION  
AVIS EST donné qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Nationale Compagnie de Réassurance du Canada sera tenue le vendredi 19 décembre 1986 à 18 h 30, à la Maison Sodacran, 1140, boul. de Maisonneuve est, bureau 701, Montréal, Canada, dans le but de modifier le capital-actions autorisé de la compagnie. Donnée à Montréal, ce 28 novembre 1986.

AVIS EST donné, conformément à l'Article 157(1) du Code Civil du Québec, que BABOUSHKIN BROS. LTD./LES FRÈRES BABOUSHKIN L.TÉE (faisant affaires de temps en temps sous le nom et style ARTEL MANUFACTURING CO./FABRICATION ARTEL C.I.E.), par «General Assignment of Book Debts» exécuté le 14 novembre 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3795813, a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, démandes et «choses en action», présentes ou futures, payables à NOURITURES DA TONELLI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24ème jour de novembre 1986, sous le numéro 3798432.

AVIS EST donné, conformément à l'Article 157(1) du Code Civil du Québec, que BABOUSHKIN BROS. LTD./LES FRÈRES BABOUSHKIN L.TÉE (faisant affaires de temps en temps sous le nom et style ARTEL MANUFACTURING CO./FABRICATION ARTEL C.I.E.), par «General Assignment of Book Debts» exécuté le 14 novembre 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3795813, a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, démandes et «choses en action», présentes ou futures, à BANK OF BOSTON CANADA.

PRENEZ AVIS que PIERRE DUNN, 315, Montclair, Gaspé, Rivière au Renard, G0B 2C6, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-508229-001 pour la région 01, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le YFON LEPAGE, 3ème Rang Ouest, Ste-Luce, G0K 1P0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, Boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.

1ère publication 3 décembre 1986  
2ème publication 4 décembre 1986  
BEAUBET PIUZE, Avocats 2030 Père Lelièvre, Suite 374, Duberger, G1P 2X1.

AVIS EST DONNÉ QUE: TRANSPORT JOACHIM TURCOTTE L.TÉE  
1260 rue Volta  
Boucherville, Québec  
défendeur des permis 3-M-506529-0001, 0002 et 0003 autorisant le transport de matières en vrac dans la région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien desdits permis suite à l'acquisition de toutes les actions de Transport Joachim Turcotte L.Tée jusque-là détenues par Joachim Turcotte, et ce par Gestion Jules Savard Inc. l'actionnaire de Gestion Jules Savard Inc. est Jules Savard, 100, rue de la Paix, Montréal, Québec, H3B 4L8. Tél: (514) 879-1385.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511764 D-002-003, Gilles Lacombe, M-511721 D-001, Michel Langevin, M-505902 D-001, Daniel Ménard, M-503099 D-001, Denis Meunier, M-505295 D-001, Guy Morier, M-503095 D-001, Marius Morier & Fils L.Tée, M-508944 D-002, Gilles Myre, M-501743 D-001, Jean-Guy Myre, M-501771 D-001, Paul Perreault, M-502978 D-001, Michel Perron, M-510966 D-001, André Robert, M-508350 D-001, Transport J. Gingras Enr., M-511703 D-001, Benoit Aubin, M-511143 D-001, Alain Richard, M-511216 D-001, René Lachaine, M-511060 D-001, Bernard Roy, M-500890 D-001, 2323-4206 Québec Inc., M-511755 D-001, Marcel Dupuis, M-5011 D-001, Laurier Dupuis, M-507510 D-001, Campbell & Frères Enr., M-511026 D-001.

AVIS EST donné que Jean-Claude Beaudin, M-501741 D-001, Jean-Roch Beaudin, M-506476 D-001, Jean-Roch Beaupré, M-500747 D-002, Hervé Beauregard, M-503180 D-002-003, Fernand Benoit, M-502451 D-001, Hervé Benoit, M-502398 D-001, Henri Benoit, M-502429 D-001, Réjean Berthiaume, M-505959 D-001, Rosario Blondin, M-501627 D-001, Gaston Boulais, M-503872 D-001, Alain Boulay, M-510938 D-001, Denis Charbonneau, M-508187 D-001, Victor Corrivault, M-511640 D-001, Bernard Dagenais, M-509007 D-001, Elphège Denis, M-503542 D-001 - D-002, Émilien Desrosiers, M-508859 D-001, Denis Desnoyers, M-503668 D-001, Ovide Drapeau, M-509041 D-002, Guy Gagnon, M-509043 D-001, Garage Georges Trudeau L.Tée, M-511005 D-001, Auguste Gendron, M-505595 D-001, François Gendry, M-503015 D-001, André Gabelle, J. Enr., M-511

# ARTS ET SPECTACLES



LOS ANGELES (AFP) — Photo AP  
LOS ANGELES (AFP) — Desi Arnaz, le comédien américain d'origine cubaine mondialement connu pour le feuilleton *I Love Lucy*, qui a marqué les débuts de la télévision, est décédé hier d'un cancer à Del Mar, près de San Diego, à l'âge de 69 ans.

## Avec Beineix, Altman, Anderson

# L'avenir en vidéo à « Convergence »

NATHALIE PETROWSKI

Est-ce un festival, une foire, un colloque ou une marché ? Réponse : rien de tout cela. Ni foire ni festival, « Convergence » est un forum international tenu à Montréal. Est-ce pour les gens de la télé, du cinéma ou de la vidéo ? Réponse : pour les trois, c'est-à-dire ceux qui s'intéressent à l'impact et à l'évolution des images.

À l'heure de la confusion des genres et des mélanges médiatiques, à l'heure où les films sont transférés en vidéo et les vidéos en films, l'heure où l'un s'inspire de l'autre pour mieux le devancer-critiquer-répérer, « Convergence » apparaît comme un *must* pour les professionnels et les amateurs de sensations

fortes et d'images nouvelles.

Tenu pour la deuxième année consécutive, avec la caution financière de l'État, qui a versé, directement ou indirectement, quelque \$ 700,000 en subventions, avec la présence des vedettes montantes de l'image et du son tels Jean-Jacques Beineix, Robert Altman et Laurie Anderson, « Convergence » promet de nous en faire voir de toutes les couleurs et dans toutes les dimensions.

Où, quand et comment ? Réponse : Au centre Sheraton et au complexe Guy-Favreau, du 8 au 11 décembre, dans une série de manifestations qui prendront tantôt la forme de débats-conférences, d'ateliers, de rencontres, tantôt d'expositions « interactives » et de projections publiques. La particularité de « Convergence » tient à ce concept

ouvert, éclaté, multidisciplinaire, qui

intègre et fait converger plusieurs genres et médias en même temps. Ce souci de mêler et de fondre des éléments contraires ou complémentaires se retrouve jusque dans la composition des panels de discussion. Par exemple, le cinéaste Jean-Jacques Beineix, chef de file d'un renouveau de l'esthétisme français, discutera avec Harold Greenberg, le père de *Porky's*, de l'avenir du long métrage en salle. Ou encore, la musicienne et vidéaste d'avant-garde Laurie Anderson discutera de la musique vidéo au-delà de la pub avec le vice-président des films et vidéos chez Warner Brothers. Dans un cas comme dans l'autre, on a misé sur le choc des visions et la polarisation des intervenants sur un même sujet. Ailleurs, on tentera de défricher de

nouvelles pistes, non pas dans l'abs-

trait mais en s'inspirant de démarches alternatives comme celles du nouveau cinéma britannique et de son association avec *Channel 4*, chaîne de télévision que l'on tient responsable de la renaissance du cinéma en Grande-Bretagne. Une importante délégation de réalisateurs et producteurs britanniques sera présente.

Consultants, conseillers, concepteurs, directeurs, présidents, techniciens, tous les intervenants de la chaîne seront sur place pour échanger, commenter leurs produits et leurs visions sur les images de l'avenir. Parmi les présentations les plus attendues, mentionnons *Max Headroom* : 20 Minutes into the Future, personnage par ordinateur qui captive l'imagination des jeunes Bri-

tanniques à l'heure du téléjournal et que l'on retrouve en entrevue avec des vedettes de l'heure. Mentionnons également une sélection de films publicitaires italiens signés Fellini, Antonioni et les frères Taviani. Ou encore *Rip Van Winkle*, une émission produite par l'actrice Shelley Duval et réalisée par Francis Ford Coppola, mêlant *kabuki* et *chroma-key* informatisé. Parmi les expositions, mentionnons *Video Place*, conçu par Myron Krueger sous la forme d'une installation interactive réémissant ordinateur, caméra vidéo et écran, installation qui réagit dès qu'un intrus entre dans ses paramètres. Finalement, en guise de clôture, « Convergence » offrira un spectacle visuel de l'artiste Keiichi Tanaka, qui viendra directement de Tokyo pour nous présenter une combinaison d'art traditionnel et de haute technologie, tout cela, bien sûr, au nom de l'évolution d'une image en pleine mutation et qu'on ne cesse de réinventer.

## CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Le déclin de l'empire américain" 7 h 10, 9 h 15  
ASTRE II: — "Le glaive de la terreur" 8 h 45 — "A coup de crosse" 7 h  
ASTRE III: — "52 pick-up" 7 h 15, 9 h 15  
ASTRE IV: — "Coeur circuit" 9 h — "Labyrinth" 7 h 10  
BERRI I: (288-2115) — "Bach et bottine" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15  
BERRI II: — "Pourvu que ce soit une fille" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15  
BERRI III: — "Coeur circuit" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30  
BERRI IV: — "Inspecteur Lavardin" 12 h 45, 3 h 5, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45  
BERRI V: — "Thérèse" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
BONAVENTURE I: — "The wealth" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20  
BONAVENTURE II: — "Something wild" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 10  
BROSSARD I: (465-5906) — "Le déclin de l'empire américain" 7 h 30, 9 h 30  
BROSSARD II: — "The wealth" 7 h, 9 h  
BROSSARD III: — "Antarctica" 7 h 05, 9 h 05  
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Nutcracker" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45  
CARREFOUR LAVAL 1: — "The wealth" 7 h 30, 9 h 30  
CARREFOUR LAVAL 2: — "Coeur circuit" 7 h 25, 9 h 35  
CARREFOUR LAVAL 3: — "Bach et Bottine" 7 h 15, 9 h 25  
CARREFOUR LAVAL 4: — "Soulman" 7 h 10, 9 h 15  
CARREFOUR LAVAL 5: — "52 pick-up" 7 h 05, 9 h 20

CARREFOUR LAVAL 6: — "Le déclin de l'empire américain" 7 h, 9 h 10  
LAVAL 2000 I: (687-5207) — "Antarctica" 7 h 15, 9 h 20  
LAVAL 2000 2: — "Le glaive de la terreur" 9 h 05 — "A coup de crosse" 7 h 30  
CINEMA CHATEAUGUY I: (698-0141) — "Bach et Bottine" 7 h 15, 9 h 15  
CINEMA CHATEAUGUY II: — "Coeur circuit" 7 h 15, 9 h 15  
CARTIER LAVAL: (663-5124) — "Allens 2 le retour" 8 h  
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Allens 2 le retour" 7 h, 9 h 30  
CHAMPLAIN II: — "Le glaive de la terreur" 7 h 05 — "Leu de la mort" 7 h 35  
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Rate It X" 7 h — "Heartburn" 7 h 15 — "Private practices: the story of a sex" 9 h 15 — "Birdy" 9 h 30  
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Soulman" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15  
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste Catherine est (523-3239) — "Frat house memories" 1 h, 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h, 7 h 15, 8 h 30, 9 h 45  
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "Baruch" 18 h 35 — "The jazz singer" 19 h 05  
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Karate kid" 1 h 30, 4 h — "About last night" 7 h, 9 h 30  
CINÉPLEX II: — "Short circuit" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
CINÉPLEX III: — "Down by law" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40  
CINÉPLEX IV: — "Room with a view" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30  
CINÉPLEX V: — "Stand by me" 1 h 10, 3 h

10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10  
CINÉPLEX VI: — "Belizaire le cajun" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30  
CINÉPLEX VII: — "Decline of the american empire" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10  
CINÉPLEX VIII: — "Peggy Sue got married" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30  
CINÉPLEX IX: — "The wealth" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45  
CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Sacré bordel" 9 h 30 — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 30  
CINEMA MONTREAL II: — "Gremilins" 9 h 20 — "Goonies" 7 h 15  
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le rayon vert" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45  
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Le déclin de l'empire américain" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15  
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Bieu comme l'enfer" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h  
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'amour pourpre" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30  
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, MtL (283-8229) — "Convergence: au-delà de la technologie" — "Expériences en communication visuelle" 19 h  
— "Imagerie engendrée et manipulée par l'ordinateur" 19 h 10 — "Expériences en communication visuelle" 19 h 20  
— "La survie du documentaire et le rôle de la télévision" 20 h — "Les formats cinématographiques alternatifs" 21 h — "La publicité au cinéma et à la télévision" 21 h 30 — "Expériences en communication visuelle" 22 h  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (484-3878) — "Cours métrages de Stan Brakhage" 20 h 30  
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Bach et Bottine" 7 h 15, 9 h 15

DAUPHIN I: (721-6060) — "Carmen" 8 h  
DAUPHIN II: — "Berlin affaire" 7 h, 9 h 15  
DORVAL I: (631-8571) — "Star Trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20  
DORVAL II: — "Solar babies" 6 h, 7 h 50, 9 h 40  
DORVAL III: — "52 pick-up" 7 h 15, 9 h 15  
DORVAL IV: (341-3190) — "52 pick-up" 7 h 15, 9 h 15  
DORVAL V: — "Something wild" 7 h 20, 9 h 30  
ÉLYSEE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 7 h, 9 h 20  
ÉLYSEE II: — "Melo" 7 h 25, 9 h 35  
FAIRVIEW I: (867-8095) — "Jumping jack flash" 7 h 20, 9 h 30  
FAIRVIEW II: — "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35  
GREENFIELD I: (671-6129) — "Cap sur les étoiles" 7 h 20, 9 h 30  
GREENFIELD 2: — "Top gun" fr. 7 h 15, 9 h 25  
GREENFIELD 3: — "Color of money" 7 h 30, 9 h 45  
IMPERIAL: (288-7102) — "Star trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20  
JEAN-TALON: (725-7000) — "Bach et Bottine" 7 h, 9 h  
KENT I: (489-9707) — "Song of the south" 7 h 20, 9 h 30  
KENT II: — "Jumping Jack Flash" 7 h 20, 9 h 30  
LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — "She's gotta have it" 7 h 30 — "Mona Lisa" 9 h 30  
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Le diable au corps" 7 h — "Beau temps mais orange en fin de journée" 7 h 30 — "Indi cabaret" 9 h 15 — "L'homme dans la lune" 9 h 30 (2 au 4 déc.)  
LAVAL I: (688-7776) — "Star trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20  
LAVAL II: — "Top gun" 7 h 15, 9 h 25

LAVAL III: — "Cap sur les étoiles" 7 h 20, 9 h 30  
LAVAL IV: — "La mouche" 7 h 15, 9 h 20  
LAVAL V: — "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35  
LAVAL-OÉDON I: (687-5207) — "Antarctica" 7 h 15, 9 h 20  
LAVAL-OÉDON II: — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35  
LOEWS I: (861-7437) — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45  
LOEWS II: — "Song of the south" 12 h, 1 h 30, 3 h 50, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10  
LOEWS III: — "The name of the rose" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 35  
LOEWS IV: — "Around midnight" 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45  
LOEWS V: — "Sky bandits" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10  
LE MILIEU: (277-5789) — "L'étranger: le huitième passager" 7 h 15, 9 h 30 — "Beau-père" 7 h, 9 h 15  
OUTREMONT: (277-4145) — "Gamin" 9 h 30  
PALACE I: (866-8981) — "Top gun" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20  
PALACE II: — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35  
PALACE III: — "Solar babies" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40  
PALACE IV: — "True story" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25  
PALACE V: — "Street of gold" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15  
PALACE VI: — "Jumpin Jack flash" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30  
PARADIS I: — "Allens 2 le retour" 7 h, 9 h 30  
PARADIS II: — "Bach et bottine" 7 h, 8 h 50  
PARADIS III: — "Le déclin de l'empire américain" 7 h, 9 h  
CINEMA PARALLELE: (843-6001) — "Jean de Florette" 7 h 15, 9 h 40

PARISIEN II: — "La chanson du sud" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10  
PARISIEN III: — "Tenue de soirée" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30  
PARISIEN IV: — "Cap sur les étoiles" 12 h 50, 3 h 5, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30  
PARISIEN V: — "Top gun" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25  
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Bach et Bottine" 7 h, 9 h 15  
PLACE LONGUEUIL II: — "Coeur circuit" 7 h 30, 9 h 30  
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Something wild" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20  
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Short circuit" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15  
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Peggy Sue got married" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10  
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "52 pick-up" 7 h 15, 9 h 15  
PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Children of a lesser god" 7 h 15, 9 h 30  
PLACE DU PARC II: — "Color of money" 7 h 30, 9 h 45  
PLACE DU PARC III: — "Antarctica" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 10  
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Antarctica" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 10  
SAINT-DENIS II: — "La nuit fantastique des morts vivants" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 45, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 20  
VERSAILES I: (353-7880) — "Le clochard de B.H." 7 h 20, 9 h 20  
VERSAILES II: — "Top gun" 7 h 15, 9 h 25  
VERSAILES III: — "Fermé" 7 h 15, 9 h 15  
L'HERMITAGE: (388-5577) — "Allens 2 le retour" 8 h  
L'HERMITAGE: (388-5577) — "Allens 2 le retour" 8 h  
YORK: (893-8978) — "The mission" 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

## SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs de 22h à 02h30 — Marc Allie Trio, le 3 déc. — Alain Caron et Lorraine Desmarais du 4 au 7 déc.  
ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: Montréal — La Chorale « enfants de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, dir. Jean Sully, le 3 déc. de 12h à 13h30  
BAR 2080: 2080 rue Clark, MtL (285-0007) — Mardi, Dave Ayton, jazz à 22h — Mercredi, Michael Gauthier, guitariste de jazz, à 22h — Jeu. au sam. Skip Bechwith, à 22h  
BIDULES JAZZ AND RIBB: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quartet de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim et lun, 19h à 24h, mar, 20h à 01h, mer, au ven, 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h — Invité: Jean Samion, chanteuse, 3 à 6 déc.  
LE BLOIF: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal — Tous les dimanches soirs, du 12 oct. au 14 déc. concours — La relève du jazz Lowenbrau à 20h 45 — Tous les lundis soirs, ateliers de jazz coordonnés par Bernard Primeau, à la batterie — Eiderdun, 2 à 5 déc. à 21h  
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, MtL (842-2808) — La Boîte à Lily, Marie-Pélie Quintin au piano, tous les soirs de la semaine à compter de 18h — Soirée Hors-Série, le 3 déc. à 20h30  
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — New Music Foundation, avec Benoit Dufresne de CHQM-FM, le 3 déc.  
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Montréal (843-8620) — Tous les mercredis — Place aux Poètes, animatrice Janou Saint-Denis, invités de la sem. Patrick Coppens et Renée Thivierge, à 21h — Tous les mardis et jeudis, Sonia Del Rio présente son nouveau spectacle de flamenco « De la belle Otero à Carmen », sur des œuvres de Purcell, Lopez, Jimenez et Bizet, à 21h  
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « Tête-à-tête » de Ralph Burdman, traduction et m. en s. Jean-Louis Roux, du 5 au 20 déc. mar. au sam. 20h  
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Michel Bédard Jazz Quartet, 5-6 déc. à 21h30  
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Tous les mercredis de déc. party d'huites, de 8 à huitre heures  
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588) — Tous les mardis soirs, du 11 nov. au 9 déc. hockey sur table, pour venir en aide à la Fondation Tiny Tim de l'hôpital de Montréal pour enfants — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence, jeu au sam. à compter de 17h  
CHEZ DANTIN: 121 est Duluth, Montréal (844-8216) — Spectacle de Maurice Boyer, accompagné de Gaby Pedneault, à la basse, chansons de Brassens et Boby Lapointe, du 3 au 6 déc. et du 10 au 13 déc. à 20h30  
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, MtL (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h — Le groupe Québa, musique cubaine, les 3-4 déc. à 22h

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h  
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs Ensemble Elder Léger, à 17h30  
CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (276-7848) — « Le Groupe Sanguin » en spectacle, du 20 nov. au 6 déc.  
COMPLEXE DESJARDINS: Montréal — Spectacles pour enfants, présentés par le Théâtre de l'Avant-Pays, « Le petit monde du père Noël », et « L'hyper-aimable homme des neiges », du 18 nov. au 20 déc. du mar. au ven. 13h30 et 15h30, le sam. 11h30, 13h30 et 15h30  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 1001 ouest Notre-Dame, Montréal (873-4031) — Salle Germaine Malépart, Recital de trombone, classe de Joseph Zuzin, le 3 déc. à 12h  
DOMME THÉÂTRE: 3990 ouest Notre-Dame, Montréal (931-5000) — Le département de théâtre de Dawson College présente « Twelfth night » de William Shakespeare, m. en s. Victor Knight, du 7 déc. à 20h30, les 3 et 5 déc. matinales à 12h30  
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4191) — Le Nouveau Théâtre Experimental présente, « Les objets parlent » de Jean-Pierre Ronda, conception et m. en s. de Jean-Pierre Ronda, du 3 au 20 déc. jeu. au sam. 20h, et 22h  
GO, THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381) — La condition des soirs, d'Annie Zadek, m. en s. Patrick Bonité, du 20 nov. au 13 déc., du mar. au sam. à 20h30  
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Mario Parent et le groupe Match, 3 au 6 déc.  
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (878-1370) — Bar Tour de Ville: Le Quartier de Pam Henry, du 30 sept. au 4 janvier, du mar. au dim. de 21h à 02h — Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devève du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h  
HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, MtL (288-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Fois, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h  
HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Cocktail: 5 à 7 avec Philippe Noireaut, du lun. au ven. — Le Trio de Dave Clark, jazz et contemporain, du mer. au sam. de 21h à 01h  
HOTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — French Can-Can, comédie musicale sur le Moulin Rouge, à compter du 4 déc.  
LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h  
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — « Bilco » de Marco Micone, m. en s. Daniel Valcourt, à compter du 7 nov. du mar. au dim. 20h30  
L'ENTRACTE: 74 Principale, Granby (378-8646) — Tous les mercredis, jazz live, entrée libre à 22h  
LE BOULEVARD: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Dîner-dansant avec Le Trio Denis Boivin en spectacle, les ven. et sam. du 14 nov. au 31 déc., de 19h à 24h  
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.  
LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332) — Le Shi-Shi, du 25 nov. au 6 déc. mar. au jeu. 21h30, ven. et sam. 22h30 et 24h  
L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7164) — Artistes en mouvement présente « Le retour d'Adam et Eve sur la Main » de Louis Guillemin et Pierre Blackburn, du 3 au 14 déc. à 20h30  
L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h  
MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — « Comment devenir parlant en 3 jours » de Gilles Gauthier, d'après l'œuvre de Stephen Mines, m. en s. Robert Legage, du 3 au 28 déc. jeu. et dim. à 15h, ven. 26 déc. à 15h  
NOUVELLE SALLE DE THÉÂTRE: Centre-ville, Montréal — Ouverture prochaine d'une salle de théâtre (75 places), près métro Berri, les artistes et comédiens intéressés à réserver un espace, et à se produire sur scène, téléphoner au 678-1200  
PETIT THÉÂTRE DU PALAIS: 50 ouest St-Jacques, Montréal (842-3009) — Masquerade présente « Les plaisirs » de Jean Racine, m. en s. Christian Moïty et Pierre Bail, du 3 au 6 déc. à 20h30  
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530) — « Le ciel ce soir » tous les lundis,

spectacle français, 20h30, spectacle anglais 19h30  
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Montréal (727-3729) — Soupers-dansant avec Jean-Marie Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h à 24h  
RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508) — Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. sam. de 19h30 à 23h  
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — Le groupe Max Cilla, de Martinique, le 4 déc.  
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal — Concert Mozart, avec l'Atelier de musique de chambre de Jacques Verdon et la Chorale de la Faculté, de Jean-François Sénar, le 3 déc. à 20h  
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — L'Opéra de Montréal présente, « Die Zauberflöte » de Mozart, avec Patrick Power, Mikael Melybe, Costanza Cuccaro, Sharon Christian et Don Garrard, dir. d'orchestre, Rafi Armanian, m. en s. Frank Corasaro, les 5-8 déc. à 20h  
SALLE VOLKAC: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Les Vents de l'Est, dirigés par Gilles Gauthier, de Robert Gibson, orchestre de vents, dir. Richard Lawton, le 3 déc. à 13h et 20h  
SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — Jim Corcoran et le Kalash Band, le 5 déc. à 20h30  
THÉÂTRE ARLÉQUIN: 1044 est Ste-Catherine, Montréal (288-4261) — « Nahani, vallée des hommes morts » du 7 au 13 déc., lun. au jeu. 20h, ven. et sam. 19h et 21h30, le dim. 13h30 et 16h  
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — « The caucasian chair » de Joe Orton, m. en s. Lorraine Pintal, jusqu'au 6 déc., mar. au ven. 20h, 17h et 21h  
THÉÂTRE DU RIDÉAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1733) — « Deux sur la balancière » de William Gibson, traduction Jean-Loup Badadie, m. en s. René-Richard Cyr, du 19 nov. au 20 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h et 21h, dim. 15h  
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B, Recital de basson, et de saxophone, classe de René Masino, le 3 déc. à 20h  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: Studio-théâtre Alfred-Libarté, Montréal (282-4116) — « Enlargés dans l'amour » de Claude Poissant, m. en s. Michel Breton, les 4 et 6 déc. à 20h30, le 5 déc. à 13h, et 20h36 — Salle Marie-Gérin-Lajoie, Spectacle de danse « Artères » chorégraphié de Iro Tembeck, professeur du département de danse de l'UQAM, 3 au 6 déc. à 20h30, les 4-5 déc., matinales à 13h30  
BAR-THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: sort. 147, autoroute 20, Upton — Une semaine de vacances de Gisèle Bourret et Michel Paré, les ven. et sam. jusqu'au 6 déc. à 21h, soupe-théâtre à 18h30  
THÉÂTRE DE LA BORDEE: 1091-1e rue St-Jean, Québec (694-9631) — « Tension zero » de Paul Gross, traduction René Dionne, m. en s. Claude Binet, du 11 nov. au 6 déc. du mar. au sam. 20h30  
IMPLANTHÉÂTRE: 939 de Salaberry, Québec (529-2183) — « Vinci » de Robert Legage, production du Théâtre Repère, environnement sonore Daniel Toussaint, du 18 nov. au 6 déc. mar. au sam. 20h30  
THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — « Feux-Follets » de Susan Cooper et Hume Cronyn, m. en s. Gilles Provost, du 4 nov. au 12 déc. du mar. au ven. 20h30, le sam. 19h et 22h  
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — A Salle Opéra, Orchestre du CNA, Franz-Paul Decker, chef d'orchestre, 3-4 déc. 20h30 — « Atelier » Good-night disgrace » de Michael Mercer, m. en s. Gil Osborne, du 20 nov. au 6 déc. à 20h, au 27 nov. au 13 déc. à 20h, matinales les 4 et 6 déc. à 20h30  
LE DOUBLE BASS » de Patrick Suskind, traduction de Roy Kirk, du 25 nov. au 6 déc. à 20h, matinales les sam. à 14h.

## TELEVISION

12.00 Première édition  
12.15 Aujourd'hui en France  
12.30 Les belles histoires des pays d'en haut  
13.00 Au jour le jour  
13.10 Le temps de vivre  
14.00 Félix et Ciboulette  
16.30 Au jeu  
17.00 Le vagabond  
17.30 Carte d'identité  
18.00 Montréal ce soir  
19.00 Star d'un soir  
20.00 Insolences d'une caméra  
20.30 Best-Sellers  
« Le nord et le sud » (2 de 12) avec Patrick Swazey, Lesley-Anne Down et James Read  
21.00 Les sens des affaires  
22.00 Le Point  
23.00 La météo  
23.05 Les nouvelles du sport  
23.15 Cinéma  
« Harlequin » austr. 80 avec Robert Powell, David Hemmings et Carmen Ducan

10 CFTM  
12.00 Ici Montréal  
12.15 Cinq  
« Appelez-moi Monsieur Tibou » à 6mer. 70 avec Sidney Poitier, Martin Landau et Barbara McNair  
14.30 Cœur ouvert  
15.00 Hotel  
16.00 Au royaume du Père Noël  
16.05 Les salottipettes  
16.30 Galaxie  
17.00 Montréal en direct  
18.00 Casse-tête  
18.30 Épopée rock  
19.30 The hockey TVA  
Les blues de St-Louis visitent le Canadien de Montréal  
22.30 Tribune  
22.55 Fan club  
23.00 Les nouvelles TVA  
23.30 Ici Montréal  
23.35 Les sports  
23.50 La couleur du temps  
00.00 Cinéma de fin de soirée  
« L'homme d'Istanbul », esp. 65 avec Horst Buchholz, Sylva Koscina et Perrette Pradier

17 RADIO-KOSEC  
12.30 L'Enap présente  
13.00 Québec School Telecasts  
13.30 Le marché aux images  
14.00 Pause musicale  
15.30 Télédocumentaires

16.30 Corps vivant: chaud et froid  
17.00 La période de questions  
18.00 Passe-Partout  
18.30 Téléservice  
19.28 Tirage "La Quotidienne"  
19.30 La conquête de l'espace  
20.00 Visage  
20.05 Intégrité  
22.00 La maison Michel-Sarrazin  
23.00 Téléservice

69 TV FQ  
12.00 Paris kiosque  
13.00 Les nouveaux jeux de 20 heures  
13.30 Téléfilm  
« Marie Love » avec Béatrice Camurat, Roger Marmont et Françoise Christophe  
15.00 Le nouveau théâtre de Bouvard  
15.15 Radio-France-Internationale  
16.00 C'est encore mieux l'après-midi  
17.30 Le journal  
18.00 Télé-série  
« L'homme au képi noir » les haut du Bancourel » avec Jacques Spiesser, Amélie Prevost et Guillaume Boisseau  
18.15 Ile de transe  
18.30 Le masque et les plumes  
18.50 Atout pic  
19.00 Paris kiosque  
20.00 Les nouveaux jeux de 20 heures  
20.30 Téléfilm  
« La Chine à Paris » avec Jacques Debary, Marc Eyraud et Michel Auclair  
21.45 Intermède  
22.00 Le nouveau théâtre de bouvard  
22.15 Cocorocoboy  
22.30 Le journal  
23.00 Radio-France-Internationale

65 QUATRE SAISONS (câble 5)  
13.30 De toute beauté  
15.00 La vallée des peupliers  
15.30 Les maîtres de l'univers  
15.55 Le petit journal  
16.00 Le monde de Martin  
16.30 Fan club

## UN PROCÈS TOURMENTÉ

LA SUBORNATION de juré n'est qu'un des crimes d'entrave à la justice. L'histoire judiciaire de Montréal a retenu, semble-t-il, peu de cas analogues à celui qui vient de secouer le procès de quatre membres des Hell's Angels. Mais il ne fait aucun doute que les pressions de toute sorte, non seulement sur des membres d'un jury, mais sur des témoins, voire sur des officiers de justice, seraient pratiquées fréquemment si le Code criminel n'édicte pas, en pareil cas, une peine d'emprisonnement fort sévère.

L'incident qui vient de se produire n'est pas le seul, cependant, à avoir retenu l'attention des observateurs le moins familiers avec les procédures judiciaires. Il y a lieu de s'y arrêter pour une première réflexion.

Dans la présente affaire, il importe de le souligner, les citoyens prudents s'abstiendront de porter un jugement hâtif sur l'ex-juré. M. Mario Hamel a été mis en accusation à la suite d'une enquête qui apparaît, pour le moins, sommaire. On ne sait encore rien de la version de la personne qui lui aurait remis \$25,000 pour empêcher qu'un verdict de culpabilité soit rendu dans cette affaire — la plus célèbre et la plus dispendieuse de toutes celles qui ont été entreprises par la Sûreté du Québec.

Plusieurs hypothèses de réponse, en effet, peuvent être apportées à la troublante question de savoir — à supposer qu'il y ait eu tentative de subornation de juré — à qui le coup pouvait profiter. Le juge qui préside le procès, M. Jean-Guy Boilard, a mis à bon droit les jurés en garde contre la référence, trop facile, qu'on pourrait faire aux quatre personnes accusées du meurtre de cinq autres motards. Peut-être l'incident est-il marginal; il pourrait, au contraire, s'inscrire dans la lutte formidable qui oppose la SQ et les bandes de motards depuis quelques années.

En revanche, trois questions viennent à l'esprit en examinant les circonstances qui entourent ce procès tourmenté. Comment se fait-il que le jury n'ait pas été « séquestré », alors qu'il y avait lieu de craindre le pire, à en juger du moins par l'appareil de sécurité exceptionnel mis en place, dès le départ, par les autorités policières? La SQ aurait fait enquête sur le juré en cause. Mais tout le jury était digne du plus vif intérêt, car tous ses membres représentaient un « danger » potentiel, et chaque juré aussi prenait un « risque » dans le procès de la tuerie de Lennoxville.

Deuxièmement, bien avant que n'éclate l'affaire du juré, le juge Boilard avait, dans son adresse au jury, émis des commentaires sévères à l'endroit des policiers et de leur principal moyen

de preuve. Le magistrat a demandé aux jurés — et aux citoyens — de ne pas voir de malhonnêteté dans la façon dont la police s'était acquittée de son travail, mais en parlant d'enquêteurs « négligents, incompetents et ineptes », n'avait-il pas donné un coup presque fatal à l'issue même du procès, quel que soit le verdict final?

Enfin, tout en jugeant leur témoignage recevable en cour, le président du procès n'a pas caché le danger qu'il y avait à juger des accusés sur la version de gens comme les deux délateurs vedettes, passés du côté de la police, en raison du « peu de crédibilité » de témoins que l'on pourrait qualifier de « tarés ». Le juge devait même ajouter que ces deux ex-motards, n'ayant obtenu aucune garantie d'immunité, pouvaient avoir intérêt à colorer leur récit pour plaire à la police.

Bref, bien avant l'affaire du juré présumément suborné, un nuage sombre planait sur le procès, sinon sur la conclusion qui allait un jour en sortir. Déjà le public se demandait depuis un moment pourquoi le jury prenait autant de temps dans ses délibérations. Un bruit voulait, cette semaine, que certains jurés aient été soumis à une sorte d'épreuve psychologique — en raison, sans doute, de la pression croissante où ils étaient et à laquelle, on le présume maintenant, un élément extérieur n'aurait pas été étranger.

Le juge aurait pu mettre fin au procès, comme le suggéraient les avocats de la défense. Il a choisi de tenter une dernière fois d'obtenir une conclusion du jury. Mais quelle conclusion pourrait désormais vraiment mettre fin à l'affaire? En effet, dans l'esprit du public, le déroulement de la procédure ne paraît-il pas avoir été sinon « entravé », à tout le moins soumis à des soubresauts qui en auront affaibli sérieusement la crédibilité? On peut en outre se demander dans quelle appréhension les citoyens viendront à l'avenir agir comme jurés dans des procès de cette nature.

Alors qu'hier les six femmes et les cinq hommes restant tentaient l'ultime effort d'en venir à un verdict, les autorités de la SQ et du ministère de la Justice se montraient pour le moins gênées de la tournure prise par les événements. Quel que soit le cours que l'affaire des Hell's Angels prendra, le Solliciteur général et son collègue de la Justice ne seraient-ils pas bien avisés de confier à un groupe indépendant le soin de réviser l'enquête de la SQ sur cette bande de motard, les méthodes de preuve auxquelles le ministère public a eu recours, ainsi que la protection, apparemment insuffisante, accordée aux jurés?

— JEAN-CLAUDE LECLERC



## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Force d'exemple

Monsieur le maire Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec un immense plaisir que nous avons appris ce matin, 26 novembre, l'accession de Mmes Jacqueline Bordeleau, Léa Cousineau et Kathleen Verdon au Comité exécutif de la Ville de Montréal, ainsi que la nomination de Mme Manon Forget au nouveau poste de conseiller associé.

« Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique » estime que cette justice, enfin rendue à la moitié féminine de l'électorat, aura des répercussions plus que favorables sur l'administration municipale et le mieux-être des citoyennes et citoyens de la métropole.

Espérant que ce geste aura force d'exemple auprès de vos administrés, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

— DANIELLE DEBBAS  
présidente de FRAPPE  
Montréal, le 26 novembre.

### ■ Des papiers Papineau

LE 5 octobre dernier, parlant de la correspondance de la famille Papineau, M. Clément Trudel écrit: « L'on sait par ailleurs que certains des héritiers de Papineau, dont Augustine Bourassa, ne se sont pas formalisés de détruire certains documents qui auraient fait paraître Papineau sous un jour sentimental, cadrait peut-être avec l'image souhaitée d'un leader maître de ses émotions. »

Selon toute apparence, M. Trudel fonde son assertion si catégorique sur une hypothèse suggérée par les archivistes de Québec dans leur présentation de la correspondance Papineau publiée dans le Rapport de l'Archiviste des années 1951 à 1959.

Dans la première série de ces lettres — celles de Joseph Papineau — un archiviste, qui n'a pas signé, écrit: « (...) les documents qui nous sont parvenus semblent n'être qu'une mince partie de ce qu'a pu écrire Louis-Joseph Papineau. Ainsi on peut se demander où sont allés les lettres et autres documents (...) » Il était parfaitement justifié de poser cette question. La collection réunie par Augustine Bourassa ne comprenait pas tous les papiers Papineau.

À cette époque, une grande partie en demeurait encore aux mains des héritiers Papineau, c'est-à-dire des descendants d'Amédée et de sa première épouse, Mary Wescott. Un premier lot en fut remis aux Archives du Québec à Montréal, dans les années 60; le reste fut déposé aux Archives publiques du Canada, après la mort

du dernier des petits-fils d'Amédée (premier mariage).

Voilà, pour une bonne part, l'explication des vides, des manques constatés par M. Fernand Ouellet quand il publiait, dans les volumes suivants du RAPQ, les lettres de Louis-Joseph à sa femme. Mais il allait peut-être un peu vite dans sa conclusion quand il écrivait: « Nous croyons qu'un grand nombre de ces lettres ont été perdues ou... détruites. Et lorsqu'il écrivait, dans sa préface à la dernière série — les lettres de Julie Papineau (Vol. 38-39): « Une première élimination a été faite par Papineau lui-même. Les deux dernières ont été faites par Amédée et Augustine Bourassa », il n'en était plus aux hypothèses, aux suggestions, mais à des affirmations plutôt gratuites.

Ainsi, quand M. Ouellet s'étonnait de ne trouver que quatre lettres écrites par Papineau à sa femme, durant son voyage en Angleterre (1822-23), nous avions, nous, la copie de cinq autres lettres datant de ce même voyage, antérieures à celles publiées dans le Rapport. De même, pour la période de 1820 à 1833 inclusivement, nous avons la copie d'une vingtaine de lettres de Papineau à sa femme, qui n'apparaissent pas au RAPQ. Avec un très grand nombre d'autres, ces copies ont été faites, au Manoir Papineau et ailleurs, par Adine Bourassa qui les a léguées aux enfants de son frère Henri. Quelques-uns des originaux se retrouvent dans la collection d'Augustine. Où sont les autres? aux archives de Montréal? aux Archives Publiques du Canada? ou ailleurs? Je ne saurais le dire.

— ANNE BOURASSA  
Outremont, 7 novembre.

### ■ L'acupuncture envinée

SI L'ACUPUNCTURE est menacée, Mme Prévost, c'est par des gens comme vous qui s'affublent de titres issus d'universités fantômes (comme MDTCM — Docteur en médecine traditionnelle chinoise), refusent de passer un examen de qualification qui les rendrait crédibles, et s'efforcent depuis 15 ans de l'abaisser à leur propre niveau.

Ceux qui, depuis 1974, ont toujours travaillé avec le corps médical, ne se sentent sous la tutelle ni les ordres de personne mais, au contraire, collaborent à la guérison du patient, tout en contribuant à la promotion de notre science. [...]

L'enseignement dans les cégeps, expérience qui doit durer trois ans, est la conséquence de la médiocrité des cours que vos amis et vous-mêmes avez soutenus et dispensés. Vous n'avez jamais présenté à quiconque un dossier sérieux démontrant la pertinence universitaire. D'autres l'ont fait et y travaillent encore, pendant que vous continuez à combattre la médecine.

Ces médecins du Québec, qui veulent vous « écraser », ont si bien compris la valeur de la médecine chinoise qu'ils ont, par une

démarche historique, été les premiers au monde à intégrer des acupuncteurs dans leur Corporation. Ce précédent fait l'objet de l'envie de tous nos confrères étrangers et de l'étude attentive de nombreux gouvernements en quête de législation dans ce domaine. [...]

— C. Beloin, G. Gervais,  
M. Mouchahoir, P. Volgyesi  
acupuncteurs  
Québec, le 25 novembre.

### ■ Belle contradiction

M. RÉJEAN Tremblay, auteur de la télésérie *Lance et compte*, pose la question: « Qui est capable de chanter du rock en français sans tomber dans le joul? »

Ce cher auteur (québécois ou extra-terrestre?) ose pousser le ridicule à son comble et répond ainsi au journaliste de SRC qui réclame une explication sur l'absence de chansons en français sur le disque de la télé-série. Disque, fait de A à Z par des francophones! Belle contradiction lorsqu'on pense à la réalité jouale québécoise que l'auteur s'obstine à nous montrer dans sa télé-série et beau ridicule lorsqu'on pense à nos rockers québécois.

M. Tremblay, vous ne méritez qu'une pénalité majeure pour avoir été cinglé!

— CHRISTIAN MALO  
Montréal, le 28 novembre.

### ■ Le consensus

LE CONSENSUS, il y a une quinzaine d'années, était de quitter Dorval. La sécurité, l'environnement, le bruit et le développement futur ont incité Ottawa à bousculer les agriculteurs afin d'implanter Mirabel.

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce, le Board of Trade, le maire de Montréal changent de consensus. Des gens partageant ce nouveau consensus voudraient même démenager Dorval à St-Hubert. Changer le consensus coûte cher. « Pour des raisons économiques », répète M. Doré. Après avoir dépensé \$ 500 millions à Mirabel, faudra-t-il dépenser un autre \$ 300 millions à Dorval? Car CP-Air et Nordair investissent à Toronto. Pour eux, ce n'est pas Dorval-Mirabel mais Toronto. Tout ça ressemble à fermer le Stade Olympique et retourner au parc Jarry.

Les questions de sécurité, si importantes il y a à peine 15 ans, sont-elles disparues? Les « fa-mieux » avions militaires F-18 seront entretenus, vérifiés et voleront à quelques centaines de mètres des pistes d'envol de Dorval. Ceci vient s'ajouter aux autres questions de sécurité soulevées il y a 15 ans.

Le Board of Trade, la Chambre de Commerce, le maire de Montréal et les autres trouvent économique de changer le consensus d'il y a 15 ans pour un coût de \$ 800 millions. Faut-il le faire, à ce prix, les consensus à tous les 15 ans?

— JEAN-MARC LeBEAU  
Montréal, le 27 novembre.

## Le bébé, la baignoire et le français

FAUT-IL transformer l'actuel débat linguistique en règlement de compte? Est-il nécessaire d'instruire le procès des hommes et des institutions au moment où l'on cherche à supprimer les irritants d'une législation? Doit-on laisser filer, à la faveur de la vidange de la baignoire, l'enfant mal assuré d'une Charte qui n'a pas encore dix ans?

Ce n'est certes pas la sérénité qui entoure actuellement cette remise en question de structures et peut-être d'objectifs autour desquels un consensus se forgeait lentement. Conférences de presse, documents de recherche coulés à la presse, rapports oubliés ou perdus dans des officines ministérielles, le scénario s'enrichit chaque jour d'éléments qui alourdissent dangereusement un climat déjà tendu.

On a déjà déploré dans cette page la pénible démarche tentée à la sauvette un vendredi en fin d'après-midi. On peut et on doit regretter tout ce qui ressemble à une politisation de la fonction de conseil impartie à cet organisme. Impossible de passer sous silence manoeuvres et écarts qui entachent la mission du Conseil de la langue française. Mais doit-on pour autant conclure que la cause est entendue et qu'il faut tirer un trait sur l'existence du Conseil dans sa version et sa structure actuelles? C'est la question fondamen-

tales qui permettent d'escamoter les tours de passe-passe et les déclarations plus ou moins enflammées.

Le rapport du comité de travail, présidé par le professeur Gilles Lalonde, préconisait le maintien intégral — ou peu s'en faut — des fonctions actuellement dévolues au Conseil de la langue française. Le projet de loi, déposé par la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, prévoit au contraire une modification sensible du rôle éventuellement confié au Haut Comité qui devrait prendre la relève du Conseil. C'est précisément la fonction de conseiller le ministre — et le gouvernement — sur les politiques et la situation de la langue française qui est directement visée. De façon peut-être accessoire, mais tout aussi importante, ce nouvel organisme ne disposerait plus de la latitude de publier ses avis, conseils et mémoires. C'est ici que le bât blesse. C'est à ce propos qu'il faut faire la part des choses.

Malgré des incidents de parcours qui n'ont rien de glorieux, le bilan des activités du Conseil mérite considération. Depuis sa création, ses avis et conseils ont attiré l'attention de la population sur des aspects majeurs de la situation linguistique du Québec. Situation de la langue de travail, évolution des rapports démo-linguistiques, insertion des clauses linguistiques dans une nouvelle loi constitu-

tionnelle: voilà autant de domaines où le Conseil a amorcé une réflexion qui avait le grand mérite de se décharger de l'émotivité et de l'impressionnisme à fleur de peau.

En publiant, ces jours derniers, un avis sur les problèmes que pourrait entraîner la mise en oeuvre d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le Conseil a mis en lumière une dimension que personne n'avait encore abordée. Malheureusement, cette réflexion n'a pas eu droit aux manchettes que l'actualité réserve aux coups d'éclat, aux déclarations tonitruantes.

Le Haut Comité aura beau se faire accueillir aux diverses facettes de la francophonie mondiale, il sera voué au silence et à la discipline ministériels. Il dépendra du plaisir du Prince de publier les avis, conseils et propositions de ces sages venus de plusieurs continents. Les questions majeures sur le fondement du caractère distinctif de la société québécoise seraient exclusivement réservées aux cercles gouvernementaux. Le débat démocratique n'en sera pas enrichi.

Avant d'ouvrir les grandes eaux, la prudence impose une seconde lecture du bilan du Conseil de la langue française. En dépit, et peut-être, à cause des péripéties actuelles.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

## Une pause pour l'utilisateur

LA DÉCISION de bloquer les tarifs du transport en commun sur l'île de Montréal est un geste essentiellement politique.

Le « mérite » en revient à la nouvelle équipe qui est entrée à l'hôtel de ville de Montréal.

La banlieue a eu l'élégance de ne pas s'opposer à l'augmentation de la quote-part des municipalités: \$ 15 millions de plus. Cette hausse ne sera pas *illico* reflétée aux contribuables. On reverra le budget de la CUM. L'accouchement sera sans douleur.

Québec, de son côté, a eu l'élégance de ne pas réduire sa contribution en modifiant les règles de 1983. Le bruit en avait couru. Jusqu'au dernier moment. On se sera ravisé. Les règles sont ainsi faites que la subvention du gouvernement est liée à l'effort consenti par les municipalités. Il en résulte une hausse de \$ 14 millions.

La STCUM, enfin, a eu l'élégance de préparer un budget de dépenses dont la croissance est inférieure à l'indice des prix à la consommation. Sans réduction de service — autre que la fermeture du métro 30 minutes plus tôt, mesure annoncée en juin.

Ce triple effort permet de reconduire en 1987 la grille tarifaire de 1986, tandis que « la part des usagers » (amorçant une nouvelle phase

de son perpétuel mouvement de balancier?) descend de 45,1 à 41,7 pour cent.

C'est une bonne nouvelle. Savourons-la. Répétez pour les usagers, répétez également pour les décideurs. Car le problème du financement de la STCUM reste entier et les partenaires n'auront pas trop de ce sursis pour arrêter leurs choix.

Est-il réaliste de penser que la STCUM pourra maintenir sa vitesse de croisière à un taux inférieur au coût de la vie? Peut-être y a-t-il encore un peu de mou dans la corde, d'où possibilité d'un certain resserrement administratif. Tant mieux. Peut-être compte-t-on sur la présente ronde de négociation pour accroître la marge de manoeuvre de l'employeur et en tirer des gains de productivité. On peut le souhaiter, en croisant l'index et le majeur. Peut-être qu'une meilleure exploitation du réseau — lignes courtes, priorité aux autobus, taxi collectif — conduira-t-elle à une diminution des coûts. C'est à la fois nécessaire... et expérimental.

L'autre question est de savoir si, l'an prochain ou dès que la nécessité s'en fera sentir, les municipalités seront disposées à effectuer un transfert réel de l'usager au contribuable, en reportant sur le second le fardeau du premier.

Québec, enfin, voudra-t-il faire plus? Comment? En augmentant sa contribution? En acceptant de verser le plein montant des « en lieu de taxes » promis? En obligeant les « bénéficiaires » hors territoire à participer au financement du service? 1987 sera une autre année d'austérité, déclarait le premier ministre dans une entrevue parue dans LE DEVOIR d'hier. Le transport en commun remontera-t-il dans l'échelle des priorités ministérielles? On a peine à le croire devant les clameurs qui s'élèvent de partout.

La situation est d'autant plus critique que le moment approche où il faudra « revitaliser » les actifs de la STCUM, si l'on veut prévenir une coûteuse détérioration du réseau, ce que l'on a déjà appelé la *newyorkisation*.

Il reste la fuite en avant, la quête légendaire du Saint-Graal, la recherche des fameuses « sources alternatives ». Pourtant le terrain est déjà déblayé. La recherche est faite. Les résultats en sont connus. On a même quantifié l'impact potentiel des mesures les plus souvent proposées. Aux décideurs de trancher!

Mais, trêve à ce discours éteignant! L'usager est soulagé. Qu'il boude pas son plaisir, le temps qu'il dure, le temps d'un exercice.

— JEAN FRANCOEUR

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE  
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:  
= \$3,25 par semaine  
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:  
à Montréal: 332-3891  
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:  
Édition quotidienne = 139\$ par année  
75\$ 6 mois  
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:  
Édition quotidienne = 145\$ par année  
au Canada 79\$ 6 mois  
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Une école d'administration hors de l'UQAM

Extraits de la prise de position du comité exécutif du département des sciences administratives de l'UQAM

**L**ES MÉDIAS ont fait écho, au cours des dernières semaines, au profond malaise qui existe entre le département des sciences administratives (DSA) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette situation découle d'un long et pénible cheminement du DSA au sein d'une institution qui n'a pas su lui faire sa juste place. C'est en dernier ressort que le DSA a porté son différend sur la place publique, après avoir eu la certitude qu'il ne saurait trouver audience auprès de l'actuelle direction de l'Université.

### Le DSA

Le DSA est composé de 90 professeurs (soit moins de 10 % des professeurs de l'UQAM) dont 83 % détiennent un doctorat (ou sont sur le point de l'obtenir) et tous les autres ont autrement satisfait aux critères élevés d'embauche, aussi bien en ce qui a trait à la diplomation qu'à l'expérience à titre d'intervenant.

Environ 250 chargés de cours, issus du milieu des affaires et reconnus pour leur compétence technique et leurs préoccupations pédagogiques assurent également l'enseignement aux étudiants de premier cycle et leur encadrement. Ces professeurs et ces chargés de cours dispensent leur enseignement à quelque 8.000 étudiants relevant des modules ou programmes de sciences administratives (25 % de la population étudiante de l'UQAM).

La volonté du DSA de se séparer de l'UQAM a été confirmée de façon non équivoque par un vote unanime de son assemblée départementale le 3 octobre dernier. La problématique porte sur les structures de l'Université, son fonctionnement et la philosophie de gestion de sa direction. Ces modes de fonctionnement se traduisent en une distribution inéquitable des ressources qui entrave sérieusement le développement du DSA et sa recherche de l'excellence.

### Les structures

Lors de sa création, l'UQAM s'est donnée une structure complexe qui se voulait originale. La participation de différents intervenants aux instances multiples devait être le moteur d'un style de gestion nouveau. Sans faire l'analyse complète de cette situation, trois constatations s'imposent afin d'éclaircir les problèmes du DSA.

1. La structure de l'Université et ses instances ont été conçues pour gérer une institution formée de petits départements monodisciplinaires, toutes les unités participant à part égale aux instances indépendamment de leur taille. Le DSA qui, à lui seul, est en contact direct avec 25 % des étudiants, a le même



« Le nombre moyen d'étudiants par cours au premier cycle est de 42 au DSA tandis qu'il est de 34 à l'UQAM »

poids structurel que les 29 autres départements de l'UQAM qui se partagent le reste de la clientèle étudiante.

2. Mais il y a plus qu'une seule question de nombre. Un gros département pluridisciplinaire, dont les objectifs de formation scientifique sont aussi d'ordre professionnel, n'arrive pas à faire valoir ses besoins spécifiques dans un système où de petits départements monodisciplinaires, dont l'intervention est bien délimitée dans un champ disciplinaire, jouissent d'une influence et d'un pouvoir sans commune mesure avec leur taille. Les écoles professionnelles ont toujours eu besoin d'une structure relativement auto-suffisante pour assurer l'intégration de leur enseignement.

Or, l'enseignement et la formation à l'UQAM sont assurés à partir d'une structure matricielle (départements/modules) selon l'hypothèse que des programmes créés selon cette approche seraient adaptés aux besoins de formation de chaque discipline ; par contre, à certains champs disciplinaires, tel celui des sciences administratives, doit s'ajouter une culture disciplinaire intégrée que la présente structure permet difficilement.

3. Les déséquilibres structurels et les différences d'orientation n'expliquent que partiellement les difficultés du DSA à poursuivre sa mission à l'intérieur de l'UQAM de même que la distribution interne inéquitable des ressources de tout ordre.

### La bureaucratie

L'UQAM est une organisation extrêmement centralisée et bureau-

cratique. Sa structure et le style de gestion expliquent encore cet état de fait. D'abord la participation à de multiples instances qui se partagent les responsabilités, au lieu d'engendrer une véritable décentralisation, a créé des zones grises d'indécision qui se traduisent par un vacuum du pouvoir que seule la direction de l'UQAM est en mesure de combler. De plus, la bureaucratie des activités de support logistique alourdit le déroulement des activités universitaires quotidiennes. L'immobilisme qui résulte de ces pratiques ne peut être brisé que par une intervention de la direction.

De cette situation découlent trois conséquences importantes pour le fonctionnement de l'UQAM. D'abord, la majeure partie de la marge de manoeuvre et les processus d'approbation sont centralisés à un très haut niveau hiérarchique. En second lieu, la multiplication des instances, la lourdeur bureaucratique et le partage de responsabilités font en sorte qu'il est facile pour la direction de bloquer tout projet ou toute demande sans être obligée d'assumer la responsabilité d'opposer un refus.

Enfin, les relations entre les départements et le milieu sont de plus filtrées par la direction de l'UQAM qui insiste pour qu'elle soit la seule à avoir des rapports directs et officiels avec les intervenants extérieurs.

Les modes de fonctionnement de l'UQAM se sont adaptés à cette structure formelle et, comme dans toute organisation complexe, ont évité l'asphyxie en s'appuyant sur une structure informelle puissante et tentaculaire, bien protégée par

une coalition dominante.

Le processus consultatif et décisionnel à l'UQAM permet facilement à la direction de se réfugier derrière des paravents qu'elle peut déplacer à son gré. Elle n'en tient pas moins toujours le discours de la transparence. Le processus décisionnel de l'UQAM permet à la coalition dominante au sein de la direction d'arriver à ses fins, sous le couvert d'un processus démocratique facile et inefficace. [...]

La coalition dominante agit et elle ne laisse rien à l'improvisation ; elle est bien implantée, elle est bien organisée et l'exercice du pouvoir ne l'a pas usée. Elle surseoit facilement aux luttes intestines qui ne manqueraient pas de la faire trébucher, elle fait front commun et se mobilise facilement [...]

### Une répartition inégale des ressources

Les structures de l'UQAM, leur utilisation et la philosophie de gestion ont pour résultat une iniquité criante au plan de la distribution des ressources.

Ainsi, à titre d'exemple, à 25 % de la population étudiante de l'Université correspondent 10 % des effectifs professoraux, 8 % du personnel de soutien et 8 % des collections de la bibliothèque ; l'attribution des espaces de la bibliothèque est tout aussi inéquitable, 60 % des clientèles étudiantes se partagent 49 % des espaces, tandis que 3 % des étudiants d'un programme particulier jouissent de 14 % des espaces.

Le nombre moyen d'étudiants par cours au premier cycle est de 42 au DSA, tandis qu'il est de 34 à l'UQAM et de 20 à 25 dans les départements « privilégiés » de l'UQAM ; quant aux études de deuxième cycle, le nombre moyen d'étudiants par cours est de 21 au DSA, tandis qu'il est de 12 à l'UQAM et de 6 à 10 dans certains départements.

La capacité relative d'enseignement dispensé par des professeurs réguliers du DSA est de 35 %, tandis qu'elle est de 60 % dans l'ensemble de l'université. [...]

### La solution

L'UQAM ne peut être le lieu de débat du présent conflit. D'une part la direction et les diverses instances ont instauré, soutenu et sanctionné les structures, les modes de fonctionnement, les nominations et les décisions qui ont engendré les iniquités flagrantes dont souffre le DSA. D'autre part, ces mêmes intervenants, qui ont maintenant trop d'intérêts à protéger, ne peuvent être à la fois juge et partie.

En conclusion, le DSA demande la création d'une école d'administration dans le réseau universitaire québécois qui lui permettra de réaliser sa mission, de continuer sa poursuite de l'excellence et de rechercher le financement nécessaire à combler les lacunes du système. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'hors du joug institutionnel de l'UQAM.

M. Monière :

## Rappelez-vous !

### RÉPLIQUE

SYLVIE SCHIRM

L'auteure est secrétaire générale du Rassemblement démocratique pour l'indépendance

**E**N DATE du 4 novembre dernier, Denis Monière, politicien et secrétaire général du Parti indépendantiste, a fait paraître dans LE DEVOIR un article intitulé *Un débat linguistique made in USA*. M. Monière félicite les Californiens pour leur initiative d'exiger que l'anglais soit reconnu comme langue officielle en Californie et, par le fait même, compare cette législation linguistique à celle du Québec. Vouant déculpabiliser les Québécois qui ont « mauvaise conscience » d'avoir adopté une politique linguistique pour protéger la langue française, il s'appuie sur l'expérience californienne, en démontrant que même aux États-Unis, royaume de l'anglophone, on exige une législation protectrice de la langue de la majorité. Je ne peux que déplorer une telle comparaison [...]

Denis Monière affirme : « Si au Québec c'est le français qui est menacé par le poids démographique de l'environnement anglophone, en Californie... c'est la langue anglaise qui subit les pressions érosives de la masse démographique hispanophone. »

D'abord, les hispanophones aux États-Unis ne représentent que 20 % de la population américaine, l'équivalent des francophones à l'échelle canadienne. Donc, autant les hispanophones que les Québécois constituent une minorité sur leurs territoires globaux. Si nous appliquons le raisonnement de M. Monière, le Canada dont nous faisons toujours partie, à mon grand déshonneur d'ailleurs, devrait imposer à sa minorité, les francophones, la langue de la majorité en l'occurrence, l'anglais.

Deuxièmement, prétendre que l'anglais est menacé aux États-Unis est aussi ridicule que prétendre que l'anglais est menacé au Canada. Si tel était le cas, alors pourquoi les défenseurs de la langue française, dont M. Monière fait partie, s'inquiètent-ils tellement de l'influence de la culture américaine sur les Québécois et les Québécois, et plus précisément sur les jeunes ? C'est bien la culture de l'establishment américain qui dépasse nos frontières, et non pas la culture hispanophone provenant des États-Unis ou d'ailleurs.

L'auteur appuie les propos de l'ex-sénateur Hayakawa, membre de l'aile extrême-droite du Parti républicain et fondateur du groupe US-English, groupe initiateur de la législation californienne faisant de l'anglais la seule langue officielle. Prenant le Canada comme ultime exemple, il démontrait « que le bilinguisme ne

marchait pas » et sollicitait l'appui de l'électorat californien « car nous ne voulons pas ici un deuxième Québec », disait-il.

Cependant, il ne faut pas être dupe et se rendre compte que l'objectif réel poursuivi par US-English était d'un tout autre ordre. Seule l'élimination des programmes sociaux bilingues pour les plus démunis, donc les hispanophones, commandait une telle levée de boucliers. [...]

Et là même, M. Monière lève le voile sur leur stratégie : « ... les programmes bilingues sont contestés parce qu'ils induisent les effets inattendus qu'ils ressentent l'assimilation. » Mais n'est-il pas étonnant de voir M. Monière, ardent indépendantiste, partager le but de US-English, soit l'assimilation des groupes ethniques ?

La lutte pour la survie de la langue française au Québec, pour la survie du peuple québécois, n'est-elle pas la lutte contre notre assimilation, tant par les anglophones du Canada, que par nos voisins du Sud ? Comment peut-on applaudir l'assimilation des hispanophones dont la situation est en tous points similaire à celle que vivaient les Québécois et les Québécoises : c'est-à-dire, opprimés, exploités, sous-payés, victimes de propos racistes, et j'en passe ? [...]

De plus, l'auteur nous dit : « Or, dans un contexte de crise financière aiguë et de chômage chronique, le problème de l'immigration illégale prend des proportions alarmantes pour les États limitrophes qui ont pour ainsi dire perdu le contrôle de leurs frontières. On sait aussi qu'une fois devenus citoyens américains, ces immigrants ont des taux de natalité très élevés qui risquent de modifier l'équilibre linguistique. » [...]

Je tiens à souligner que ces arguments sont ceux que répand une certaine couche de la société américaine, en l'occurrence les WASP (blancs, anglo-saxons et protestants). [...]

La loi 101 de 1977 commandait un changement de mentalité des différences communautaires linguistiques. Sous prétexte que ce processus n'est pas arrivé à terme, Bourassa décide de sacrifier ce qui concrétisait un sentiment d'appartenance à la société québécoise, notre fierté et notre identité tout en ayant le respect des autres. Bourassa nous impose, en fait, le non-respect de ce que nous sommes. Denis Monière nous juge le non-respect de ce que nous étions.

Donc, n'effaçons pas de notre mémoire que la lutte linguistique était celle d'un peuple opprimé. Et c'est pourquoi je ne peux accepter que l'on compare les Québécois aux Américains et les anglophones du Québec aux hispanophones de la Californie.

La devise du Québec est « Je me souviens ». Moi, M. Monière, j'attends que vous vous rappeliez.

L'affaire Carole Doyon :

## Une procédure désuète

### LIBRE OPINION

SERGE MÉNARD

L'auteur est bâtonnier du Québec

**L**E BARREAU du Québec tient à protester publiquement contre l'incarcération immédiate de l'un de ses membres pour des gestes posés dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il ne faut pas donner l'impression que, dans un pays comme le nôtre, l'avocat ait parfois à choisir entre ce qu'il estime être son devoir et l'incarcération.

Il existe d'autres façons de régler ce genre de conflit. La prison est réservée aux cas de délinquance et, encore là, elle est généralement considérée comme une mesure de dernier recours.

Le Barreau ne veut pas se prononcer sur le fond du litige, à savoir, si l'avocate avait ou non raison d'avoir, devant le juge qui l'a condamnée, l'attitude qu'elle a eue. Quelle qu'ait été cette attitude, il est inadmissible qu'un avocat ait moins de droits qu'un citoyen ordinaire pris en flagrant délit. Dans de pareils cas, pour des infractions mineures, la mise en liberté est la règle dès qu'on s'est assuré de l'identité du délinquant. L'incarcération ne vient qu'après une convocation à la cour où l'accusé a l'opportunité de consulter un défenseur, de décider s'il plaidera coupable ou non coupable et s'il décide de plaider coupable, de faire valoir toutes les circonstances atténuantes pertinentes.

Il est possible que des avocats se rendent parfois passibles d'outrage au tribunal devant la cour. Dans de pareils cas, seules des circonstances tout à fait exceptionnelles justifieraient l'incarcération. Si de tels cas devaient exister, l'incarcération ne devrait venir qu'après que l'avocat a pu épuiser ses recours en appel et après qu'il lui ait été donné l'occa-

sion de consulter un autre avocat...

La célérité avec laquelle la peine a été imposée et exécutée donne l'impression, peut-être injustifiée, que dans une situation d'affrontement entre le juge et l'avocate, le juge a agi sous l'impulsion du moment. [...]

Cela est d'autant plus inadmissible que l'incarcération lui a été imposée à la suite d'une procédure sommaire où la même personne est à la fois accusateur, témoin et juge. Cela renforce d'ailleurs la thèse de ceux qui estiment que cette procédure sommaire est désuète et devrait être remplacée par une procédure accusatoire où le juge outragé peut accuser mais le bien-fondé de cette accusation est décidé par un autre juge.

L'appel logé par l'avocate contre sa condamnation est son affaire et le Barreau ne compte pas intervenir. Mais la procédure utilisée et la rapidité avec laquelle cette avocate est passée de son rôle de procureur à celui d'accusée, de condamnée et finalement de prisonnière est une question qui touche l'ensemble de la profession. C'est pourquoi le Barreau du Québec la soutiendra dans sa plainte devant le Conseil canadien de la magistrature.

Il est bon de rappeler que les outrages au tribunal commis par des avocats sont rarissimes. Quand une trop grande ferveur, l'inexpérience ou l'impatience pousse l'avocat au-delà des limites permises par l'éthique professionnelle, un simple ajournement est généralement suffisant pour ramener l'avocat à l'intérieur des limites dont il comprend la nécessité. Pour les cas plus graves, la citation pour outrage, la réprimande, la condamnation à l'amende et, finalement, la radiation du Tableau de l'Ordre ont des effets dissuasifs qu'il illustrent bien le peu d'occasions où on a dû y avoir recours dans le passé. [...]

Cette prise de position ponctuelle et circonstanciée est faite dans le respect de la Magistrature et avec la conviction que les hommes et les femmes qui occupent ces hautes fonctions savent s'en montrer dignes.

## MICHEL TREMBLAY

### En personne



Venez rencontrer Michel Tremblay et faites dédicacer votre exemplaire de son nouveau roman, LE CŒUR DÉCOUVERT

Samedi, le 6 décembre, de 14h00 à 17h00

à la librairie

**RENAUD-BRAY**  
5219, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal

## Prix Renaudot 1986

### CHRISTIAN GIUDICELLI

#### Station balnéaire



José, jeune Portugais, homme à tout faire dans un hôtel, prostitué à l'occasion, voudrait conquérir l'Amérique, celle des films, des westerns. Marie, la petite bonne, l'aime d'un amour craintif, car José est coléreux, susceptible, écorché vif.

« Un style nerveux et concis qui imprègne beaucoup de son dynamisme au vocabulaire de la jeunesse actuelle. » (Pierre Kyria, Le Monde)

« Illusion, réalité, misère, luxe. Christian Giudicelli joue sur quatre registres la complainte d'une amoureuse qui passe par les chemins interdits. » (P.-R. Leclercq, Le Magazine littéraire)

« Deux cents pages de subtile, généreuse et lucide diversion. Comme le soupire de Giudicelli qui a accompagné sans illusions ses deux héros qui rêvaient de soleil alors que le temps est bouché à jamais. » (Frédéric Vitoux, Le Nouvel Observateur)

En librairie à 21,50\$

aux éditions  
**Gallimard**  
En vente chez votre libraire

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Pacific

aérienne ». Les flottes combinées des deux compagnies totalisent 70 B737 et douze DC-10.

Cette transaction, qui ne comprend pas le secteur hôtelier opéré par CP Air, sera complétée en 1987. Elle permettra à Canadian Pacific Ltée d'afficher un gain extraordinaire de \$ 175 millions qui sera porté aux résultats financiers du prochain exercice.

Munie d'un fonds d'acquisition bien garni depuis qu'elle a fait échec à ses difficultés financières en effectuant, l'été dernier, une opération de vente-relocation de plusieurs de ses appareils, Pacific Western a donc décidé de passer à l'offensive en se portant acquéreur d'un transporteur d'envergure nationale qui, en plus de ses opérations internationales, est maintenant solidement implanté dans l'est du pays. CP Air, qui a récemment englobé Eastern Provincial Airways et Nordair, possède des actions de Nordair-Métro laquelle contrôle depuis peu Québecair. Elle dessert, à elle seule, 47 villes au Canada et est présente dans 17 pays disséminés sur 5 continents.

Pacific Western, pour sa part, assure un service à 35 villes dans l'ouest du pays. Elle possède en outre 46 % des actions de Time Air Ltd,

compagnie albertaine, et 50 % de GPA Jetprop. En dépit des \$ 300 millions qu'elle devra déboursier, Pacific Western aura encore une bonne marge de manoeuvre sur le plan financier, son fonds d'acquisition étant présentement évalué à \$ 350 millions.

Ce n'est pas une compagnie à la santé financière des plus florissantes qu'achète Pacific Western. CP Air est en effet aux prises avec une dette à long terme totalisant \$ 600 millions. Au cours des cinq dernières années, cette compagnie a essuyé des pertes de plus de \$ 100 millions. Pour les six premiers mois de l'année, elles ont été supérieures à \$ 30 millions comparativement à \$ 15 millions pour la période correspondante de 1985. Il faut ajouter toutefois que le ratio dette-équité a été ramené de 71:29 à 68:32 et qu'une entente vente-relocation de \$ 85 millions sur trois appareils devrait permettre à la compagnie d'améliorer sa situation.

À la lumière de cette transaction, plusieurs gestes récemment posés par le transporteur national, Air Canada, s'expliquent. Cette dernière a acheté Air Ontario dans laquelle PWA détenait des actions. De plus, l'achat de Air B.C., qui était liée à CP Air, permettra à Air Canada de mettre fin à l'entente la liant à Time Air (propriété à 46% de PWA) qui l'alimente présentement en passagers dans la région de la côte ouest.

Cette transaction s'inscrit dans la tendance observée aux États-Unis au cours des dernières années à la suite de la déréglementation du transport aérien. Avec les récentes acquisitions qui y sont survenues, six compagnies contrôleront bientôt 80 % du marché aux États-Unis.

## ◆ Québec

gouvernement doit verser \$170 millions la semaine prochaine à General Dynamics, et le reste. Contrairement au gouvernement péquiste, il n'a pas gelé ou réduit les salaires, mais il offre l'équivalent de la hausse du coût de la vie. Quant aux hausses des deux prochaines années, ce ne sont que des hypothèses pour l'instant, conclut-il au fil de ses réponses aux reporters.

Le président de la CSN reconnaît que le premier ministre a passé ses messages en leur ouvrant ses états financiers. Mais M. Gérald Larose espère toujours que des compromis interviendront aux tables de négociations. Il rappelle que le gouvernement n'a pas encore fait de propositions salariales pour les deux prochaines années. Si les finances publiques sont difficiles, dit-il, celle des travailleurs gouvernementaux l'est également, eux qui gagnent la même chose ou même moins qu'en 1982.

À l'Assemblée, le porte-parole péquiste a rappelé que les infirmières et infirmiers veulent reprendre leurs moyens de pression, que les 10,000 professionnels du gouvernement sont en grève légale aujourd'hui même, pour 24 heures. M. François Gendron demande au ministre de faire le point.

M. Gobeil répond que les négociations se poursuivent de bonne foi, de part et d'autre, et que le gouvernement désire un règlement négocié le plus tôt possible. Il nie qu'il ait des reculs dans les mandats patronaux. Les discussions sont intensives. « Nous sommes dans un blitz de négociations avec à peu près tous les intervenants syndicaux dans le dossier. Les négociations se déroulent très bien ».

En août dernier, M. Gobeil avait parlé de quelques semaines de négociations, avant la dernière heure. M. Bourassa l'avait rabroué quelque peu de faire ainsi planer la menace de décrets. Mais il avait lui-même dit que cette hypothèse ne pouvait être écartée comme un moyen ultime, d'ailleurs souvent employé depuis plus de vingt ans que les fonctionnaires et assimilés ont acquis le droit de négocier leurs salaires et autres conditions de travail avec le gouvernement et ses réseaux. Il y a un mois, M. Gobeil a rappelé le désir du gouvernement d'en arriver à une entente négociée, mais aussi sa « volonté de ne pas prolonger démesurément l'exercice de négociation, qui perdrait beaucoup de sa valeur s'il devenait un simple marathon visant à mesurer la résistance stratégique des uns et des autres ».

Selon toute vraisemblance, le marathon entrepris en février tire à sa fin. Le gouvernement veut en finir avant Noël, comptant sur sa détermination, telle que démontrée par la loi d'exception mettant fin aux grèves illégales dans le secteur hospitalier, de même que sur la difficulté de mobiliser les troupes syndicales à quelques jours des Fêtes. Cette demande de retrait apporte de l'eau au moulin de l'opposition péquiste, qui exige la même chose. D'autant que les quatre grandes associations d'établissements de santé et de services sociaux demandent à la ministre d'être entendues avant l'étude du principe du projet 142.

D'autre part, la rencontre des présidents de la CSN, FTQ, CEQ et UPA avec M. Bourassa a permis de faire le tour d'un certain nombre de questions qui préoccupent les centrales syndicales: privatisations, langue, construction.

À ce dernier titre, M. Laberge a rappelé l'opposition farouche de la FTQ et de la CSN au projet de loi 119 abolissant la carte de classification des travailleurs de la construction. Vendredi, les travailleurs de ces centrales seront en « journée de maladie » pour venir manifester devant le Parlement, pendant que leurs chefs discuteront du projet en commission parlementaire.

L'opposition péquiste faisant de l'obstruction systématique au projet du ministre Pierre Paradis, le gouvernement l'a fait siéger de minuit à 8 h 30 hier matin, pour poursuivre le débat sur le principe. Il a repris durant la journée, sans conclusion, et il était censé se poursuivre la nuit dernière. L'opposition proteste contre ces « déplorables méthodes de travail qui n'ont plus leur place dans une société civilisée »; elle y voit une

## L'autonomie de la Nouvelle-Calédonie

# L'ONU déboutte la France

NEW YORK (AFP, Reuter) — L'Assemblée générale de l'ONU a décidé hier de réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU en adoptant par 89 voix contre 24 et 34 abstentions — dont les États-Unis et la Grande-Bretagne —, une résolution présentée par les pays du Forum du Pacifique Sud. Pour la France, il s'agit là d'un cuisant revers.

Cette décision, qui était attendue, donne à l'ONU un droit de regard sur l'avenir de l'archipel et sur le référendum que la France compte y organiser en juillet 1987. Il est douteux, estiment les observateurs, qu'elle se désaisisse de ce problème tant que la Nouvelle-Calédonie n'accède pas à l'indépendance.

En juillet, les quelque 145,000 Néo-Calédoniens auront à choisir entre l'indépendance totale et une autonomie élargie. Les pays du Pacifique Sud estiment que la composition actuelle du corps électoral entraînera un rejet de l'indépendance, bien que

80 % de la population indigène (43 % des habitants) la réclame. Dans son intervention, le représentant de la Nouvelle-Zélande, M. David McDowell, a même affirmé que le référendum préparé par la France serait « biaisé ».

Avant que ne soit connu le résultat du scrutin, le ministre français des Départements et Territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, avait affirmé à Paris que le vote « ne changera rien ». « La France, avait-il ajouté, est tout à fait décidée à exercer les règles démocratiques ».

Après le vote, à Paris, le ministre des Affaires étrangères a déploré l'adoption de la résolution, mais a relevé que 44 % des membres de l'ONU n'avaient pas apporté leur soutien à ce texte.

La résolution, qui affirme « le droit inaliénable du peuple de Nouvelle-Calédonie à l'auto-détermination et à l'indépendance », demande aussi au Comité spécial de décolonisation de l'ONU (Comité des 24) d'examiner la question lors de sa prochaine session, en février prochain, et de faire

rapport à l'Assemblée générale de l'ONU.

Les débats qui se sont déroulés lundi et hier ont été extrêmement vifs et ont montré l'ampleur du fossé se creusant entre les pays du Pacifique Sud et la France.

Le refus de la France de renoncer à ses essais nucléaires en Polynésie, même s'il n'a été que rarement mentionné dans le débat, a sans doute contribué à irriter les pays du Forum qui ont décidé d'apporter en août dernier leur appui à la cause des indépendantistes néo-calédoniens, estiment les observateurs.

Le représentant de la France à l'ONU, M. Claude de Kemouliara, s'est défendu d'être déçu après le vote, affirmant même qu'il s'agissait en fait d'« un résultat encourageant ».

Le résultat « est bon pour la France », a-t-il expliqué, « compte tenu du fait qu'un très grand nombre des pays membres de l'Assemblée générale de l'ONU sont des pays issus du processus de décolonisation ».

manoeuvre de désinformation et une attitude cynique de la part du gouvernement. Pour tenir le coup contre les 99 libéraux, les 23 péquistes se relaient, une dizaine d'entre eux ayant passé la nuit à tenter de retarder l'adoption du projet.

D'autre part, au sujet de la privatisation, les leaders syndicaux pressent le gouvernement de stopper le démantèlement de l'État et du patrimoine collectif des Québécois. Ils réclament un moratoire et un débat public sur cette « mise aux enchères ».

M. Bourassa a répété qu'il n'y aura pas de moratoire sur les opérations en cours, Dofor, Madépêche, Soquia (Culinar); mais il a promis une commission parlementaire sur la nouvelle orientation de la SGF, au cours de l'hiver, les assurant qu'elle conservera un rôle majeur. S'il y a d'autres privatisations, il convient de tenir compte d'autres critères, dont la consultation des intéressés et des régions en cause. Le dossier de Soquip n'est pas rendu au conseil des ministres.

Au sujet de la langue, le premier ministre s'est fait rassurant, disant que les projets 140 et 142 seront modifiés pour tenir des inquiétudes légitimes, tout en respectant des objectifs fondamentaux. Il veut bonifier les projets. Il refuse de dire s'ils peuvent être retirés, comme l'opposition le demande. Mais il prendra ses responsabilités, et le gouvernement a d'autres priorités.

Ce qui laisse entrevoir que lui, personnellement, n'y tient pas plus qu'il ne faut à ces deux projets. Il évoque même le programme du PLQ, qui traite longuement des services de santé aux anglophones, mais non du démantèlement des organismes linguistiques. Certains opinent que le 142 sera restreint et limité aux anglophones, tandis que le 140 (charte de la langue française) pourrait rester sur le menu législatif jusqu'au printemps, après le jugement de la Cour d'appel.

## ◆ Reagan

« Je lui ai demandé de faire appel à la justice immédiatement pour désigner ce juriste indépendant », a déclaré M. Reagan.

Le président a également annoncé la nomination de M. Frank Carlucci, ancien secrétaire adjoint à la Défense et directeur adjoint de la CIA, au poste de conseiller pour la sécurité nationale, en remplacement du vice-amiral John Poindexter, contraint à la démission la semaine dernière au plus fort de la tempête irannienne.

« M. Carlucci a une profonde expérience des questions de politique étrangère, de défense et de renseignement qui en font le titulaire idéal à ce poste », a estimé M. Reagan. Agé de 56 ans, M. Carlucci avait servi sous les administrations de Gerald Ford et de Jimmy Carter, avant de quitter le Pentagone, en 1982, pour une carrière dans le secteur privé. Selon des responsables, M. Carlucci devrait sa nomination à sa réputation d'homme « non politique ».

En ouverture de sa deuxième allocution depuis l'éclatement du scandale, M. Reagan a réaffirmé avoir tout fait pour tenir ses concitoyens informés.

« Je me suis engagé à aller au fond de la question », a-t-il dit.

Il a commenté sa décision de recourir à un procureur indépendant en indiquant que « tous les contrevenants seront assignés en justice si un délit a été commis ».

Connu sous l'appellation de « procureur spécial » à l'époque du scandale du Watergate, en 1973, le procureur indépendant est nommé par une cour de trois magistrats et chargé d'enquêter sur les accusations de délits commis par des membres du gouvernement.

M. Reagan a également approuvé en principe la suggestion d'une commission d'enquête parlementaire. Une telle commission avait été désignée à l'époque du Watergate.

« J'exhorte le Congrès à étudier une formule pour se donner les moyens de mener sa propre enquête. J'approuverai une telle idée », a-t-il dit.

Une fois tous les faits connus, ce sera au peuple américain de juger, a-t-il ajouté.

« Le peuple américain sera l'arbitre final dans cette controverse. Vous saurez tout et serez à même de juger », a-t-il dit.

Au cours d'une conférence de presse réunie à l'issue du discours présidentiel, M. Meese a indiqué qu'il disposait de « toutes les preuves disponibles au conseil de sécurité nationale » ayant trait à l'opération irannienne.

# La vente de CP Air n'inquiète pas Ottawa

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral ne voit aucune raison de s'inquiéter de la prise de contrôle de la ligne aérienne du Canadien Pacifique par la Pacific Western Airlines, une compagnie albertaine, a soutenu hier, le ministre des Transport John Crosbie.

A Calgary, les présidents de PWA, M. Rhys Eytton et celui de CP Air, M. William Stinson, confirmaient la prise de contrôle, réalisée au coût de \$300 millions.

« Dans sa forme actuelle », cette prise de contrôle ne semble pas destinée à réduire la concurrence, a soutenu le ministre Crosbie, ne voyant « aucune analogie » avec la situation où, il y a trois ans, Ottawa était intervenu pour empêcher le gouvernement du Québec, par le biais de la Caisse de dépôts et de placements, de prendre le contrôle de Canadian Pacific Ltd.

À l'époque, Ottawa interdisait à une société d'État provinciale (la Caisse de dépôts) de prendre le contrôle d'une firme d'intérêt national.

Le gouvernement albertain s'est défilé de la totalité des actions qu'il détenait dans la Pacific Western, a assuré, hier, le ministre Crosbie.

Au début des années 1980, le gouvernement de Peter Lougheed avait acheté la PWA de Colombie-Britannique, et, sans égard au tollé soulevé dans la population, ramené le siège social de Vancouver à Calgary.

Depuis 1983, Edmonton s'est graduellement départi de ses actions du transporteur de l'Ouest, qui, avec l'acquisition d'hier prend place parmi les 25 plus gros transporteurs aériens au monde.

La Commission canadienne des transports aura à évaluer si elle devra tenir des audiences publiques sur cette transaction, a soutenu en Chambre M. Crosbie, en réponse le député néo-démocrate Ian Angus.

Selon M. Angus, un député du nord-orientaire, cette fusion des deux transporteurs réduira les services aux citoyens des régions éloignées, les deux compagnies ne sentant plus le

besoin de s'y livrer à une concurrence.

Selon lui, le cabinet fédéral devrait immédiatement donner des directives à la Commission canadienne des transports, pour scruter à la loupe l'impact de cette transaction.

Pour le ministre Crosbie, toutefois, ce sera au public de décider si cette transaction va à l'encontre de l'intérêt national. Ceux qui craignent des retombées de cette fusion n'ont qu'à se plaindre officiellement à la Commission, « qui a le pouvoir de désapprouver » la transaction, de souligner le ministre.

Selon lui, les nouveaux propriétaires peuvent décider, avec raison, de ne plus assurer par réacté certaines liaisons secondaires. « Ils parlent d'opérer comme deux compagnies séparées », a soutenu M. Crosbie, admettant toutefois par la suite « qu'ils pourraient vouloir mettre fin à des doublonnages (de services). On verra ».

Selon le projet de loi sur la déréglementation des transports actuellement à l'étude aux Communes, le gouvernement, à la demande du public, peut réévaluer tout achat d'une compagnie de transport au pays dont la valeur est supérieure à \$20 millions.

« Air Canada continuera à livrer une concurrence vigoureuse à CP Air », a assuré M. Crosbie. Amené sur le terrain de la privatisation du transporteur fédéral, une idée chère au ministre, M. Crosbie a reconnu que ce projet, n'était pas au premiers rangs de la liste des priorités.

A Calgary, hier, un porte-parole de PWA a insisté pour souligner qu'il « ne s'agit pas d'une fusion ». « Il y a deux transporteurs séparés qui opéreront sous le parapluie d'une corporation », de souligner M. Jack Lawless, porte parole de PWA.

PWA amènera de l'eau au moulin de CP Air en aiguisant ses passagers de l'Ouest vers les liaisons internationales et nationales de CP.

L'acquisition de la PWA n'inclut pas les hôtels et les services de transport terrestre et de communication du Canadien Pacifique, un des plus importants holdings au pays.

# AUJOURD'HUI

Rencontre avec l'écrivain Yves Beauchemin, ce soir à 19 h 30 à la maison de la Culture Marie-Uguay (6052, boulevard Monk), 872-2044.

Colloque pour la survie des quartiers populaires organisé par le Front (Front d'action populaire en réaménagement urbain), les 6 et 7 décembre au Centre Saint-Pierre (1215, rue de la Visitation), 521-4648.

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Saint-Laurent avec Mme Louise Roy, conférencière, aujourd'hui à midi au buffet Crystal (5285, boulevard Henri-Bourassa ouest), 333-5222.

Mini-colloque « Parler en public » avec Henri Bergeron, Lyette Chartrand et Pierre Bourgault, ce soir de 17 h à 20 h à la Banque nationale du Canada (600, rue de la Gauchetière ouest, 12e étage), 288-9090.

L'Association professionnelle des criminologues du Québec tient sa troisième soirée Denis-Szabo, ayant pour sujet le « PADA », ce soir de 19 h 30 à 22 h à l'hôtel Le Roussillon (1740, boulevard Dorchester ouest - métro Guy), 931-8451.

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal tiend une conférence ce 3 décembre à 10 h au Centre L'Acadie, École Évangéline (11845, boulevard de l'Acadie, angle Lousbourg), 872-6208.

Le service des sports et loisirs de la Ville de Montréal offre un stage en « garderie préscolaire II », le 6 décembre de 9 h 15 à 16 h au Centre Saint-Mathieu (7110, 8e avenue). Il faut s'inscrire le plus tôt possible au 729-1008.

La Maison de la vie offre une rencontre sur le thème : « La femme est-elle moins intelligente que l'homme ? », aujourd'hui de 13 h 30 à 15 h 30 au 10530-A, rue de Chambord (métro Henri-Bourassa), 387-8802.

Session de quatre cours sur la gestion d'un budget, donnée par l'Association coopérative d'économie familiale de l'est de Montréal, ce soir à 19 h 30, 352-7880.

La Société de philosophie de Montréal organise une table ronde sur le thème : « Comment peut-on être behavioriste (ou persan) aujourd'hui ? », ce soir à 20 h à la salle D-0305 du pavillon 3200, rue Jean-Breillant.

Le comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou présente le 3e atelier de musique de Norman Robertson, ce soir à 20 h à la bibliothèque d'Anjou, 352-4440, poste 3200.

Réunion mensuelle des Amis de la santé mentale (banlieue ouest), ce 3 soir à 19 h 45 à Glenaladale (164, chemin du Lakeshore, à Pointe-Claire), 697-0966.

Epilepsie-Montréal vous invite à une rencontre organisée par son comité du secteur d'Ahuntsic, ce soir à 19 h 30 au collège Regina Asumpta (1755, rue Francheville), 252-0859.

L'Association des grands frères et grandes sœurs de Montréal a un urgent besoin d'hommes adultes pour aider au mieux-être d'un garçon de famille monoparentale. Une soirée d'information a lieu ce soir à 17 h 30 (au 3740, rue Berri, 3e étage), 842-9715.

Le Club des diplômés universitaires de Montréal invite tous les célibataires à une soirée d'information à L'Entretemps de l'hôtel Sheraton (angle Dorchester et Stanley), ce soir à 20 h, 287-1017.

Le Comité sida/aide de Montréal offre un service de renseignements et de référence : 1212, rue Saint-Hubert, 282-9888.

Rapport final de la campagne Centraide 1986, ce soir de 17 h à 19 h au Grand Hôtel, salle de bal Régence (777, rue University). Il y aura un « vins et fromage » (frais d'entrée exigés).

« Donnez mais avec discernement ». À l'approche de la saison des Fêtes, vous serez sollicité par diverses organisations; assurez-vous que la cause à laquelle vous souscrivez existe réellement. Ce communiqué est commandité par le Projet-Culte et le Bureau d'éthique commerciale de Montréal.

## 3 décembre par la PC et l'AP

1984: fuite de gaz toxique dans une usine d'insecticide à Bhopal (Inde): 200 morts et plusieurs milliers de personnes sont touchées.

1982: au cours d'un voyage au Danemark, le président François Mitterrand rejette toute politique commerciale globale dirigée par Washington.

1980: le président Carter met Moscou en garde contre une intervention militaire en Pologne, qui aurait les effets les plus négatifs sur les relations américano-soviétiques.

1979: bouculade au cours d'un spectacle donné par le groupe The Who à Cincinnati (Ohio): 11 personnes meurent piétinées.

1970: le diplomate britannique, James Cross, enlevé deux mois plus tôt par des extrémistes québécois, est libéré.

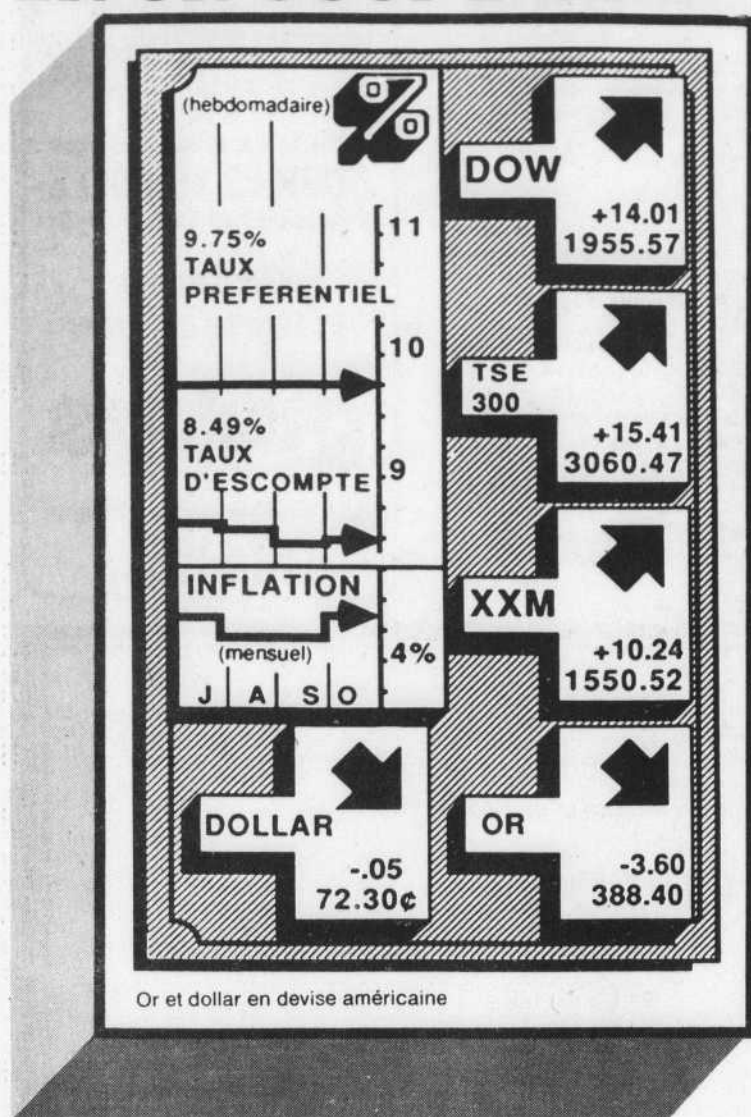
1967: les chirurgiens de l'hôpital du Cap (Afrique du Sud) procèdent à la première greffe d'un cœur humain.

1962: épaïs smog à Londres: plusieurs dizaines de personnes succombent à une intoxication par anhydride sulfureux avant que le temps ne se lève, quatre jours plus tard.

1919: mort du peintre français Auguste Renoir, né en 1841. Ils sont nés un 3 décembre: le baron Ludwig Holberg, écrivain danois d'origine norvégienne (1684); l'écrivain anglais d'origine polonaise Joseph Conrad (1857); l'acteur et chanteur américain Andy Williams (1930).



## EN UN COUP D'OEIL



## Le président de Vidéotron fait face à une opposition dispersée à l'audience du CRTC

PAUL CAUCHON

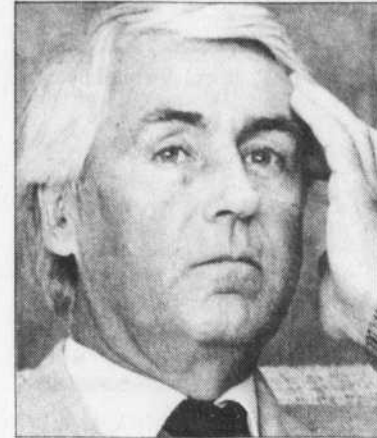
L'audience du CRTC concernant l'offre d'achat de CFTM par Vidéotron s'est terminée hier, à Montréal, avec la comparaison des opposants, et sans présumer du résultat, tout semblait baigner dans l'huile pour André Chagnon, président de Vidéotron.

Après une matinée complète d'interventions critiques, le requérant a rapidement balayé du revers de la main la plupart des objections à son offre d'achat. Le président du CRTC a ensuite discuté avec lui pendant moins d'une demi-heure, pour terminer l'audience en qualifiant le mémoire de Vidéotron de « stimulant et de bien fait ».

Il faut dire que, contrairement à l'audience du printemps dernier, qui avait vu une véritable levée de boucliers contre les risques de concentration de propriété que représentait une transaction CFTM-Power Corporation, cette audience-ci a vu sept intervenants publics présenter des interventions qui n'allaient pas toujours dans le même sens.

Les commentaires les plus globaux sont venus de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) et de la Ligue des droits et libertés. Cette dernière a exprimé ses inquiétudes devant la possibilité pour CFTM d'avoir accès à des données qui auraient été recueillies par Vidéotron sur la vie privée des gens. Cette intervention s'insérait dans le contexte plus large des projets futurs du câblodistributeur, projets qui entraîneraient une profonde transformation du monde télévisuel.

C'est un fait connu, Vidéotron veut créer une véritable télévision interactive, où le public pourrait réaliser de nombreuses transactions com-



M. André Chagnon.

merciales grâce au petit écran, de l'achat de biens à la réservation de billets d'avion ou de spectacles en passant par les sondages informatisés. La ligue, comme l'ICÉA, s'inquiétait de la confidentialité des informations ainsi recueillies sur les abonnés.

L'ICÉA, dans un mémoire très articulé, a brossé un tableau quasi orwellien de ce qui pouvait nous tomber sur la tête. Selon l'ICÉA, cette transaction créerait une super-concentration qui aurait théoriquement les moyens d'influencer nos opinions et comportements (par les émissions), de promouvoir la consommation (Vidéotron veut aussi créer une carte de crédit), de connaître les goûts et habitudes des gens (par les sondages électroniques). Selon l'ICÉA, CFTM est fondamentalement une entreprise d'information, d'éducation et de divertissement, alors que Vidéotron est essentiellement une entreprise de commerce qui s'adresse uniquement à des consommateurs. L'Institut donnait de nombreux exemples, telles les autopromotions sur le câble pour des services de Vidéotron, et se demandait si Vidéotron n'allait pas favoriser indûment le réseau TVA.

André Chagnon a qualifié, hier, ces

risques de plus imaginaires que réels. « À les entendre, a-t-il déclaré, nous aurions déjà un dossier très bien constitué sur nos abonnés. » Alors que le président du CRTC lui demandait s'il pouvait garantir l'étalement des renseignements entre CFTM et Vidéotron, M. Chagnon en a pris l'engagement ferme, tout comme il a répété qu'aucune intégration verticale de quelque nature que ce soit ne serait réalisée entre les deux entreprises.

De son côté, l'Association des producteurs de films et de vidéos du Québec n'avait pas d'objection de principe à la transaction, mais pressait le CRTC de demander à Vidéotron de mieux préciser la nature de ses engagements envers les producteurs indépendants, alors que le Syndicat canadien de la fonction publique, représentant des employés de TVA et de Vidéotron, remettait en question le rôle des indépendants. Cet organisme gardait l'impression que Vidéotron voulait se servir de CFTM comme tête de pont de son in-

vasion européenne, plutôt que de servir les intérêts locaux, et principalement les intérêts régionaux de plus en plus mal servis par tous les réseaux sur le plan de l'information.

Le Syndicat général du cinéma et de la télévision, section Télé-Métropole, suggérait que « leur » nouveau propriétaire devait remplir trois conditions : avoir les capitaux, posséder l'expertise et le savoir-faire pertinents, et avoir la volonté d'agir. S'il ne faisait aucun doute que M. Chagnon remplissait la dernière condition, le SGT-TM était d'avis que Vidéotron n'avait pas démontré qu'il allait vraiment améliorer les ressources humaines et les conditions de travail de la salle des nouvelles. Quant aux capitaux, le syndicat est d'avis que Vidéotron ne les a pas, puisqu'il doit procéder à des émissions publiques. Le vice-président du syndicat, Jean-Pierre Richard, a expliqué également que le mémoire de Vidéotron « sur-représentait » le contenu au détriment des contenus.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec ne s'est pas opposée « dans l'absolu » à la transaction, contrairement aux audiences du printemps dernier avec Power, mais en a profité pour démontrer que les ressources et la qualité de l'information à CFTM étaient largement déficientes.

L'Association des techniciens de Télé-Métropole s'est surtout inquiétée de ce que les producteurs indépendants puissent remplacer les structures en place, lesquelles fonctionnent bien grâce aux fonds publics de Téléfilm-Canada. L'association s'est interrogée également sur la nature du comité de contrôle qui sera mis en place par Vidéotron. « Il est rare qu'on demande à un accusé de juger de son propre cas », a-t-on affirmé.

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

### Métro rapporte un profit record

Métro-Richelieu a réalisé un bénéfice net record de \$ 5.98 millions pour son exercice financier se terminant le 27 septembre dernier, en regard d'une perte de \$ 417,000 en 1984-85 et d'un bénéfice net de \$ 2.52 millions en 1983-84.

Les ventes de l'entreprise s'établissent à \$ 1.66 milliard, en hausse de 19.4% par rapport à l'exercice précédent. La compagnie attribue ce revirement à la conversion des avances des actionnaires en capital-actions et la mise sur pied de programmes commerciaux innovateurs.

Compte tenu de l'émission d'actions complétée le 28 novembre, le bénéfice net pro forma s'établit à \$ 0.56 par action.

### Nautilus fait mieux que prévu

Pour le premier trimestre terminé le 30 septembre, les revenus de Nautilus Plus ont augmenté de 48% pour atteindre \$ 3.35 millions en comparaison de la même période de 1985. Le bénéfice, quant à lui, s'est élevé à \$ 440,049 (\$ 0.04 par action) en progression de 73% par rapport à l'an dernier.

La direction de la compagnie attribue cette performance aux acquisitions effectuées au début du trimestre, lesquelles « ont dépassé les attentes », souligne-t-on dans un communiqué.

### LGS émet \$ 8.25 millions au RÉA

LGS Conseiliers en informatique Inc. a annoncé hier le dépôt auprès des commissions des valeurs mobilières et autres organismes de réglementation au Canada, d'un prospectus définitif portant sur l'émission de 2.2 millions d'unités. Chaque unité est composée d'une action subalterne catégorie A comportant droit de vote, dont le prix est fixé à \$ 3.75 l'action, et d'un demi-bon de souscription. Cette émission de \$ 8.25 millions s'inscrit dans le cadre du régime d'épargne-action du Québec et permet à l'acheteur résidant au Québec, de déduire 75% du coût d'acquisition sur son revenu imposable au Québec.

### Cambior explore avec Maufort

Ressources Maufort Inc. et Cambior Inc. ont annoncé conjointement la conclusion d'un projet d'entente afin d'effectuer des travaux d'exploration sur la propriété Siscoe dans la région de Val d'Or. Cambior sera le gérant des travaux avec la participation de Maufort. Selon cette entente Cambior Inc. pourra acquérir de Maufort un intérêt de 50% dans la propriété après avoir réalisé un programme de deux phases. Les travaux débuteront au début de l'année 1987.

### La Banque Nationale émet plus de \$ 70 millions d'actions au RÉA

La Banque Nationale du Canada annonce qu'elle déposera incessamment, auprès de toutes les commissions de valeurs mobilières canadiennes et du bureau de l'inspecteur général des banques, un prospectus provisoire relatif à l'émission de 2,500,000 actions ordinaires. Les actions ordinaires seront offertes à un prix de \$ 28.25 l'action par les preneurs fermes McNeil, Mantha Inc., Burns Fry Limitée et Geoffrion, Leclerc Inc. et seront admissibles à un régime d'épargne-actions du Québec.

### Charan acquiert Magnatrim

Les Industries Charan Inc. a convenu, en principe, d'acquiescer les opérations de Équipements Magnatrim Inc., également de Montréal.

M. Earl Takefman, président de Charan, dévoilera les détails de cette acquisition après la clôture de la transaction. Magnatrim, une compagnie en existence depuis 15 mois, est un importateur et un distributeur d'articles de sport.

L'acquisition de Magnatrim constitue le premier pas vers l'objectif à long terme de Charan de devenir une entité majeure dans le domaine des articles de sport. L'acquisition sera connue sous le nom de Charan Sports Inc., et ses bureaux administratifs seront relocalisés aux bureaux de Charan situés à Montréal et Toronto.

### Promatek fait \$ 0.046 par action

Pour son premier trimestre terminé le 30 septembre à titre de société ouverte, Promatek Industries rapporte des ventes brutes de \$ 760,748 alors que le revenu net avant dépenses en recherche et développement atteint \$ 192,577 ou \$ 0.054 par action ordinaire. Promatek a pour politique d'acquiescer ses dépenses en recherche et développement au fur et à mesure qu'elles sont effectuées, de sorte que le revenu net se chiffrera à \$ 163,283 ou \$ 0.046 par action ordinaire.

M. Harry kofsky, président et chef de la direction de Promatek prévoit un bon deuxième trimestre grâce à une demande accrue pour les produits de la compagnie.

## Nationalisation de l'amiante

# Le gouvernement du Québec doit verser \$ 170 millions à la General Dynamics

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec doit verser quelque \$ 170 millions à General Dynamics, la semaine prochaine, pour respecter l'entente intervenue avec la multinationale américaine pour la nationalisation de l'industrie de l'amiante, au début de la décennie.

C'est le premier ministre qui en a fait part à l'Assemblée nationale, hier, dans le contexte d'un échange avec le chef de l'opposition sur l'évolution de l'emploi au Québec. Après avoir signalé les avantages de la privatisation de certaines en-

treprises étatiques, M. Robert Bourassa ajoute: « Malheureusement, on a des dettes à payer. Il y a \$ 170 millions qu'il faut payer mardi prochain à General Dynamics pour corriger une erreur de l'ancien gouvernement. La compagnie a exercé son option. Il va falloir trouver \$ 170 millions, grâce à cette efficace administration des beaux esprits qui nous ont gouvernés durant neuf ans, conclut-il, ironique, à l'adresse des péquistes.

Peu après, M. Bourassa est revenu sur le sujet, lors de sa rencontre avec les leaders syndicaux. Il a fait état de ce déboursé important parmi les nombreuses contraintes

qui l'empêchent d'offrir plus que 3.5% de hausse salariale aux fonctionnaires et assimilés.

Ce versement découle de la convention d'actionnaires intervenue le 12 février 1982 entre General Dynamics, la Société nationale de l'amiante et le gouvernement du Québec, ainsi que des modalités d'exercice des options de vente et d'achat convenues entre eux. General Dynamics y a le droit d'exiger qu'en tout temps, avant le 11 février prochain, la SNA se porte acquéreur de la totalité de ses actions dans Mines SNA, acquises par le gouvernement, à un prix de \$ 81.5 millions, majoré de 16% d'intérêt annuel composé de-

puis le 31 décembre 1981 jusqu'au jour de la clôture. En vertu de cette option, qu'elle vient d'exercer, la multinationale américaine recevra quelque \$ 170 millions, soit plus de \$ 1,700 l'action. Ces actions valent autour de \$ 2.00 à l'heure actuelle sur le marché.

Rappels qu'au nom de plus de mille actionnaires minoritaires, M. Bertrand Fradet tente d'obtenir un recours collectif en vertu duquel ils obtiendraient le même prix de vente pour leurs actions. Si tel devait être le cas, il en coûterait \$ 125 millions de plus au gouvernement pour l'achat de la mine Asbestos, soit au total quelque \$ 300 millions.

## Les banques défendent le niveau élevé des taux d'intérêt sur les cartes de crédit

PAUL DURIVAGE

Une action législative pour abaisser le niveau des taux d'intérêt, que d'aucuns qualifient présentement d'usuraires, sur les soldes des cartes de crédit bancaires ne serait pas appropiée.

C'est ce que soutient l'Association des Banquiers Canadiens (ABC) en conclusion d'une étude empirique sur les coûts et les revenus tirés de l'exploitation par les Banques des cartes de crédit, dont l'usage est par ailleurs en forte croissance.

L'étude de l'ABC vient en réponse aux exposés souvent accusateurs présentés jusqu'à maintenant au Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des Communes invité à se pencher sur les conditions de prêts assorties aux cartes de crédit.

Le député de Scarborough West, M. Reg Stackhouse, avait en outre souligné en juin dernier « l'écart mystérieux » entre le taux d'escompte, qui a chuté de plus de moitié depuis cinq ans, et le taux d'intérêt plutôt rigide imposé sur les cartes de crédit.

Selon l'ABC, ce dernier argument ne tiendrait pas compte du fait que le taux d'escompte, soit le coût des fonds pour les banques, est une composante moins importante du prix des services par carte de crédit, par rapport à d'autres formes de crédit à la famille, comme les prêts hypothécaires ou à la consommation.

L'ABC fait aussi valoir que les taux d'intérêt appliqués sur les cartes de crédit au Canada suivent ceux en usage aux États-Unis, ce en dépit du fait que les coûts de financement des opérations par carte de

crédit soient plus élevés au Canada. Des données recueillies par le Bank Rate Monitor démontrent en effet que le taux d'intérêt moyen des cartes offertes par cinquante grandes banques américaines est actuellement de 18.7%, soit un peu moins que le taux moyen canadien estimé à 19.0%.

D'autre part, une étude de la Federal Reserve Board évalue à 7.3% le coût du financement des cartes par les grandes banques américaines en 1985. Les cinq grandes banques canadiennes affichaient alors, quant à elles, un taux sensiblement supérieur de 9.0%.

L'ABC ne fait toutefois pas mention des projets de loi déposés devant

la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis et tendant à limiter à 5% l'écart entre le taux d'escompte et celui perçu sur les cartes de crédit.

L'association bancaire canadienne cherche par ailleurs à démontrer que le taux d'intérêt perçu par ses cinq principaux membres, et qui atteindrait près de 20% en incluant les frais fixes maintenant rattachés à la plupart des cartes de crédits, n'aurait été en fait que d'environ 14% en 1985.

Elle arrive à cette étonnante statistique en rapportant le total des intérêts perçus l'an dernier sur le total des achats par carte, environ le tiers des soldes débiteurs étant réglés

avant de donner lieu à des frais d'intérêts. « Naturellement, le coût pour les émetteurs de cartes doit être défrayé par le système », explique-t-on.

Les banques ne se cachent pas qu'elles ont réalisé en moyenne des bénéfices d'exploitation de près de 1% sur chacune des transactions effectuées avec leur carte de crédit en 1985. Il s'agit plus précisément de 47 cents de bénéfices avant impôts par transaction, laquelle était en moyenne de \$ 52.

On rappelle cependant immédiatement que les opérations donnaient au contraire lieu à des pertes équivalentes à 1.8% en 1981, soit environ 75 cents sur une transaction moyenne qui était alors de \$ 42.

### Échantillonnage de statistiques — Mastercard et Visa

Exercice	Nombre de cartes en circulation (\$ millions)		Bordereaux ventes traités (\$ millions)		Débit paiement 90 jours et plus	Nombre de cartes perdues ou volées	Nombre de cartes utilisées frauduleusement
	Nombre de cartes en circulation (\$ millions)	Ventes (\$ milliards)	Bordereaux ventes traités (\$ millions)	Vente moyenne			
1977	8.18	3.61	118.82	30.46	1.3	—	—
1978	8.99	4.90	150.76	32.50	1.3	—	—
1979	9.85	6.64	185.83	35.72	1.2	—	—
1980	10.76	8.82	218.42	39.47	1.3	—	—
1981	11.98	10.59	249.64	42.43	1.0	—	—
1982	11.58	13.83	274.90	50.30	1.7	69,152	—
1983	12.13	14.84	297.55	49.88	0.9	79,482	19,200
1984	13.05	16.92	325.16	52.05	0.7	80,542	21,332
1985	13.97	19.35	372.91	51.90	0.7	91,957	21,026

\* Il peut y avoir duplication car les commerçants qui acceptent les deux cartes ont pu être rapportés dans chacun des programmes.

† Pourcentage des sommes impayées.  
Source : Association des banquiers Canadiens.

**DÉPÔTS GARANTIS**

**9 3/4%** 5 ans intérêt annuel  
Taux sujet à confirmation.

**8 3/4%** 15 mois intérêt à l'échéance

**25000\$**

25 000 \$ à gagner!  
Grand prix de 10 000 \$, deuxième prix de 2 000 \$  
4 prix de 500 \$, 44 prix de 250 \$

1/4% + sur les dépôts garantis simplement en faisant déposer les intérêts du dépôt dans un compte d'épargne du Trust Général.  
Détails complets du concours aux succursales. Le concours prend fin le 29 novembre 1986.

**ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!**

**TRUST GÉNÉRAL**

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200  
Pointe-Claire, 955 Boul. St-Jean: 694-5670  
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414  
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265  
Mt/Place-Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383  
Mt/University, 1100, University: 871-7200  
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780  
LaSalle, Carrefour Angrignon: 366-0730  
Rive-Sud, Place Floribelle: 466-2500

**FONDS DE PLACEMENT\***

Actions canadiennes: 15,2%

Actions américaines: 32,3%

Obligations: 16,2%

Hypothèques: 11,5%

\*Rendement du 1er novembre 1985 au 31 octobre 1986.

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

## Taxe de vente fédérale — la Cour refuse d'entériner un des pouvoirs discrétionnaires du ministre du Revenu

### FISCALITÉ

ROBERT DEMERS

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'association québécoise de planification fiscale et successorale. Monsieur Robert Demers est membre du service de fiscalité du cabinet Samson Bélair.

Dans une récente décision, la Cour fédérale a reconnu qu'un pouvoir discrétionnaire du ministre du Revenu consenti par une disposition ambiguë de la Loi et utilisé de façon plutôt arbitraire peut être contesté avec succès devant les tribunaux. La Cour a en effet rejeté la validité du prix fixé par le ministre du Revenu en vertu de l'article 34 de la Loi sur la taxe d'accise et imposé à un fabricant pour les fins de son calcul de la taxe de vente fédérale.

On sait que la taxe de vente fédérale est imposée sur le prix de vente du fabricant canadien. Toutefois, l'article 34 de la Loi accorde au ministre du Revenu le pouvoir de fixer un prix sur lequel la taxe doit être acquittée s'il juge que le prix de vente réel du fabricant est inférieur à un prix raisonnable.

Ce pouvoir a surtout été utilisé dans les situations où les fabricants vendent des marchandises à des compagnies qui leur sont affiliées. Dans ces circonstances, le Ministère exige, de façon quasi systématique, que la taxe soit calculée sur une valeur équivalente au prix de vente de la compagnie affiliée. Jusqu'à présent, ce pouvoir du Ministère était généralement perçu comme étant entièrement discrétionnaire et sans possibilité d'appel devant les tribunaux. La décision de la Cour fédérale dans la cause Vanguard Coatings & Chemicals Ltd. (Vanguard) c. le Ministre du Revenu National modifie substantiellement cette perception.

**aqpf**  
association québécoise de planification fiscale et successorale

Vanguard, un fabricant de produits de revêtement et de peinture, vendait toute sa production à sa compagnie-mère Fletco Coatings Ltd. (Fletco) et payait la taxe sur

son prix de vente à cette dernière. Le Ministre refusa le prix de vente inter-compagnies et exigea que Vanguard paie la taxe sur le prix de vente de Fletco.

Après avoir examiné la constitutionnalité de l'article 34 et considérant l'ambiguïté de cet article ainsi que les lacunes des pratiques suivies par le Ministre pour établir un prix juste, la Cour jugea qu'il ne pouvait pas être exigé de Vanguard le paiement de taxe supplémentaire par l'application de l'article 34.

En ce qui a trait à la question de la constitutionnalité de l'article de Loi, la Cour a déclaré que l'article 34 allait à l'encontre d'un principe fondamental de notre constitution, soit la primauté du droit, en accordant un pouvoir arbitraire et discrétionnaire au Ministre sans pour autant lui donner des lignes de conduite ou des directives et sans permettre de porter en appel sa décision.

Pour ce qui est de l'ambiguïté du texte, la Cour a noté que l'article 34 ne spécifiait pas la période pour laquelle le Ministre pouvait déterminer un prix et qu'à la limite, en interprétant la disposition de façon stricte en faveur du contribuable, on pouvait prétendre que le pouvoir du Ministre ne peut pas s'appliquer rétroactivement.

Finalement, la Cour a constaté qu'en exerçant son pouvoir, le Minis-

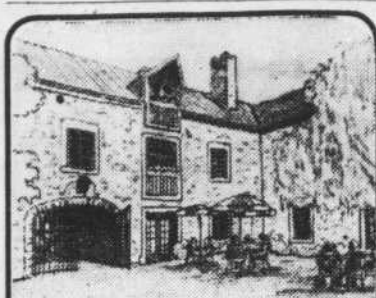
tre était beaucoup plus préoccupé à examiner les relations entre le vendeur et l'acheteur et sautait rapidement à la conclusion que le prix juste était le prix de vente de l'acheteur plutôt que d'étudier les diverses composantes du prix du vendeur et établir ainsi une valeur imposable raisonnable.

En conclusion, même si le Ministre peut en appeler de cette dernière décision et qu'il est possible que la taxe de vente actuelle soit remplacée, dans un avenir plus ou moins proche, par une taxe sur les transactions commerciales ou une T.V.A., certains fabricants de marchandises taxables voudront sans doute réviser leur situation pour déterminer s'ils ne devraient pas former leur propre compagnie de distribution afin de diminuer le montant sur lequel la taxe est exigible.

Il est important de rappeler, toutefois, que la création d'une compagnie de distribution doit se faire selon des règles très strictes afin d'éviter qu'elle ne soit réputée fabricant.

D'autre part, il faudrait aussi considérer l'impact que pourrait avoir cette décision sur les autres pouvoirs discrétionnaires accordés au Ministre du Revenu par les diverses lois fiscales.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de 12 \$ plus 2 \$ de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.



Dans le superbe décor des **ÉCURIES YOUVILLE** témoin de 200 ans d'histoire

Grillades et fruits de mer

**gibbys**

298, Place d'Youville, Vieux Montréal  
282-1837  
et St-Sauveur-des-Monts

## L'Assemblée nationale adopte le principe de la loi sur les forêts

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, mardi midi, le principe du projet de loi sur les forêts.

Le débat sur le principe avait pris fin dans la nuit de lundi à mardi, mais le vote avait été reporté à ce matin.

Curieusement, même s'ils approuvent le projet de loi, les péquistes ont tenu à prendre la parole tour à tour pour protester contre la mauvaise planification des travaux de l'Assemblée par le gouvernement.

Essentiellement, l'opposition reproche au gouvernement de passer ses projets d'importance à la vapeur, en toute fin de session.

Le projet de loi sur les forêts compte pas moins de 228 articles, alors qu'il ne devait en compter que 113 au départ. Dix-huit règlements accordant des pouvoirs discrétionnaires au ministre y sont rattachés.

De plus, le projet sur les forêts, présenté par le ministre délégué aux Forêts Albert Côté, fait référence à un autre projet de loi sur les terres publiques, présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources John Ciaccia. Or ce projet sur les terres publiques n'est pas encore adopté.

L'opposition demande au gouvernement de procéder à une consulta-

tion plus approfondie du projet, afin de s'assurer qu'il répond véritablement aux besoins de l'industrie du sciage, de la forêt et de la transformation du bois.

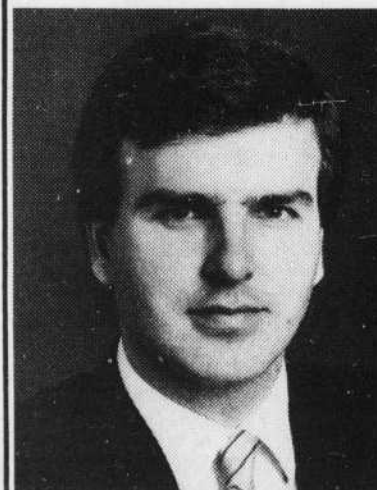
Après le vote, le projet de loi a été

référé à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, qui en fera une étude détaillée. Il reviendra ensuite devant l'Assemblée nationale pour l'étape de l'adoption finale.



RESTAURANT — BAR  
**LE FLORE** (MD)  
Dîner d'hommes d'affaires à compter de...\$6.95  
Réservés pour vos "Party des Fêtes"  
de 10 à 80 personnes  
Poisson du jour (frais) au grill ou provençal  
Table d'hôte tous les soirs  
Ouvert de 18:30 à 23:00  
1203 Bernard Ouest (H2V 1V7)  
OUTREMONT - PQ - Canada  
273-3946 - 273-0835

## Imasco Limitée



Pierre Duhamel



Richard L. Hall

Imasco Limitée annonce les nominations de Pierre Duhamel, C.A. au poste de vice-président, direction générale des finances, et de Richard L. Hall au poste de vice-président et contrôleur de la Société. Imasco Limitée est une importante société canadienne de produits et services de consommation qui exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Ses divisions sont Imperial Tobacco, la plus grande entreprise canadienne dans ce secteur, Imasco USA, dont le principal élément d'actif est Hardee's Food Systems, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Peoples Drug Stores et Le Groupe UCS. Récemment, Imasco a fait l'acquisition de la Corporation Genstar, qui détient Hypothèques Trustco Canada.

## SUPER SPÉCIAUX DU MIDI

pour hommes et femmes d'affaires de 11h à 15h.

Notre chef vous propose chaque jour une vaste sélection de mets succulents répondant à tous les goûts et toutes les bourses.



5440 Sherbrooke est  
Réservation: 259-3748



403 Notre-Dame est  
Repentigny  
Réservation: 585-6982

STATIONNEMENT GRATUIT

## Reprise de l'inflation aux États-Unis ?

WASHINGTON (AFP) — L'indice composite des principaux indicateurs économiques aux États-Unis a progressé de 0,6 % en octobre en raison notamment, selon les experts, d'une hausse des prix des matières premières qui pourrait être le signal d'une reprise de l'inflation.

La progression d'octobre, qui porte l'indice (Index of Leading Indicators), base 100 en 1967 à 180,5, fait suite à une très faible progression de 0,2 % en septembre et un recul de 0,2 % en août, selon les chiffres révisés publiés mardi par le département du Commerce.

Le 31 octobre dernier, le département avait annoncé une hausse de 0,4 % en septembre de l'indice qui est censé préfigurer la conjoncture économique à court et moyen termes.

Selon les analystes, la progression d'octobre est notamment due à une hausse des prix des matières premières (papier recyclé, coton et aluminium). Cette hausse peut résulter d'une reprise de la demande pour ces produits, d'une reprise de l'inflation ou encore de ces deux facteurs à la fois, souligne-t-on.

LES ENFANTS MAL ADRES  
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER!  
ET CHEZ VOUS...  
**Réagissons**  
Québec

à la **BARRIQUE**  
Le restaurant où la Bonne Cuisine est une tradition  
1345 est, Fleury  
Tél.: (514) 387-5655

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés ci-dessous dans aucune province au Canada. Une telle offre a été faite par voie de prospectus et n'a été permise que dans la Province de Québec. Des copies du prospectus peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières dont les noms apparaissent dans cette annonce.

Premier appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus

2 000 000 \$

**Logibec**  
Groupe Informatique Ltée

1 000 000 d'actions ordinaires

PRIX: 2,00 \$ l'action

McNeil, Mantha, Inc.

McLeod Young Weir  
Limitée

Geoffrion, Leclerc  
Inc.

Casgrain & Compagnie  
Limitée

Décembre 1986

Ces titres ont été vendus. La présente annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Premier appel public à l'épargne

Novembre 1986



27 600 000 \$

4 600 000 actions subalternes catégorie A

Prix: 6,00 \$ l'action

La Compagnie confirme que les actions subalternes catégorie A constitueront un placement admissible pour un régime d'épargne-actions en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur les impôts (Québec).

Une copie du prospectus pourra être obtenue des courtiers en valeurs sousmentionnés.

Burns Fry Limitée

Lévesque, Beaubien  
Inc.

Geoffrion, Leclerc  
Inc.

Dominion Securities  
Inc.

McLeod Young Weir  
Limitée

Wood Gundy  
Inc.

Richardson Greenshields du Canada  
Limitée

Nesbitt Thomson Deacon  
Ltée

Midland Doherty  
Limitée

Tassé & Associés,  
Limitée

Brault, Guy, O'Brien  
Inc.

Casgrain & Compagnie  
Limitée

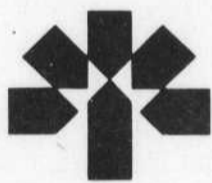
Molson Rousseau  
Inc.



LES INVESTISSEMENTS CEMP LTÉE

déménagera ses bureaux dans l'édifice  
"Le Windsor"

Une partie intégrante du patrimoine canadien  
préservée et transformée par



**Fonds F-I-C**

Membre du Groupe La Laurentienne

Léopold a agi à titre d'expert-conseil  
auprès du locataire.

*Léopold*

CONSULTANTS IMMOBILIERS INC.

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espaces.





LE DEVOIR ECONOMIQUE

LA BOURSE CANADIENNE

Tendance irrégulière

VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière hier à la Bourse de Vancouver et 15,066,014 actions ont changé de main.

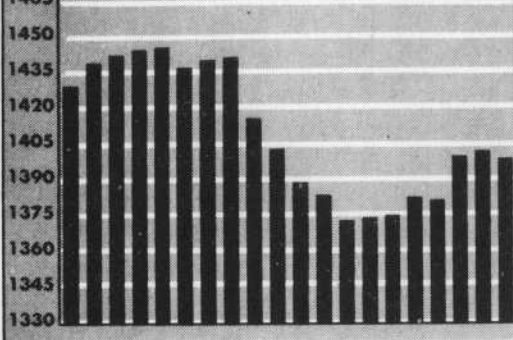
On a dénombré 283 titres en hausse, 318 en baisse et 489 stables.

L'indice général a clôturé à 1397,28, en baisse de 5,61 points.

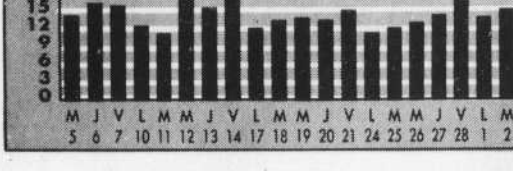
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Indice général, Volume (en millions), Variations des titres. Values: 1397.28, 15.1, 283.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en million)



VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Ails res, AMP exp, Abco oil, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Burnham, Burtel, Cals, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Fairview, Farrow, Farrow, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Gabs res, Gabs res, Gabs res, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Arturhan, Arturhan, Arturhan, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like Kam cr, Kam cr, Kam cr, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like MCM res, MCM res, MCM res, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like MCM res, MCM res, MCM res, etc.

VENTES HIER

Table listing stock sales for various companies like MCM res, MCM res, MCM res, etc.

TABLEAU DE BORD

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

Table with 2 columns: Mois préc., Variation annuelle en %. Rows for EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds like A&W, A&W, A&W, etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds like A&W, A&W, A&W, etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds like A&W, A&W, A&W, etc.

OPTIONS TRANS-CANADA

Table listing various options contracts like A&W, A&W, A&W, etc.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

DEVISES

Table listing exchange rates for various foreign currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

DEVISES

Table listing exchange rates for various foreign currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

VALAI HIER A LONDRES

Table listing gold prices in London for various currencies.

DEVISES

Table listing exchange rates for various foreign currencies.

# LE DEVOIR ECONOMIQUE

## Le bénéfice de la Banque Royale stagne

JEAN CHARTIER

La Banque Royale a terminé son exercice financier 1986 avec un revenu net pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, en l'occurrence \$ 489 millions par rapport à \$ 488 millions.

L'amélioration de la santé financière de la principale banque canadienne est donc plus longue que prévue à se faire sentir. Le rendement par \$ 100 d'actif a pour sa part régressé de 53 à 50 cents pour cet exercice financier des banques qui se termine, en vertu de la loi, le 31 octobre. Le rendement de l'actif des actionnaires ordinaires glisse aussi de 13,5 à 12%. La situation n'est pas des plus reluisantes.

La semaine dernière, la Banque de Montréal avait affiché un revenu net de \$ 353 millions en regard de \$ 339 millions l'année précédente. Le revenu net s'est légèrement accru à la Banque de Montréal en dépit d'une augmentation de \$ 275 millions de réserves pour pertes sur prêts. Toutefois, l'accroissement des actions a porté celles-ci de 77,4 à 81,3 millions d'actions. Aussi, le revenu net a régressé de \$ 3,75 à \$ 3,70.

À la Banque Royale, le bénéfice net par action régresse aussi de \$ 4,28 à \$ 4,05. Après dilution, il tombe de \$ 3,91 à \$ 3,74. Le nombre d'actions ordinaires de la Banque Royale est passé de 124,7 millions à 129,5 millions d'actions. Le président du conseil et chef de la direction, M. Allan Taylor, a déclaré que les résultats ont été assombrés par les difficultés des emprunteurs du secteur des ressources.

L'actif de la banque n'a augmenté que de 4% au 31 octobre, en l'occurrence à \$ 99,6 milliards, par rapport à \$ 96 milliards l'année précédente. C'est dire que présentement, la Banque Royale a franchi le chiffre stratégique des \$ 100 milliards d'actif.

Le quatrième trimestre a été particulièrement mauvais puisque le revenu net a régressé de \$ 132 millions au quatrième trimestre 1985 à \$ 111 millions au quatrième trimestre 1986. Par action, le bénéfice net a régressé de \$ 1,16 à 89 cents.

Les activités au Canada ont dégagé des revenus en hausse de 9% en 1986, mais les activités internationales ont régressé de 18%. Le rendement de l'actif international est même tombé de 47 à 38 cents par



tranche de \$ 100.

La provision de pertes sur prêts a été de \$ 817 millions, soit \$ 196 millions de plus que l'année précédente. Les pertes réelles sur prêts en 1986 se dégageant à \$ 975 millions, en hausse de \$ 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Au Canada, elles atteignent \$ 540 millions, dont \$ 225 millions dans le seul secteur énergétique. À l'étranger, les pertes sur prêts passent de \$ 340 à \$ 435 millions. Sur ce total, \$ 100 millions concernent des emprunts de sociétés

étrangères énergétiques et \$ 265 millions représentent la dotation annuelle à la réserve constituée pour les prêts consentis à des pays en difficulté.

Jusqu'à maintenant, c'est la Banque Nationale qui de très loin a présenté les meilleurs résultats. La BN montre un revenu net de \$ 186,9 millions par rapport à \$ 153,7 millions l'année précédente. Il s'agissait là d'une hausse de 22% du revenu net. Le revenu net par action ordinaire avait légèrement régressé de \$ 3,56 à \$ 3,36, compte tenu d'une augmentation de 25% du nombre moyen d'actions en circulation. Le rendement de l'actif moyen régressait de 73 à 71 cents par \$ 100 d'actif.

La BN a émis \$ 100 millions d'actions privilégiées, en plus de la prise en compte des \$ 78 millions d'actions privilégiées de la Banque Mercantile. La Banque a de plus émis pour \$ 124 millions d'actions ordinaires, comparativement à \$ 70 millions en 1985, dont \$ 67 millions à la suite de l'exercice des bons de souscriptions, \$ 40 millions suite à la fusion et \$ 17 millions en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires.

## Malgré le syndrome du SIDA, Pharma Cryosan accroît ses revenus de 18,8 %

MICHEL VAN DE WALLE

MONTREAL (PC) — La compagnie Continental Pharma Cryosan inc. (CPCI) aimerait bien que le gouvernement Bourassa confie une partie des services de santé au secteur privé.

M. Thomas O. Hecht, le président de cette entreprise qui exploite entre autres tout un réseau de centres de soins à domicile aux États-Unis, souhaite établir un dialogue avec les autorités gouvernementales québécoises afin de les convaincre des avantages de la privatisation de certains services.

Lors de la première assemblée annuelle des actionnaires de CPCI qui s'est tenue hier à Montréal, M. Hecht a soutenu qu'il s'agit là d'un secteur où le potentiel de croissance est très élevé et auquel son entreprise entend s'attaquer avec ardeur. Aux États-Unis, le marché des soins à domicile représentera \$ 9 milliards en 1990.

« Les hôpitaux coûtent cher et constituent même des lieux propices de contamination des maladies infectieuses, a-t-il déclaré aux actionnaires. Nous suggérons aux gouvernements de privatiser les soins de santé parce que le secteur privé peut les fournir efficacement et à moindre coût ». L'entreprise suit d'ailleurs de près l'expérience-pilote de soins à domicile menée par l'hôpital de Verdun. Pharma Cryosan a même fait parvenir un mémoire à la Commission Rochon qui se penche sur le financement et les structures du système de santé québécois.

Lors de l'assemblée, M. Hecht a même soutenu que « s'il y a quelque chose que le communisme et le capitalisme ont en commun, c'est la ré-

duction des coûts de la santé... Dans ce secteur, industrie et démocratie peuvent marcher la main dans la main ». Il a tenu à préciser qu'il ne voulait pas ainsi critiquer la qualité des soins offerts par le secteur public mais faire valoir les avantages économiques de la privatisation. La compagnie voit son intérêt dans toute réforme qui irait dans ce sens au Québec puisqu'elle pourrait invoquer son expertise américaine pour obtenir des contrats ici.

Activités américaines

Pharma Cryosan existe depuis plus de 50 ans mais a acquis l'an dernier davantage de visibilité grâce au REA, qui lui a permis de recueillir \$ 12 millions. Or, cette compagnie, dont le siège social est à Montréal, a ceci de particulier que l'essentiel de ses opérations commerciales se font... aux États-Unis. En effet, CPCI donne de l'emploi à 800 personnes chez nos voisins du Sud alors qu'au Québec, à peine une vingtaine d'employés travaillent au siège social. Il faut ajouter à cela une poignée de personnes qui oeuvrent à Toronto dans une nouvelle filiale, Conpharma Vaccines.

Cette forte présence aux États-Unis s'explique par le fait que c'est le secteur privé qui assure là-bas les soins de santé. Il est écrit dans le rapport annuel de CPCI que « notre enthousiasme face au potentiel que représente ce nouveau créneau commercial pour notre société s'explique du fait que tout le monde bénéficie des soins à domicile: les séjours à l'hôpital sont écourtés; les lits d'hôpitaux sont libérés pour les cas aigus au lieu des cas chroniques; les dépenses gouvernementales, de la santé et des assurances sont réduites; le patient traité dans son milieu

familial bénéficie d'une qualité de vie améliorée, d'un meilleur moral et d'une diminution importante des coûts ».

Malgré sa volonté de convaincre les autorités québécoises de son point de vue, l'avenir de l'entreprise ne paraît pas dépendre de ce qui viendra au Québec. M. Hecht souligne en effet que dans le seul corridor Boston-Buffalo, desservi par une filiale de Pharma Cryosan pour les soins à domicile, il y a là une population équivalente à celle de tout le Canada.

La compagnie a procédé cet été à l'acquisition de trois sociétés américaines de soins à domicile. Elle souhaite que ce secteur d'activité compte éventuellement pour la moitié de ses revenus. Au cours de l'année financière qui a pris fin le 31 juillet 1986, le total des ventes a atteint \$ 52,5 millions, une croissance de 18,8% sur l'année précédente. Quant au bénéfice net par action, il est passé de \$ 0,19 en 1985 à \$ 0,32 en 1986.

SIDA

Cette bonne performance financière s'est réalisée malgré la crainte croissante du syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) qui n'est pas sans affecter les activités de la compagnie. En effet, Pharma Cryosan est aussi l'un des plus importants fournisseurs de plasma, un élément du sang humain utilisé dans le traitement de certaines maladies.

Pharma Cryosan détient le contrôle de North American Biologicals Inc. (NABI), une entreprise qui ex-

ploite 40 centres de collection de plasma aux États-Unis. Cette firme peut traiter jusqu'à cinq millions de dons de sang par année dans ses laboratoires.

Dans tous les cas, explique M. Hecht, des tests sont faits pour y déceler l'anticorps HIV (SIDA) ou celui de l'hépatite B. Les échantillons en contenant sont évidemment rejetés. Les statistiques montrent la présence de l'anticorps HIV dans deux ou trois cas par 10,000 échantillons.

M. Hecht explique que l'émergence du SIDA n'a pas été sans effet sur l'entreprise puisque les tests exigés « diminuent la rapidité du flot des produits », en somme la circulation des marchandises et du capital. Le président de Pharma Cryosan assure cependant que sa firme respecte scrupuleusement les normes réglementaires des pays où elle fait des affaires et vend ses produits.

Développements

Quant aux perspectives de croissance, M. Hecht a évoqué la formation récente d'une filiale à Toronto, Conpharma Vaccines, qui produira des vaccins pour les pays du tiers monde. Cette firme est d'ailleurs accréditée par l'Organisation mondiale de la santé comme fournisseur de vaccins destinés à contrecarrer certaines infections répandues dans les pays en voie de développement.

Par ailleurs, M. Hecht a annoncé aux actionnaires que Pharma Cryosan sera inscrite à la Bourse de Toronto au cours du mois de décembre.

## Noverco achète un distributeur gazier US

(LE DEVOIR) — Le holding montréalais Noverco formé en juin dernier pour reprendre les activités de Gaz Métropolitain a annoncé hier une seconde acquisition au coût cette fois de \$ 10,5 millions US.

Noverco vient en effet de se porter acquéreur du distributeur gazier de la Nouvelle-Angleterre du nom de Energy Future Limited Partnership de même que de sa filiale à part entière, Northern New England Gas Corporation, qui à son tour détient la totalité des actions ordinaires de Vermont Gas Systems Inc. dont le siège social est à Burlington.

Le président et chef de la direction de Noverco, M. Pierre Martin, a précisé dans un communiqué que cette acquisition s'inscrivait dans le sens de la stratégie de diversification poursuivie par l'entreprise.

« Nous considérons la Nouvelle-Angleterre comme un marché d'expansion pour le gaz naturel. Cette compagnie, avec ses 100

employés dispose du savoir-faire requis et a déjà démontré son aptitude à poursuivre avec succès l'expansion de la distribution du gaz naturel au Vermont », a-t-il commenté.

Vermont Gas Systems a généré l'an dernier un bénéfice net de \$ 1,5 million sur des revenus de \$ 25 millions US et des actifs de \$ 22 millions US. Ses ventes sont de cinq milliards de pieds cubes, distribués à quelque 14,000 clients.

L'acquisition de Vermont Gas Systems sera défrayée à même les revenus de l'émission d'actions ordinaires de \$ 121,5 millions complétée par Noverco en octobre dernier.

Noverco avait réalisé une première acquisition en juin dernier par l'entremise de sa filiale à propriété unique Metro Gas Marketing Inc. Il s'agissait alors du courtier de Calgary, Canadian Natural Gas Clearing House. La transaction fut conclue par un échange d'actions.

## Télémedia veut créer un réseau TV de sport

JOCELIN DUMAS

La société Télémedia Communications a annoncé hier avoir déposé une requête auprès du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications) conjointement avec The Sports Network (TSN) pour exploiter un réseau de télévision d'expression francophone, spécialisé en sports, au Québec et dans l'est du Canada.

Le projet nécessiterait des investissements de l'ordre de \$ 5 millions à Montréal, a précisé au DEVOIR, M. Claude Beaudoin, vice-président exécutif de Télémedia.

L'investissement serait réalisé

par le Réseau des Sports (RDS), une société qui résulte de l'association à part égale de Télémedia et TSN, afin de s'équiper d'installations de liaisons et de production.

Si le CRTC octroie une licence à RDS, cette dernière distribuera le service par satellite aux compagnies de câblodistribution de l'est du Canada.

La programmation sera établie dans le but de profiter de l'expertise de TSN, qui exploite présentement le seul service spécialisé en sports, en langue anglaise. En outre, RDS produira localement 18 heures d'émissions par semaine.

**C'EST UN FAIT! ÉCHANGE FÉDÉRAL COMMERCIAL**

**PLUS D'ARGENT POUR VOTRE ARGENT**

1 Devises de tous les principaux pays  
2 Vente de chèques de voyages SANS FRAIS  
3 Virements bancaires à travers le monde  
4 Achat et vente de métaux précieux

**VENEZ CONSTATER AUJOURD'HUI!**

(514) 395-8882 1101 ouest Boul. de Maisonneuve (Métro Peel)

# AVEC UN C.A. un professionnel sur qui vous pouvez compter

### ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés  
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Theftford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale  
Société nationale: Maheu Noisieux/Collins Barrow  
Société internationale: Fox Moore International

### BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés  
Jacques Bourgeois, C.A. à Raymond Souchereau, C.A.  
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.  
André Montrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.  
50 Place Crémazie, suite 910  
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

### CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés  
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060  
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550  
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105  
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700  
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151  
Bureaux dans les principales villes du Canada  
Membres d'Arthur Young International  
Présent dans 68 pays

### CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHÉ ROSS

Associés: Ghislain Hawe — Yvan J. Cloutier — André Michaud — André Pleau — Pierre Beaumont — Jacques Plante — Marc Renaud — André Gauthier  
Conseil: Jacques E. Fortier  
Centre Bois-Fontaine, 880 chemin Ste-Foy, bureau 660, Québec, Québec, G1S 2L2 — (418) 687-3333  
LA MALBAIE: 464, rue St-Etienne, La Malbaie, Québec, G0T 1J0 — (418) 665-3965

### COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés  
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal  
H3B 2J9 — (514) 879-3400  
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.

### LALIBERTÉ LANÇTÔT COOPERS & LYBRAND

Comptables agréés  
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500  
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5 (418) 522-7001  
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

### LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY

Comptables agréés  
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.  
Jerry Rubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.  
Harold Pinsky, C.A.  
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

### MAHEU NOISEUX

Comptables agréés  
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Theftford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale  
Société nationale: Maheu Noisieux/Collins Barrow  
Société internationale: Fox Moore International

### NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés  
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec  
H3B 2W3 — Tél.: 961-9311  
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400  
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 70 pays.

### PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)  
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740  
Représentation internationale: JCI, Worldwide

### PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés  
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600  
2, Place Québec, Québec G1R 2B5  
Tél.: (418) 529-9181

### RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés  
Montréal-Toronto  
Associés-Résidents à Montréal  
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, F.C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Eric A. Rodier, C.A. — Patrick H.H. So, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalchman, C.A. — Jack Stein, C.A. — Eric A. Rodier, C.A. — Daniel Danino, C.A.  
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

### ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés  
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

### ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,

Comptables agréés  
Bernard R. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Starr, C.A.  
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125  
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

### SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés  
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.  
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.  
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

### WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés  
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100  
Montréal (Québec) H3A 1G1 — Tél.: (514) 288-2020  
335, rue De Rouville Bellofi (Québec) J3G 1X1  
Tél.: (514) 464-0300  
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) JOP 1P0  
Tél.: (514) 451-5374  
Affilié à Laventhol & Howath  
Société nationale  
Membre de: Horwath & Horwath International  
avec bureaux affiliés à travers le monde.

### ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés  
MONTREAL - TORONTO  
Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daltchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Jean-Daniel Breton, C.A. — Ron Freeman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Elielbaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Viaw, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villeneuve, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, F.C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaghe, C.A. — Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morris L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. — Eric J. Brenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Breton, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. — Luciano Ottavio, C.A. — Johanne Corrivau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michel S. Cohen, C.A. — Pierre Lévesque, C.A. — Sylvia Itzhavek, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Pliats, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Bitzer, C.A.  
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

**LABORATOIRES LINCOLN**




**Gérard Pilley** **George Lengvari**

Gérard Pilley, Président Directeur Général de LABORATOIRES LINCOLN S.A., Paris, France, est heureux d'annoncer la nomination de M. George Lengvari au Conseil d'administration de Laboratoires Lincoln à titre de représentant de SI-PHARMHOLD LTD., Londres, Angleterre, dont M. Lengvari est également administrateur.

Un groupe dirigé par M. Pilley a récemment acquis le contrôle de LABORATOIRES LINCOLN du fabricant pharmaceutique américain Carter Wallace. LABORATOIRES LINCOLN développera et mettra sur le marché français et international des produits de haute qualité dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines reliés à la santé.

M. Pilley est un pharmacien diplômé de l'Université de Paris. Au cours des 15 dernières années, il fut à la tête d'un important groupe pharmaceutique français et a contribué à son expansion ainsi qu'à la création et la réussite d'une filiale d'exportation.

M. Lengvari est un associé sénior de Lengvari, Braman, Trudel, avocats de Montréal.

Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke ouest  
7e étage  
Montréal, Québec H3A 2S6  
Téléphone (514) 288-3256



# SPORTS

Rappelé de Sherbrooke

## Vincent Riendeau ne veut pas rater sa chance

GUY ROBILLARD

(PC) — Vincent Riendeau, le jeune gardien de but rappelé par le Canadien pour remplacer Patrick Roy, terrassé par une grippe, avait fait parler de lui après la saison 1984-85, lorsqu'il avait quitté le hockey collégial pour endosser l'uniforme des Voltigeurs de Drummondville dans la Ligue junior majeure du Québec.

« Ma saison collégiale a été très utile », confiait-il hier après l'entraînement du Canadien au Forum. Selon lui, la différence entre les deux ligues réside moins dans le calibre que dans l'opportunité qui est donnée aux jeunes de se faire valoir.

« Parce qu'il y a plus de dépisteurs dans les estrades, il existe plus d'intensité au hockey junior », croit-il. Âgé de seulement 20 ans, le hockeyeur de Saint-Hyacinthe pourrait s'avérer toute une aubaine pour le Canadien, qui l'a engagé à titre de joueur autonome en octobre 1985.

Il a maintenu une moyenne de 3.87 buts accordés par match à Drummondville, ce qui est excellent au hockey junior québécois, et depuis le début de la saison à Sherbrooke, il a accordé une moyenne de 2.75 buts par rencontre, réussi deux blanchissages en 12 départs et remporté sept de ses neuf derniers matches.

« J'ai connu un début de saison difficile, a-t-il cependant admis. Je me remettais d'une blessure (à une jambe) ».



Toujours malade, Roy a quitté la patinoire avant ses coéquipiers hier et Riendeau devrait à nouveau être le substitut de Brian Hayward ce soir contre les Blues de St-Louis.

Il est bien conscient que les deux gardiens du Canadien, Hayward et Roy, n'ont respectivement que 26 et 21 ans, mais sans souhaiter de malheur à personne, il entend bien profiter de sa chance quand elle se présentera.

« Des fois, dit-il, tu te demandes si l'es pas 'en bas' pour la vie ».

Dans son cas, il aura certainement au moins la chance de se faire valoir.

# Scotty Bowman est congédié

BUFFALO, New York (AP) — Scotty Bowman, l'instructeur qui a remporté le plus de victoires dans l'histoire de la Ligue nationale de hockey, a été remercié hier par les Sabres de Buffalo.

Depuis qu'il avait été remplacé comme instructeur de cette équipe, le 6 novembre, Bowman occupait les fonctions de directeur général et directeur des opérations.

Un porte-parole des Sabres a indiqué que c'est le président du conseil d'administration, Seymour H. Knox III, qui avait congédié Bowman.

Gerry Meehan, l'assistant de Bowman, assurera le poste de directeur général par intérim, tandis que Craig Ramsay, qui a succédé à Bowman comme instructeur, garde son poste.

Les Sabres montrent une fiche de 5-15-3 cette année, après avoir raté le rendez-vous des séries éliminatoires, la saison dernière.

« Notre fiche parle d'elle-même et nous croyons que nos partisans méritent mieux », déclarait Knox dans un communiqué. Il reste encore suffisamment de temps pour se regrouper et terminer la saison en force ».

Bowman, l'instructeur, a conservé une fiche de 739-327-210 en carrière.

Mauvaises décisions

Les Sabres avaient convoqué les journalistes, tôt hier matin, pour annoncer le renvoi de Bowman, qui est âgé de 53 ans.

Il s'était joint aux Sabres en 1979,

après avoir conquis la coupe Stanley pendant quatre saisons consécutives, à titre de pilote du Canadien de Montréal.

Pendant une période de 12 saisons, de 1967 à 1979, les équipes dirigées par Bowman ont atteint la finale pour l'obtention de la coupe Stanley à huit reprises.

Mais Bowman n'a jamais été en mesure de répéter ses exploits avec les Sabres.

Le quotidien torontois *Globe and Mail* rapportait la semaine dernière que Bowman perdrait son poste si l'équipe continuait à végéter lors de ses trois prochains matches, tous contre des équipes de la section Adams. Les Sabres ont perdu deux de ces trois rencontres.

Lundi dernier, Bowman a rencontré les propriétaires de l'équipe, les frères Seymour et Northrup Knox. On lui aurait alors reproché les salaires consentis à certains joueurs et certaines des décisions qu'il a prises à titre de directeur général.

Il avait réclamé, au repêchage intra-ligue de cette année, les vétérans Wilf Paiement et Clark Gillies, qui touchent environ \$300,000 par année.

La plupart des joueurs des Sabres sont bien payés et les assistants sont à la baisse, ce qui signifie que cette équipe perdrait vraisemblablement de l'argent cette année.

Avant leur match d'hier soir contre les North Stars du Minnesota, les Sabres affichaient le pire dos-



Congédié hier par la direction des Sabres, Scotty Bowman ne se doutait pas, vendredi contre les Bruins, qu'il surveillerait son dernier match comme directeur général de l'équipe.

sier de la ligue.

Pendant que Bowman rencontrait les propriétaires, lundi dernier, le vétérain capitaine Gilbert Perreault, un des favoris des frères Knox, annonçait sa retraite, déclara-

nt que ce n'était plus agréable de porter l'uniforme des Sabres.

Le contrat de Bowman, qui lui permet d'empêcher environ \$375,000 par année, est valide jusqu'à la fin de la saison 1987-88.

## EN BREF...

### Bossy, le joueur de novembre

(PC) — L'ailier droit Mike Bossy, des Islanders de New York, qui a réussi le 38e truc du chapeau de sa carrière le mois dernier, a été choisi le joueur par excellence de la Ligue nationale pour le mois de novembre. Bossy, qui est âgé de 29 ans, a permis à son équipe de présenter un dossier de 9-5 en récoltant 16 buts et huit passes. Au scrutin, il a devancé deux gardiens, la recrue Ron Hextall, des Flyers de Philadelphie, et Mike Vernon, des Flames de Calgary.

### Championnats nationaux de badminton

QUÉBEC (PC) — Les championnats nationaux de badminton commenceront aujourd'hui à Québec et se poursuivront jusqu'à samedi, jour des finales. Un nombre record de 171 athlètes sont inscrits à ces championnats, dont 95 à la compétition de simple masculin. En l'absence de Claire Backhouse, qui donnera bientôt naissance à un premier enfant, Denyse Julien, de Rouyn-Noranda, est considérée la première tête de série du simple féminin.

### Robertson fini pour la saison

HARTFORD (AP) — L'ailier gauche Torrie Robertson, des Whalers de Hartford, ne reviendra pas au jeu cette saison. Robertson, 25 ans, s'est fracturé deux os de la jambe gauche samedi soir quand il a été renversé lors d'une bagarre par Shayne Corson, du Canadien de Montréal. Les médecins à Montréal lui avaient immobilisé la jambe dans un plâtre, mais des complications circulatoires sont apparues hier et on a dû opérer de nouveau pour lui insérer une tige d'acier avant de refaire un autre plâtre.

### Expos: 30 matchs hors-concours

(PC) — Les Expos de Montréal ont fait savoir hier que leur camp d'entraînement en vue de la saison 1987 s'ouvrira le 25 février et qu'ils disputent un calendrier de 30 matches hors-concours, entre le 7 mars et le 5 avril. Leur premier match pré-saison les confrontera aux Braves d'Atlanta, l'équipe avec laquelle ils partagent le Municipal Stadium de West Palm Beach. L'équipe montréalaise disputera 28 rencontres dans la ligue des Pamplemousses et complètera sa préparation en disputant deux matches contre les Reds de Cincinnati à Nashville au Tennessee, les 4 et 5 avril. Les Expos amorceront leur saison 1987 contre ces mêmes Reds, le 6 avril au Riverfront Stadium de Cincinnati.

## «Le Canadien, ce n'est pas une garderie»

— Jean Perron

«Cinq défaites de suite c'est trop», clame l'entraîneur du Canadien

GUY ROBILLARD

(PC) — Jean Perron est-il à la veille de perdre patience?

En tout cas, il a repris ses critiques, parfois virulentes, contre certains de ses jeunes patineurs, et s'il a reconnu que « c'est normal de connaître de mauvaises périodes », il a

précisé que « cinq défaites de suite, c'est trop ».

De même, s'il a reconnu que son équipe vient de perdre des matches serrés face à de bonnes formations, notamment à Québec et Philadelphie, il a ajouté que « ce qui est honteux, c'est que ce n'est pas tout le monde qui force. Il y en a qui se laissent trainer ».

### Les Nordiques à Hartford et Boston

## Mario Brunetta rappelé

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Le gardien Mario Gosselin n'a pas accompagné les Nordiques dans ce court voyage de deux matches ce soir à Hartford et demain à Boston.

Il souffre d'une gastro-entérite. Les règlements ne permettant pas de rappeler Richard Sévigny de Fredericton, la direction a lancé un appel à Mario Brunetta, du club Laval junior. Sévigny a été cédé à l'Express vendredi dernier.

Le capitaine Peter Stastny est également demeuré dans la Vieille

Capitale. Il soigne toujours une blessure au majeur de la main droite.

« Le club va bien, nous gagnons et on peut être plus patient avec Peter, a expliqué l'entraîneur.

Il n'en demeure pas moins que la troupe québécoise s'est envolée vers le Connecticut dans d'excellentes dispositions.

L'entraîneur prévoit une rencontre assez robuste ce soir face aux Whalers, battus 4-1 lundi au Colisée.

« Les Whalers seront plus déterminés encore et ils tenteront sûrement de faire oublier leur défaite de lundi », a ajouté l'entraîneur.

## LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Offres de service 499	Offres de service 499	Santé 570	Santé 570
-----------------------	-----------------------	-----------	-----------

### BEAUMART PRODUITS INDUSTRIELS LTÉE

ENTREPOSAGE  
INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR  
DE MATÉRIAUX EN VRACS  
SUR PALETTES —  
DE CONTENEAUX OU AUTRES

70 Du Roi Sorel  
Aucuns frais — composez.....1 800 363-9462

### MASSAGE

Personnel qualifié

Tous les jours: 11h AM. à 8h PM.  
Aussi Abonnement: individuel et groupe  
CERTIFICAT — CADEAU

ACCÈS: Piscine, sauna, tourbillon et vestiaire.  
HOTEL MÉRIDIEN, COMPLEXE DES JARDINS  
849-1095

#### Services professionnels

À la perfection 25 ans d'expérience en secrétariat, bilingue, experte en:

- Bilans financiers
- Curriculum Vitae
- Documents légaux

Service rapide, tous très raisonnables.  
SONIA COUREY  
481-5559

#### Déménagement 551

DEMANDEZ-LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE

...Ne partez pas sans lui. Fournissons boîtes. Estimé gratuit. 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.  
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

#### Entretien, réparations, rénovations 559

MENUISERIE, EBÉNISTERIE rénovation intérieure, meubles sur commande et commerciaux, armoires de cuisine. 270-2708, 628-2772.

MONSIEUR LAFONTAINE PLANCHER  
Remise à neuf, finition de votre choix, ouvrage garanti.  
374-3039 ou 387-7795

#### Sociétés, sports, loisirs 565

NOUVEAU CENTRE DE MASSAGE  
massothérapeutes diplômées, massage suédois, 25 boul. Lévesque, 668-4624.

FRANCHISES DISPONIBLES  
Fourniture synthétique, capital minimum: \$25,000. CREATIONS SIRBAIN, 845-8196. Demandez: Pierre Lauzon.

#### Automobiles à vendre 695

EAGLE AMC 80, 4 X 4, 6 cylindres, très propre, mécanique A-1, vitres + serrures électriques, servos volant + dossier réglables, 43,000\$. \$3,800. 381-1291, 9h à 16h.

FERRARI GTB  
rouge, 1986, 6,000 km. bonne condition. 262-1420.

FIREBIRD 1985, rouge, 6 cylindres, 43,000 km. balance de garantie, \$11,000, négociable. 363-6799, (anglais).

LASER 1986, 18,000 km. 4 cylindres, automatique. Cause départ \$10,400, garantie transférable. 1-438-7098.

MERCEDES 1988, 250S, 4 vitesses, très bonne condition. \$5,900, négociable. 613-679-4133, LEFAIVRE, 80 km. (D'Orléans).

MERCEDES BENZ 1966, 300 SEL 16,000 km. moteur 6 cylindres à injection, originale, importée. \$16,000. 935-1753.

MERCURY LYNX L 1986, 15,000 km. toute équipée, 5 vitesses, 2 portes, blanche, int. gris. \$7,900. 684-9790.

MERCEDES 1985, 300SD, intérieur cuir véritable, lumières européennes, 4 pneus neufs Pirelli, sièges chauffants \$43,500. 1-819-864-6333, 1-819-562-2710.

PONTIAC FIREBIRD 84, V-6, 5 vitesses, T-top, 100,000 km. légèrement accidentée. \$7,500. 326-4805.

PORSHÉ 944, 1986, rouge, 6,000 km. \$38,000. après 18h. 1-819-564-1612.

RENAULT ENCORE GS 1985, 24,000 km. 2 portes, standard, toute équipée, \$8,000.00 négociable. 392-4278, soir et week-end 288-2039.

ROLLS ROYCE SILVER SHADOW 1985, impeccable mécanique, intérieur et extérieur. 88,000\$. gris, int. rouge. \$34,500. Sérieux seulement. 613-749-4213, jour.

SAAB 900 TURBO, 1984, DE LUXE, 4 portes, toute équipée, condition excellente. \$16,000. VENTE RAPIDE, cause transfert outre-mer. 332-3641. 878-9277.

SIRROCO 1987, 16 soupapes, 5,000 km., noire, toit ouvrant, vitres électriques, verrouillage central, 336-3775, après 21h.

TOYOTA CRESSIDA 1983, toute équipée, tout ouvrant, beige, intérieur beige, tissu, 96,000 km. \$9,300, négociable. 659-3825, 638-0607.

TOYOTA TERCEL 1981, 2 portes, manuelle, bleu/bleu, 87,000 km. valeur exceptionnelle. \$2,975, discutable. 495-1400.

VOLKSWAGEN SUPER BEETLE 74, mécanique A-1, plancher neuf, moteur neuf, chauffage — gaz. \$2,000. ferme. 323-6773.

VOLVO DL 80, parfait état, mécanique A-1, pneus hiver/été, \$4,800. offre la plus proche. 254-5822.

#### Services financiers 595

ACCEPTONS en 7 jours. 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil. 321-2610.

Automobiles à vendre 695

AUDI 5000 S, 85, demande \$16,250.  
GOLF GTI 85, toit ouvrant, 33,000 km. demande \$6,350.

NIQUET AUTOS: 653-1553, 652-9222.  
Jean-François ou Richard.

PRENDRAIS CONTRAT DE PEINTURE  
intérieurs, commercial, industriel, 5 ans d'expérience. Demandez Richard: 445-8393.

SPECIAL DES FÊTES  
3% \$220, 4% \$270, 5% \$320.  
PEINTURE LAVABLE INCLUSE.  
Jour: 522-5651, soir et fin de semaine: 526-8016. P. DUPIRE.

Gardiennes, gardiennes 575

GARDEAIS ENFANTS, de 1 mois à 4 ans, du lundi au vendredi: 9 références. Mère de famille d'un enfant de 9 ans. 647-2485.

GARDEAIS enfant, jour, semaine, \$10/jour. 524-2566.

GARDIENNE, TORONTO  
Chez moi, non-fumeuse, famille anglaise  
416-731-2031

Ligue nationale		LIGUE NATIONALE	
Lundi		Division Prince-de-Galles	
Washington 2, Montréal 1		Section Charles Adams	
Québec 4, Hartford 1		p j p n bp bc pts	
Hier		QUÉBEC	
Minnesota à Buffalo		26 13 9 4 98 79 30	
Islanders à Calgary		MONTREAL	
Rangers à New Jersey		25 12 10 3 88 82 27	
St. Louis à Philadelphie		HARTFORD	
Detroit à Los Angeles		21 11 7 3 76 72 25	
Chicago à Vancouver		BOSTON	
Ce soir		25 10 11 4 85 86 24	
Québec à Hartford		BUFFALO	
St. Louis à Montréal		23 5 15 3 70 86 13	
Islanders à Edmonton		Section Lester Patrick	
Washington à Winnipeg		PHILADELPHIE	
Jeu		23 17 4 2 100 54 36	
Québec à Boston		PITTSBURGH	
Hartford à Philadelphie		25 13 8 4 96 85 30	
Minnesota à New Jersey		ISLANDERS NY	
Chicago à Calgary		23 13 9 1 93 74 27	
Toronto à Los Angeles		NEW JERSEY	
Vendredi		23 11 10 2 89 104 24	
St. Louis à Buffalo		WASHINGTON	
Montréal à Detroit		26 8 13 5 81 101 21	
Islanders à Vancouver		RANGERS NY	
Rangers à Winnipeg		24 7 11 6 93 102 20	
Edmonton à Pittsburgh		Section Clarence Campbell	
Samedi		TORONTO	
Philadelphie à Boston		24 10 10 4 78 82 24	
Detroit à Hartford		ST. LOUIS	
Buffalo à New Jersey		22 9 9 4 71 76 22	
Montréal à Washington		MINNESOTA	
Calgary à Québec		22 9 11 2 92 87 20	
Minnesota à Pittsburgh		DETROIT	
Chicago à Los Angeles		23 9 12 2 63 73 17	
Dimanche		CHICAGO	
Islanders à Boston		25 6 14 5 82 109 17	
Edmonton à Philadelphie		Section Connie Smythe	
Toronto à St. Louis		WINNIPEG	
Vancouver à Winnipeg		24 15 8 1 92 75 31	
Les meneurs		EDMONTON	
(Parties d'hier non comprises)		25 14 10 1 111 95 29	
b a pts		CALGARY	
Gretzky, Edm. .... 21 37 58		24 13 11 0 87 93 26	
Lemieux, Pitt. .... 21 22 43		LOS ANGELES	
Ciccarelli, Min. .... 25 15 40		25 9 14 2 101 114 20	
Messer, Edm. .... 9 26 35		VANCOUVER	
Propp, Phi. .... 11 23 34		24 7 15 2 81 98 16	
Dionne, LA. .... 10 24 34		LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Hawchuk, Win. .... 15 18 33		Lundi	
Coffey, Edm. .... 7 26 33		St-Jean 8, Laval 5	
Kerr, Phi. .... 20 11 31		Hier	
Goulet, Qué. .... 16 15 31		Drummondville à Hull	
MacLean, Win. .... 14 16 30		Grandy à T-Rivières à Drumville	
Trotter, Isl. .... 8 22 30		Ce soir	
Bossy, Isl. .... 18 11 29		Longueuil à Laval	
Robitaille, LA. .... 15 14 29		Vendredi	
Smith, MI. .... 13 15 28		Hull à St-Jean	
Muller, NJ. .... 10 18 28		b a pts	
Skriko, Van. .... 17 10 27		Gretzky, Edm. .... 21 37 58	
Secord, Chi. .... 16 11 27		Lemieux, Pitt. .... 21 22 43	
		Ciccarelli, Min. .... 25 15 40	
		Messer, Edm. .... 9 26 35	
		Propp, Phi. .... 11 23 34	
		Dionne, LA. .... 10 24 34	
		Hawchuk, Win. .... 15 18 33	
		Coffey, Edm. .... 7 26 33	
		Kerr, Phi. .... 20 11 31	
		Goulet, Qué. .... 16 15 31	
		MacLean, Win. .... 14 16 30	
		Trotter, Isl. .... 8 22 30	
		Bossy, Isl. .... 18 11 29	
		Robitaille, LA. .... 15 14 29	
		Smith, MI. .... 13 15 28	
		Muller, NJ. .... 10 18 28	
		Skriko, Van. .... 17 10 27	
		Secord, Chi. .... 16 11 27	

## SPORTS

# Malgré une première défaite, Canada II a des chances de participer aux demi-finales

FREMANTLE, Australie (PC et AFP) — En dépit de leur défaite aux mains du voilier américain *Stars and Stripes*, hier à Fremantle en Australie, le capitaine Terry Neilson et ses équipiers demeurent confiants que *Canada II* participera aux demi-finales de la Coupe America.

*Stars and Stripes*, dirigé par Dennis Conner, a eu raison de *Canada II* par trois minutes et 46 secondes, lors de la première régate de la troisième ronde des séries éliminatoires. Neilson, de bonne humeur malgré ce revers sans équivoque, a déclaré que son bateau avait été plus facile à maîtriser qu'en deuxième ronde. « Je crois que nous avons amélioré le bateau pour toute la gamme des vents de 10 à 30 noeuds, a expliqué Neilson. Je sens beaucoup mieux la barre ».

Ce qui a fait la différence hier, indiquait pour sa part le concepteur du bateau Bruce Kirby, est le poids. Il a ajouté que le voilier de 12 mètres avait mieux fait contre les vents ascendants qu'en deuxième ronde, mais qu'il avait dû affronter le mauvais bateau, le mauvais jour.

Le vent, qui devait souffler à une vitesse maximale de 18 noeuds, selon les météorologues, a varié entre 16 et 25 noeuds.

« J'ai fortement l'impression que *Stars and Stripes* est le bateau le plus lourd dans ce genre de conditions, a indiqué Kirby. Il (Conner) est extrêmement rapide par vents forts ».

*Canada II* avait défait *Stars and Stripes* par vents faibles, vers la fin de la deuxième ronde.

Dans les autres courses à l'affiche hier, *Heart of America* a causé une surprise en devançant *America II* par 56 secondes, *New Zealand* a facilement défit *Challenge France* par 7:29 minutes, le voilier britannique *White Crusader* a battu *Eagle* par 5:14, *French Kiss* a eu raison d'*Azzurra* par 3:42 et *Italia* a terminé devant *USA* avec une confortable avance de 12:39.

Les Néo-Zélandais dominent le classement avec 78 points, suivis de *Stars and Stripes* (58), *French Kiss* (57), *America II* (56), *White Crusader* (55), *USA* (43), *Italia* (39), *Canada II* (31), *Heart of America* (25), *Eagle* (24), *Azzurra* (11) et *Challenge France* (2).

Pour en revenir à la victoire surprise de *Heart of America*, précisons qu'afin de gagner en stabilité, ce voilier, 10e sur 12 aspirants hier matin, a subi diverses modifications entre la deuxième et la troisième rondes.

Six cents kilos de lest ont été ajoutés et la quille a été dotée d'ailettes plus larges. Les résultats ont dépassé les espérances de Buddy Melges, le pilote de *Heart of America* — 51 ans, le plus âgé — champion du monde de star et de soling, et qui a coutume de s'entraîner... sur un petit étang.

En tête à la première bouée, Melges a toujours contrôlé son rival, avec une poignée de secondes d'avance.

« J'ai pourtant eu l'impression d'exploiter *America II* au mieux de ses possibilités », a constaté le capitaine John Kolius, qui s'est peut-être

trompé dans le choix de sa grande voile.

Le 14 octobre, Kolius l'avait emporté avec 4:06 d'avance. Le 12 novembre, *Heart of America* lui avait concédé 4:10.

Melges pourra mesurer avec plus d'exactitude encore les progrès de son bateau, aujourd'hui face à *New Zealand*. Kolius tentera pour sa part de se rassurer devant *Stars and Stripes*.

Chaque victoire étant désormais récompensée de 12 points, le classement subit naturellement, chaque jour, d'importantes modifications. La moindre erreur se paie le prix fort.

Soulignons d'autre part que chez les tenants du titre (première journée, série C) *Steak N'kidney*, après avoir subi 20 défaites consécutives aux dépens de *South Australia*, a finalement eu raison de ce bateau.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

### DIRECTEUR DU CENTRE RÉGIONAL DU NORD-EST

Le 20 octobre 1986, le Gouvernement de l'Ontario annonçait la création du Réseau de formation à distance du nord de l'Ontario. L'Université Laurentienne et le Collège Cambrian coordonneront conjointement le réseau régional du nord-est de l'Ontario pour le compte du Gouvernement.

Le Collège Cambrian et l'Université Laurentienne acceptent les candidatures au poste de Directeur du Centre régional du Nord-est. Le Directeur du Centre relèvera d'un comité régional composé de représentants de deux établissements et de la collectivité. Il assurera la mise sur pied et la gestion du réseau et du centre régional de coordination, en conformité avec la ligne de conduite établie par le comité.

La personne choisie possèdera plusieurs années d'expérience de l'administration et de la gestion reliée à l'élaboration et à la prestation de programmes de formation à distance. Elle devra posséder beaucoup d'initiative et d'entregent, être renseignée sur les techniques de télécommunication et comprendre les besoins spéciaux du Nord.

Le traitement reflètera les exigences de ce poste de niveau supérieur.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire, et de préférence posséder une connaissance pratique des deux langues officielles.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 18 décembre 1986.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature au:  
**Chef, Emploi et relations avec le personnel**  
 Université Laurentienne  
 Chemin du Lac Ramsey  
 SUDBURY, Ontario  
 P3E 2C6



Université  
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

### COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

SERVICE DU PERSONNEL

POSTE VACANT: — DIRECTEUR D'ÉCOLE  
 École polyvalente Le Carrefour  
 125 Self  
 VAL D'OR (QC)  
 J9P 3N2

OFFRE D'EMPLOI: SDE 132

**ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:**  
 Sous la juridiction du directeur général et en étroite collaboration avec les directeurs de services de la C.S.R. La Vérendrye, l'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école, conformément aux responsabilités définies par la commission.

Cet emploi comporte en outre la responsabilité de s'assurer que l'école se donne une orientation propre ou un projet éducatif et d'établir les relations avec la communauté desservie par l'école et plus particulièrement la participation avec les parents au Comité d'école.

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes:  
 — évaluer les besoins de l'école et définir les objectifs particuliers de l'école compte tenu des dispositions légales ainsi que des objectifs des politiques et des règlements de la commission;  
 — faire les recommandations appropriées à la commission concernant la gestion des programmes et des ressources humaines, matérielles et financières de l'école;  
 — participer à l'élaboration des objectifs et des politiques de la commission, de même qu'à la programmation et à la réglementation visant leur mise en application dans les écoles;

**ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:**  
 — diriger et animer le personnel de l'école, fixer les standards de réalisations et évaluer le rendement de ce personnel.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**

**Scolarité & expérience:**  
 — Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.  
 — 8 années d'expérience pertinente.  
 — Autorisation personnelle permanente décernée par le ministre de l'Éducation.

OU

— Occuper un emploi de directeur adjoint.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:**

**École polyvalente Le Carrefour**  
 — Clientèle: 1 600 élèves;  
 — Niveaux: sec. I à sec. V incl.;  
 — Secteurs: général, professionnel & adaptation scolaire.  
 — Début d'emploi: Dans les meilleurs délais.  
 — Traitement: Selon le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques (Édition 6 mai 1986).  
 — Les postulations, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, seront reçues jusqu'au:  
**mercredi dix-sept (17) décembre 1986, 16h30, à l'adresse suivante:**

**M. ANDRÉ JETTÉ**  
 Directeur du personnel  
 C.S.R. LA VÉRENDRYE  
 799 boulevard Forest  
 VAL D'OR (QC)  
 J9P 2L4



Canada II (à gauche) et Stars and Stripes prennent le départ lors de la première régate de la troisième ronde de la Coupe America.



## Une des grandes forces de l'hôtellerie et de la restauration

Créée avant même que le Canada ne devienne un pays, cette entreprise a connu une croissance stable grâce à une saine gestion et à de sages acquisitions. Aujourd'hui chef de file de son secteur, elle est à la fine pointe du progrès et est très active sur le plan commercial...

### Directeur des Ventes

Vous prendrez les rênes de la principale région d'exploitation de l'entreprise. Votre mission: motiver, former et perfectionner du personnel, donner l'exemple et produire des résultats. Vous insufflerez une rigueur et un dynamisme nouveaux à une équipe de vente interne.

Vous êtes peut-être déjà directeur des ventes dans l'hôtellerie et la restauration ou dans un autre secteur des services ou de la distribution. Vous êtes bilingue. Vous aspirez à de plus grandes responsabilités et vous voulez évoluer rapidement. La rémunération est intéressante et incitative. Projet 61113. Confidentialité assurée.

**LA SOCIÉTÉ CALDWELL**  
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



## Un des premiers chantiers navals du Canada

Florissante et avant-gardiste, l'entreprise réalise d'importants programmes de construction. Pour faire face à ses carnets de commandes bien remplis, elle recherche un...

### Directeur de l'ingénierie

Sous l'autorité directe du président, vous participerez à l'étude et à la réalisation de navires commerciaux et militaires. Vous jouerez un rôle clé dans l'exploitation en supervisant les responsables de l'électricité, de la mécanique et du CAO/FAO, ainsi que leurs équipes. Vous travaillerez en étroite collaboration avec l'équipe de production du chantier.

Ingénieur professionnel ou architecte naval, vous avez déjà travaillé, au niveau supérieur, dans un grand chantier naval. Contactez-nous. Rémunération très concurrentielle. Projet 60823.

**LA SOCIÉTÉ CALDWELL**  
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



## Une mission à la haute direction

Dynamique, ce holding en plein essor est l'un des plus importants et des mieux connus au Canada. Son chiffre d'affaires est de l'ordre du milliard de dollars. L'entreprise attend beaucoup de ses cadres supérieurs et de son nouveau...

### V.p. et Secrétaire Général

Dans vos fonctions, qui sont parmi les plus vastes et les plus exigeantes au pays, vous travaillerez en collaboration avec un conseil d'administration très actif. Vous vous occuperez de la gestion des procédures de délibération et des relations avec les actionnaires, en plus de coordonner un large éventail d'activités administratives.

À l'heure actuelle, vous êtes déjà secrétaire général auprès d'une grande société par actions diversifiées. Vos ambitions et vos compétences vous permettent de vous intégrer à une équipe de direction. Projet 61106. Confidentialité assurée.

**LA SOCIÉTÉ CALDWELL**  
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750



## Un important revirement dans les services aux consommateurs

Pour réussir un revirement important, il faut un plan viable, une volonté financière, un marché dynamique, et surtout, l'envergure d'un...

### Président et Chef de la Direction

Au cours des cinq prochaines années, cette grande entreprise canadienne veut reconquérir la tête d'un secteur de services national et concurrentiel. Sa stratégie porte sur tous les aspects de ses activités, notamment le marketing, les finances, la main-d'œuvre et l'exploitation. Grâce à votre expérience, à vos talents de chef et à votre entregent exceptionnel, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, vous jouerez un rôle de motivateur.

Vous avez déjà dirigé une grande entreprise de services aux consommateurs. Vous savez résoudre des problèmes à grande échelle. Ce revirement sera peut-être le couronnement de votre carrière. Projet 61013. Confidentialité assurée.

**LA SOCIÉTÉ CALDWELL**  
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 849-5357 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750